

Focus Unicongo

Assemblée générale Unicongo

Retour sur l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en novembre dernier. Un rendez-vous important pour toutes les fédérations de l'Union, et l'occasion de faire le point sur les nombreux challenges que doit relever le secteur privé congolais.

Laser

Zoom sur l'Organisation mondiale du commerce, sur la fiscalité des entreprises pour booster l'investissement, ou encore sur la notion de trop-payé d'impôts...
Points de vue et analyses.

Région

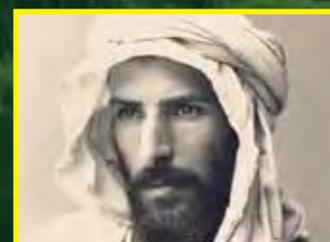
La vallée du Niari

Poursuite de nos voyages au cœur de la République du Congo et de ses potentialités économiques. Ressources agricoles, activité industrielle, secteur minier et tourisme... Bienvenue dans la vallée du Niari.

TRIMESTRIEL - JANVIER 2018 - N° 14

CongoEco

LE JOURNAL D'UNICONGO



Dossier

ENERGIE & HYDRAULIQUE

Panorama des ressources énergétiques du Congo, facteurs clés du développement économique et social du pays. Un mix énergétique où l'hydraulique occupe une place essentielle, avec notamment plusieurs projets de centrales.



Yattoo.com

**LES SOLUTIONS
D'ACCÈS À INTERNET
HAUTE PERFORMANCE**

 www.yattoo.com

 (+242) 06 958 20 30

 info@yattoo.com

 319, Avenue Charles de Gaulle
POINTE-NOIRE
République du Congo
Face à TPI & MIGITEL

105, Boulevard Denis Sassou Nguesso 
BRAZZAVILLE
République du Congo
Face à la CFAO

CONTACTS UNICONGO
RELATIONS ADHÉRENTS - MEMBRES
ASSOCIÉS - ADHÉSIONS

- Relations Adhérents BZV
+242 06 814 20 44
adherentsbzbv@unicongo.org
- Relations Adhérents PNR
+242 06 929 74 65
adherentspnr@unicongo.org

RELATIONS D'AFFAIRES & PARTENARIATS - ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

- (FICHES SECTORIELLES, ÉTUDES DE MARCHÉS, MISES EN RELATIONS & RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES) - **ÉVÈNEMENTIEL**
- Développement & Appui Recrutement
+242 06 611 10 73
developpement@unicongo.org

CONSEIL & ORIENTATION FISCALE, JURIDIQUE ET SOCIAL - DOCUMENTATION : TEXTES LÉGISLATIFS & RÉGLEMENTAIRES

- Études & Documentation
+242 06 621 56 68
documentation@unicongo.org

SERVICES DIVERS

- Règlements - Distribution Journal Congo Eco
- Administration
+242 06 841 04 07
secretariatbzbv@unicongo.org
et +242 06 629 59 06
secretariatpnr@unicongo.org

RECRUTEMENT

- Dépôt d'offres / candidatures
Site : www.emploi.cg
+242 06 611 10 73
recrutement@unicongo.org

FORMATION

- Analyse, besoins et inventaire des offres / Formation
+242 06 635 40 40
formation@unicongo.org

Site : unicongo.org



CHRISTIAN BARROS,
PRÉSIDENT D'UNICONGO

Chers adhérents et membres associés,
chers partenaires et lecteurs,

En ce début de la cinquième année de parution de notre journal Congo Eco, nous vous exprimons toute notre gratitude pour votre fidélité comme lecteurs, et pour vos aimables encouragements dans cette aventure que nous avons lancée en 2013 avec beaucoup d'appréhension.

Vos appréciations positives sur les aménagements que nous avons apportés dans la présentation de notre journal depuis le numéro 13 nous confortent dans la pertinence de notre option, qui nous recommande d'être en permanence attentifs à vos observations et suggestions, qui sont les bienvenues. Nous demeurons à votre écoute dans cette quête permanente de la perfection de notre outil de communication, qui est également le vôtre, dans vos diverses fonctions de responsables d'institutions de l'État, de dirigeants d'entreprises, d'investisseurs potentiels, de fonctionnaires, notamment d'administrations économiques et de représentants d'organismes internationaux d'appui au développement, de missions diplomatiques et d'universitaires.

Le dossier de ce numéro, qui porte sur l'énergie et l'hydraulique, est au cœur du développement économique et social du Congo, comme l'attestent les importants investissements publics déjà réalisés et les divers projets en gestation dans le secteur. En effet, l'énergie et l'eau sont parmi les facteurs essentiels du développement. Ils constituent également des secteurs d'investissements potentiels dans le cadre du partenariat public-privé qui n'est qu'à ses balbutiements au Congo, mais dont les perspectives sont encourageantes comme mode alternatif du financement des infrastructures économiques de base, naguère exclusivement d'origine publique. Au regard de ses avantages indéniables et des réussites enregistrées à travers le monde, le partenariat public-privé est digne d'un intérêt particulier pour l'avenir du Congo.

Congo Eco étant la première tribune de communication en matière économique au Congo, nous tenons à en faire un instrument appréciable au service du secteur privé et de toute l'économie. Pour cela, il est ouvert à tous les acteurs susceptibles d'apporter leur contribution au développement et à la visibilité du secteur privé congolais.

Au nom de tous les membres d'Unicongo, de notre conseil d'administration et de notre personnel, nous sommes heureux de vous présenter nos vœux en ce début d'année 2018, que nous espérons sous les meilleurs auspices.

Sommaire

CONGO ÉCONOMIE

CONGO Eco est une publication éditée par l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo.

PRÉSIDENT : Christian Barros
presidence@unicongo.org

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean-Jacques Samba
Tél. : +242 06 661 48 61
publicationjeco@unicongo.org

DIRECTION DE LA RÉDACTION :

Jean Banzouzi Malonga
Tél. : +242 05 557 02 03 /
06 985 41 79

jbmalonga@yahoo.fr

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :

Didier Bras

DIRECTION ARTISTIQUE :

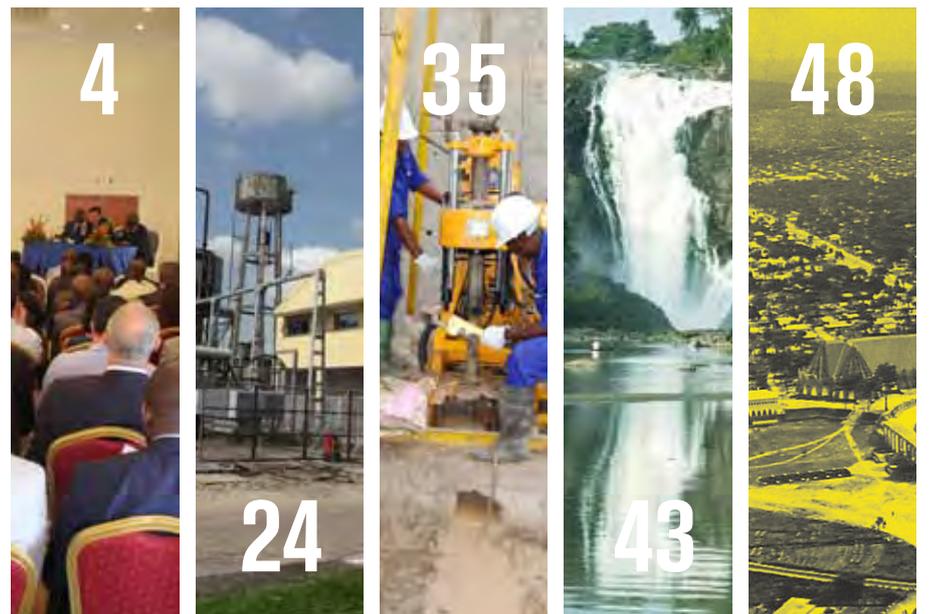
Jean-Noël Dubois

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Jean Banzouzi Malonga,
Didier Bras, Joana Gomes,
Paul Koffi Goli,
Fred Morgan Iloki Oyouka,
Jean-Jacques Samba.

PUBLICITÉ : Alizée Multi Presse

Jean-Marc Sand
jmsand33@gmail.com
Tél. : (+242) 06 663 13 90 /
05 774 14 74
(+33) 06 08 28 18 58



Focus sur Unicongo
4

Laser 12
Droit
Finance
Fiscalité

Dossier 23
ENERGIE ET HYDRAULIQUE
Le parc énergétique du Congo p. 24
Le barrage hydroélectrique de Sounda p. 28
La Centrale électrique du Congo p. 30
Distribution de l'eau p. 32
Foreco Hydroplus p. 35

Sucess story 39
Zoom sur :
la société C. Dandres
p. 39

ISIC Group :
Entretien avec
M. Henoc Mboutila
p. 40

Région 43
La vallée du Niari

Afrique 46
Les défis de
la diversification
énergétique

Culture 48
L'histoire en pointillé
de Brazzaville

Unicongo : les principaux enseignements de l'assemblée générale 2017

JEAN-JACQUES SAMBA
CONSEILLER DU PRÉSIDENT D'UNICONGO

Unicongo a organisé le 21 novembre 2017 à l'hôtel Le Gilbert's, à Pointe-Noire, son assemblée générale ordinaire, qui est le plus grand événement annuel de l'Union. La centaine d'adhérents et des membres associés, auxquels se sont joints les invités, ont suivi le rapport des activités au cours de l'année 2017 des instances statutaires de l'Union. Les deux temps forts de cette assemblée générale ont été, d'une part, la présentation des grands dossiers de l'Union exposés tour à tour par Messieurs Christian Barros et Alexandre Planelles, respectivement président du conseil d'administration et secrétaire général exécutif, et d'autre part la présentation par les fédérations de la situation économique des différents secteurs en 2017 et des perspectives en 2018.



Le président du conseil d'administration, Monsieur Christian Barros, a rappelé dans son introduction qu'Unicongo, créée en 1958, est à la veille de ses soixante ans d'existence. Elle regroupe actuellement environ 320 entreprises privées, tous secteurs confondus, qui font d'elle l'organisation patronale la plus représentative au Congo. Il a vivement salué l'arrivée de M. Alain Gustin, président de la fédération du Commerce, en remplacement de M. France Ducreux ; de M. Patrick Dhoore, président de la fédération Hôtellerie en remplacement de Mme Aliette Parfonry ; de M. Alain Mahouna, président de la fédération Parapétroliers, en remplacement de M. Richard Masson ; et de M. Gatien Dzebas, président de la fédération Pétrole, en remplacement de M. Yvon Bourges Bassadi. Il a ensuite félicité l'engagement de tous les présidents des fédérations sortants et des membres dans les principaux dossiers des secteurs et de l'Union. Il les a exhortés à plus de pugnacité dans le contexte économique actuel difficile face à la dégradation du climat des affaires. Cependant, il a déploré la faible implica-

tion aux activités de l'Union des membres du secteur forestier, ceux du Nord-Congo étant malheureusement handicapés par leur éloignement de Brazzaville.

Les grands dossiers des fédérations et de l'Union

Les grands dossiers préoccupants du secteur privé ont régulièrement fait l'objet d'informations des administrations concernées par courriers et à l'occasion des réunions. La sensibilisation et les alertes sur l'impact négatif de ces dossiers sur le secteur privé, mais également sur l'image du Congo en matière d'attractivité des investissements privés, n'ont abouti qu'à de très rares réponses de l'administration, qui n'ont pas souvent apporté de solutions aux problèmes posés et à la gravité de leurs conséquences sur le secteur privé. Ces problèmes découlent de l'application des textes illégaux, des mauvaises interprétations et applications des textes par les administrations, de la confusion dans les attributions, et généralement de la dénégation du droit par les administrations à l'égard du secteur privé, pourtant unanimement reconnu

comme moteur de la croissance et principal créateur de richesses et d'emplois.

Le lourd endettement public vis-à-vis du secteur privé

La dette publique envers le secteur privé, estimée globalement à près de 1 300 milliards de francs dont 400 milliards environ dus aux membres d'Unicongo, a plongé le secteur privé dans un marasme financier désastreux, notamment les BTP, et par ricochet tous les fournisseurs et les créanciers financiers de ce secteur. À ce jour, aucune proposition des pouvoirs publics ne laisse présager une solution à court terme à la dette publique dont les conséquences économiques et sociales sont dramatiques au regard des milliers d'emplois qui ont été supprimés.

Le climat des affaires

Les administrations publiques font planer en permanence l'incertitude fiscale, juridique et institutionnelle sur le secteur privé et contribuent à la dégradation d'un climat des affaires peu honorable, au regard du mauvais classement dans le Doing Bu-

siness de la République du Congo, qui a reculé du 177^e au 179^e rang sur 190 pays dans le monde. De nombreux dossiers illustrent cet environnement qui prive les entreprises de toute prévisibilité et d'assurance dans le risque d'investir, notamment dans les secteurs exigeant des gros investissements avec une rentabilité lointaine.

La parafiscalité

La parafiscalité est un fléau illustré par la taxe de 2% du chiffre d'affaires instituée par l'arrêté n°3556 du 11 mai 2017 pour le simple dépôt des états financiers annuels au greffe commercial, ainsi que la taxe de dépôt de l'empreinte du marteau forestier créée par l'arrêté n°3088 du 9 juillet 2003 et fixée à 100 000 francs par hectare à la charge des sociétés d'exploitation forestière. Ces deux taxes qui ne correspondent à aucune prestation fournie par le greffe aux entreprises sont des véritables aberrations au regard du montant colossal exigé aux sociétés.

Par ailleurs, les administrations (hydrocarbures, mines et environnement) persistent à réclamer des frais aux entreprises pour les missions de contrôle et d'inspection, relevant pourtant de leurs attributions normales, leurs frais de mission étant à la charge de l'État suivant le décret n° 94-8. Les collectivités locales créent également certaines taxes et redevances en sortant du champ de la loi n°30-2003 du 20 octobre 2003 portant régime financiers des collectivités qui encadre leur pouvoir en matière fiscale.

La fiscalité

La dénégation du droit avec le mécanisme légal de remboursement de la TVA, remis ultérieurement en cause par voie réglementaire, est un cas flagrant qui se traduit par un lourd crédit de TVA qui préjudicie les sociétés, notamment celles qui exportent ou livrent localement en hors taxes.

La multiplication des contrôles

Les entreprises subissent une multiplicité de contrôles de diverses natures des administrations publiques. Certains sont légaux mais abusifs, d'autres sont carrément illégaux.

- Les contrôles légaux, mais dont l'anomalie est liée au fait qu'ils sont opérés plusieurs fois dans l'année avec une périodicité très courte par différents services appartenant à la même administration centrale (direction générale, direction départementale et direction divisionnaire). Le cas particulier du Kouilou et de Pointe-Noire étant la superposition des contrôles effectués dans les mêmes entreprises et les mêmes domaines,

séparément par la direction départementale du Kouilou et celle de Pointe-Noire (Pointe-Noire étant dans le Kouilou).

- Les contrôles illégaux sont effectués sur la base des textes illégaux, généralement des circulaires, des notes de services ou des arrêtés qui foulent au pied la constitution, les lois et ordonnances en vigueur. Ces contrôles illégaux sont souvent exercés par des administrations qui n'en ont pas la compétence légale ou réglementaire. Le harcèlement par les contrôles est croissant sur des entreprises de plus en plus de difficulté, dont un bon nombre luttent pour leur survie.

Une fois de plus, Unicongo interpelle le Gouvernement pour qu'il ramène les administrations publiques et collectivités locales au strict respect des lois et règlements en vigueur. Toutes les fédérations ont reconnu la nécessité de la persévérance de l'Union dans l'action de vérification de la régularité des contrôles de l'administration. L'Union enregistre une hausse permanente des demandes d'assistance légale et juridique face à la pression accrue des contrôles des organes de l'État.

Le contexte économique et financier de l'année 2017 et les perspectives de l'année 2018

La baisse drastique du cours du baril de pétrole de près de 50%, principale ressource naturelle du Congo, a fortement

réduit les ressources financières de l'État et ses dépenses, mais également le volume des commandes du secteur pétrolier qui tire habituellement l'activité de l'industrie parapétrolière et de tous les secteurs périphériques.

L'effondrement de la dépense publique et de la demande intérieure, suite aux nombreuses compressions d'effectifs du personnel des entreprises privées et aux impayés sociaux du secteur public, a gravement affecté le chiffre d'affaires, la trésorerie et l'équilibre financier de la quasi-totalité des entreprises comme l'ont montré les rapports de tous les secteurs économiques.

L'allongement des délais d'exécution par le système bancaire des opérations interbancaires en francs CFA et des transferts en devises au profit des fournisseurs étrangers, tout comme le contrôle très strict des opérations de transfert de fonds, gênent le fonctionnement des entreprises, ralentissent considérablement les importations et menacent la régularité de l'approvisionnement du marché et des entreprises. L'arrêt du chemin de fer (CFCO) depuis plus d'un an a impacté l'activité économique à des degrés divers suivant les secteurs.

Banques, assurances et microfinances

72% des entreprises ont enregistré une baisse considérable de leur chiffre d'affaires, accompagnée des tensions de trésorerie depuis le début de l'année et un manque de liquidités, impactant fortement les transactions bancaires hors Cemac. Les dépôts dans les banques et microfinances sont en baisse continue depuis deux ans, et de moins en moins de prêts sont accordés à la clientèle privée. Depuis le début de l'année, le ratio de gestion se détériore du fait de la baisse d'activité, de même que le ratio technique lié au risque financier et accidentel s'accroît avec les défaillances et difficultés de recouvrement dues à l'allongement inquiétant des délais de paiement de la clientèle privée.

Contrairement à d'autres secteurs, les banques et assurances ont licencié très peu de personnel depuis le début de la crise. Cependant, si la situation économique actuelle perdure, les sociétés seront dans l'obligation de mettre en place d'importants plans sociaux. La négociation de la convention collective lancée au cours de l'année a d'ailleurs été suspendue à cause des exigences syndicales qui ont une incidence financière sur les sociétés.

Bâtiment et travaux publics

Avec 29 membres, ce secteur est fortement touché par la dette publique depuis fin 2013, plusieurs entreprises ayant arrêté leurs activités en 2015 et 2016 avec le report, la suspension, voire l'annulation de nombreux projets. Certaines entreprises ont aussi décidé de se mettre en sommeil ou de fermer leur agence au Congo, avec des plans sociaux ayant mis des milliers de travailleurs au chômage. Ce processus se poursuit compte tenu de la persistance des difficultés financières rencontrées par les entreprises du secteur. De même, la négociation de la convention collective lancée en 2016 a été arrêtée avec l'accord des syndicalistes, compte tenu de la situation difficile des entreprises.

Heures d'ouverture
Lundi à Samedi : 8h-13h / 15h-19h
Dimanche : 9h-13h

SOCIÉTÉ SUPERSONIC

TOUT CE QU'IL VOUS FAUT, SE TROUVE CHEZ NOUS

OCEAN
Faites confiance!

Pointe Noire : BP 4845, Avenue Charles de Gaulle (en face de PARK N SHOP) Tél. : +242 22 294 02 70 / 05 573 15 75
 Ligne 1 Grand Marche Tél. : +242 05 520 01 94 E-Mail : supersonic_pnr@yahoo.fr
 Brazzaville : BP 1107, Avenue Orsy (en face de PARK N SHOP) Tél. : +242 22 281 37 80 / 05 318 00 00
 Avenue Amilcar Cabral (à côté d'Air France) Tél. : +242 22 281 37 80 / 05 527 17 99 E-Mail : supersonic_bzv@yahoo.fr

Commerce

Poursuite de la tendance baissière au niveau des importations et du chiffre d'affaires entre 2016 et 2017, avec 88% des entreprises qui ont enregistré une diminution de 35% en moyenne, et des difficultés croissantes et importantes dans le recouvrement des créances, avec 83% des entreprises en situation de trésorerie difficile. Le dossier GUOT, qui est une grosse préoccupation pour le secteur, est bloqué pour des raisons financières, alors qu'il impacte très négativement l'activité et les coûts du passage portuaire. Il demeure toutefois un espoir d'amélioration de la plateforme du GUOT en 2018.

Industrie

Avec 45 adhérents, les années 2016 et 2017 ont été marquées par un climat social encore stable dans la plupart des sociétés, mais aussi par une chute moyenne de l'activité d'environ 30%, une évolution moyenne du volume des importations qui s'est infléchie de 67%, environ 1 524 licenciements déclarés (sans tenir compte des effectifs de la sous-traitance), des faiblesses dans les infrastructures de base (eau et électricité), un contexte juridique et fiscal difficile, des coûts fonciers qui explosent et un gel des investissements observé chez la majorité des entreprises internationales implantées au Congo. La baisse continue de la consommation intérieure laisse entrevoir pour 2018 une année catastrophique pour la très grande majorité des industries, et sans perspectives favorables sur le futur. Des restructurations probables sont prévisibles. Un des dossiers préoccupants

du secteur industriel est la loi portant organisation de l'activité industrielle, qui contient des mesures contraignantes et dont la publication et l'application dans un contexte aussi difficile sont incompréhensibles pour les acteurs du secteur.

Mines

Les faits marquants enregistrés en 2017 sont le démarrage de la production de cathodes de cuivre par Soremi en mars 2017, la ratification des conventions en 2016 (Congo Iron, MPC, MPD, DMC Iron), la finalisation des négociations des conventions minières (Sintoukola Potash, Cominco), la finalisation des études phase 1 pour Cominco (900 ktpa de concentré de phosphate), les nouvelles études de faisabilité pour Sintoukola Potash (finalisation prévue en 2018), et l'obtention du certificat de conformité environnementale par MPD Congo. Les principales étapes administratives par les sociétés du secteur ont été réalisées mais le financement reste un défi.

Les emplois directs dans le secteur minier ont évolué dégressivement de la manière suivante : 890 en 2013, 676 en 2014, 380 en 2015, 179 en 2016 et 262 en 2017. Plusieurs entreprises des mines sont harcelées par des actions en justice initiées sur des bases illégales, par des employés licenciés conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les investissements d'accompagnement conséquents

- Pour le cluster Nord, construction du chemin de fer du projet Sundance par le Cameroun avec une capacité de 100 Mt à US\$ 3 milliards et du port en

eau profonde à Kribi avec une capacité de 40 à 100 Mt selon besoins à US\$ 900 millions.

- Pour le cluster Sud, réhabilitation du CFCO ou option de pipeline (MPD Congo), projet de construction du port minéralier CRBC à Madingou Kaye, avec une capacité de 150 Mt (40 Mt de fer, potasse et phosphate 3-4 Mt chacun) à US\$ 2 milliards.

Sur le plan de l'énergie, les miniers dépensent actuellement entre 900 CFA et 1500 CFA/KWh. La capacité nationale existante est d'environ 600 MW et la demande sur le long terme des miniers sera d'au moins 500 MW, soit 80% de la capacité nationale actuelle. Une offre énergétique diversifiée sera nécessaire pour répondre aux besoins miniers.

Les principales difficultés sont les cours des minerais qui restent faibles, le financement des projets très lourds, difficile à boucler compte tenu du contexte international et national, le peu d'avancées sur les dossiers relatifs aux infrastructures au port minéralier et à l'offre énergétique, sans oublier le développement de l'activité minière illégale menée par le secteur informel sur les permis existants.

Les perspectives attendues

- Au niveau international, la poursuite des réformes dans le secteur minier en Chine et la légère amélioration des cours de certaines matières premières (cuivre) en 2017. Par contre, pour de nombreux minerais (fer, potasse, phosphate), les cours sont bas et devraient rester bas au cours de l'année 2018. Les fusions et acquisitions devraient rester faibles en 2018

- Au niveau national, démarrage de la construction du projet phosphate Cominco phase 1 si le financement est bouclé, finalisation de DFS Sintoukola Potash, échanges et réunions sur le futur port miné-

Ste Regal - PARK N SHOP

Av Jacques Opangault (Face agence Crédit du Congo) Centre ville Pointe-Noire,

T : + 242 05 720 99 07 / + 242 22 294 45 00

Av Colbert William Guynet, Centre ville - Brazzaville, T : + 242 28 116 46, Email : regalbzv@regal-congo.com

Heures d'ouverture : Lundi à Samedi (8h30 - 20h) et Dimanche (8h30 - 13h)

ralier, l'énergie et les infrastructures de transport, et avancement sur la mise en place des financements de la phase de construction pour les différents projets, mais en fonction des cours des différents minerais.

Secteur parapétrolier

Depuis plus de trois ans la crise frappe toutes les entreprises. Aucun indicateur ne laisse présager une amélioration à court et moyen terme avec un baril de pétrole stable autour de 60\$ US. Les prévisions révèlent qu'il restera dans cette fourchette pour une longue durée. Ainsi, la perspective n'est pas à la hausse. Malgré une stabilisation du prix du baril, les sociétés pétrolières donneuses d'ordre continuent à vouloir réduire significativement leurs coûts et maintiennent la pression sur les entreprises parapétrolières pour continuer de baisser les prix. Les rabais accordés aux pétroliers et le manque de masse critique dans les services parapétroliers pèsent sur le secteur en érodant les marges. Au niveau social, le secteur a été perturbé par une menace de grève au mois d'août 2017, désamorcée grâce à l'intervention conjuguée des ministères des Hydrocarbures et du Travail. Les acteurs sociaux se sont engagés à se rencontrer en décembre 2017 pour examiner la situation économique et envisager dans quelle perspective discuter de la grille des salaires gelés depuis trois ans sous l'effet de la crise. La Fédération, à l'instar de celle du pétrole, reste attentive à la revendication de l'intersyndicale des travailleurs sur la sous-traitance pétrolière.

Quelles perspectives en 2018 ?

L'année 2018 s'annonce encore difficile, avec l'espoir d'une remontée du prix du baril au cours du deuxième semestre. Une tendance soupçonne une chute de la production congolaise à cause des restrictions dans l'exploration et la production de ces trois dernières années. Malgré la récente entrée en production de Moho-Nord, les entreprises continuent de réduire les charges et les coûts. Elles essaient d'anticiper un regain d'activité sur quelques champs matures, mais à des tarifs très bas (Likouala, Nkossa et Libondo, Mboundi et Tilapia).

Les entreprises doivent s'adapter à ce nouvel environnement difficile qui, malheureusement, perdurera. Seule l'innovation et l'adaptabilité (mécanisme des prix, etc.) leur permettront d'affronter la crise. La pression fiscale va malheureusement s'accroître au niveau local et la situation est très préoccupante. Les effets de cette crise sont très négatifs sur l'emploi et la pérennité de certaines entreprises. Le secteur a perdu beaucoup de très bons salariés et cela prendra un moment pour retrouver l'équilibre.

Enfin, quel que soit le prix du baril, il y a peu de perspectives positives pour les années à venir, sachant que le projet Moho vient de se terminer et qu'il n'y a aucun autre projet important en prévision pour le pays pour le secteur parapétrolier.

Secteur pétrolier

Les faits marquants de l'année 2017 sont le niveau du prix du baril toujours très bas, l'inauguration du champ Moho-Nord de Total E&P Congo en mai 2017 (en partenariat avec Chevron et la SNPC) avec 100 000 barils/jour, la cession du site Sud de Total E&P Congo (Tchibouela/Tchendo) à Perenco.

Quelques crises sociales ont été enregistrées en 2017, notamment les mouvements en février et juillet 2017 chez Total E&P Congo, l'avis de grève des salariés de la branche pétrole en août 2017, les négociations de branche en février et octobre 2017, respectivement pour les grilles salariales de 2016 et 2017, conformément à l'arrêté N°12826/MTSS/CAB du 27 décembre 2016.

Des actions de restructuration ont été lancées par certaines entreprises pour réduire les coûts et adapter les organisations au contexte de crise. La production totale en 2017 des sociétés du secteur (Total EP Congo, Eni Congo, Chevron, Congorep/Perenco et Petro Kouilou) est estimée à environ 301 000 barils/jour, Soco étant encore en exploration. En 2017, en matière d'emploi, 1 715 salariés dont 1321 Congolais sont employés dans le secteur, soit 77% du total des postes.

Quelles perspectives en 2018 ?

Une augmentation de la production est prévue grâce au champ Moho-Nord et au forage de certains puits. Les prévisions de production 2018 sont environ de 352 900 barils/jour, soit +17% par rapport à 2017. Cette hausse n'aurait d'impact significatif que si le cours du baril de pétrole s'améliore encore par rapport au cours moyen de 2017, mais cela est malheureusement peu probable. Au niveau actuel du cours du baril de pétrole, il est difficile de lancer de nouveaux projets

Découvrez
notre univers sensoriel
Il était une fois...
et offrez vous une parenthèse bien-être
rien que pour vous !

Notre spa
Il était une fois...
où la tradition demeure intacte,
incarne le Voyage vers le Maroc,
mieux il vous y invite !

LE HAMMAM
Le Hammam « bain d'eau chaude »
rituel ancestral inchangé depuis des siècles.
La lumière filtre en clair obscur, silence feutré vous enveloppe,
il amène avec lui la chaleur et le bruissement de l'eau. Une fois
sur la mosaïque l'évasion commence : Le savon noir purifie, le
Chassoul hydrate, l'argan nourrit...Des trésors de la nature dont
le Maroc incarne toute la richesse et l'authenticité. Entre
Dépente, Enveloppements et Soins...
Votre peau est purifiée et au bout de ce voyage ; un teint
lumineux et une peau douce comme de la soie.

Un univers à part entière, à l'abri des regards...
Espaces généreux organisés autour d'un jacuzzi
- tout un symbole -, mosaïque, atmosphère
profonde et enveloppante des couleurs bleu
rouges et orangées.

Un Salon de Thé (avec les couleurs zelliges,
et éclairage orientaliste comme dans un Riad.
Ch'tiwates chaudes & froides, tajines, ou tout simplement club « barbouts » ;
une cuisine légère, équilibrée et savoureuse. On privilégie la fraîcheur
des Produits, la simplicité de leur préparation et ce petit
« je ne sais quoi » qui ravit toujours le gourmet.
Une expérience de dégustation parfaitement
équilibrée dans la tradition culinaire marocaine.

Centre-Ville, Avenue Nguedi,
N°103, Pointe Noire |
Tél: 00 251 81 61 / 05 351 83 43
Email: info@iletautfois.com / halew@iletautfois.com
www.iletautfois.pro

de développement. Les négociations pour renouvellement de certaines licences seront lancées en 2018. Pour l'emploi, 1 702 salariés, dont 1 366 Congolais, sont prévus en 2018, soit 80% du total des postes.

Télécommunications

On dénombre 4,9 millions d'abonnés dans le pays, répartis entre les trois opérateurs, avec la particularité de 99,4% d'abonnés prépayés contre 0,6% d'abonnés en postpayé. Le taux de pénétration est de 102%, ce qui est une caractéristique des marchés à double SIM. Le secteur, considéré comme support de communication, de transport de données, n'est pas épargné par la crise actuelle. La tendance à la baisse constatée en 2016 en matière de revenus (voix) trouve ici sa confirmation. Toutefois, le service Internet présente une croissance du chiffre d'affaires de 15,3% comparativement à la même période 2016. Le nombre d'abonnés Internet est passé de 1.892.884 en 2016 à 2.191.316 en 2017, soit une évolution de +15,77%. La baisse significative de l'Arpu (chiffre d'affaires mensuel moyen réalisé par une entreprise avec un client) – de 4 207 FCFA en 2016 contre 2 823 FCFA en 2017 – démontre une inflexion du pouvoir de consommation mensuelle des abonnés de 67%. Le secteur subit pleinement la situation économique du pays, avec le départ ou la consommation au minimum de certains consommateurs. Les entreprises du secteur doivent cependant continuer d'investir dans le maintien de la qualité des réseaux et des services. Elles redoublent d'ingéniosité en matière d'offres et propositions de services, par une grande campagne d'activités et d'initiatives de promotions et de vulgarisations en matière de numérique et digital. On peut relever la naissance d'un groupement d'associations de consommateurs actives sur les questions et problématiques en la matière. La fourniture d'énergie reste un point crucial et récurrent pour les opérateurs du secteur des télécoms, compte tenu de l'impact de son coût.

Services et professions libérales

Cinquante-quatre entreprises fournissent des services aux entreprises, des services juridiques, des services de santé et d'autres services tels que la gestion immobilière et la mise à disposition du personnel. Comme les autres secteurs de l'économie congolaise, les services et professions libérales sont fortement affectés par la crise, suite à l'arrêt d'activité d'un certain nombre de leurs clients et aux difficultés de l'ensemble d'entreprises.

Dans l'immobilier, la forte hausse de l'offre en appartements et bureaux face à une demande en baisse a provoqué une chute des prix des loyers de 25 et 30% en 2017, par rapport à 2016. Néanmoins, les propriétaires cèdent la gestion de leurs bâtiments aux agences immobilières plus facilement qu'avant. Les demandes des clients pour la révision à la baisse des honoraires des prestations s'amplifient, avec un allongement généralisé des délais de règlement au-delà de trente jours voire quarante-cinq jours, et un accroissement des difficultés de recouvrement. Outre la baisse du marché, l'informel se développe avec des entreprises n'ayant aucun agrément, exerçant une concurrence déloyale à l'égard des entreprises régulièrement établies dans cette activité.

Au niveau de la CNSS, la lenteur dans l'immatriculation et l'attribution des cartes biométriques aux employés a ressurgi en 2017, surtout à Pointe-Noire, alors que ce problème avait été bien résolu l'année dernière grâce au plaidoyer d'Unicongo auprès de la Caisse. L'Union devrait une fois de plus peser de tout son poids pour résoudre définitivement ce problème. À l'instar des autres secteurs, les services et professions libérales n'ont aucune visibilité sur l'année 2018.

Les dossiers de ce secteur

Un projet de convention collective du secteur médicale et paramédicale, initié il y a quelques années et momentanément mis en veilleuse compte tenu de la disparité des entreprises concernées, vient d'être relancé. Le projet de texte est actuellement en phase de rédaction. En attendant l'adoption de la nouvelle convention collective, certaines structures de santé, à l'instar de Cogemo, ont été obligées de négocier des accords d'établissements avec leurs salariés.

La gestion immobilière est confrontée aux mutations des métiers avec pour conséquence des difficultés dans le recrutement du personnel qualifié. La non-application des règles d'exercice de la profession d'agent immobilier fixées par la loi n°37-2011 du 29 décembre 2011 est également une difficulté majeure. Par ailleurs, la gestion immobilière souffre de l'absence d'une base de données commune alimentée par l'ensemble des acteurs immobiliers. Pour mieux organiser et juguler un certain nombre de problèmes qui affectent leur métier, les entreprises de mise à disposition du personnel ont décidé de s'organiser au sein de la fédération.

Pour le dossier du RCCM, la Chambre administrative de la Cour suprême a déclaré irrégulières et illégales les amendes infligées aux sociétés. Il appartient aux sociétés concernées d'obtenir du Trésor public le remboursement des sommes versées au titre des amendes.



Transports et transit

La fédération réunit les membres du transport aérien, du transport maritime, de l'aconage (manutention portuaire), du transport routier, du transit (commissaire agréé en douane) de la messagerie express et du transport fluvial. Le transport aérien a enregistré une baisse d'activité importante. Certaines sociétés telles qu'Air France Cargo ne desservent plus directement Pointe-Noire et n'ont gardé que quelques vols sur Brazzaville une à deux fois par semaine.

Les statistiques du Port autonome de Pointe-Noire font ressortir une baisse du trafic d'une manière générale, de 2016 à 2017, de 50%, à l'export et de 14%, à l'import sachant que de 2014 à 2016 des fortes baisses avaient déjà été enregistrées sur l'import avec le ralentissement et l'arrêt des grands chantiers des BTP.

- **Dans le transport routier**, la non-reprise du CFCO a fortement accru le transport routier de fret et de voyageurs entre Pointe-Noire et Brazzaville. L'une des principales difficultés rencontrées est la forte concurrence de l'informel. Un transport entre Pointe-Noire et Brazzaville coûtant normalement près de 1.200.000 FCFA, est aujourd'hui proposé à 800.000 FCFA. Par ailleurs, les multiples barrages routiers (15 barrages environ) constituent un coût financier supplémentaire non négligeable pour les transporteurs. Selon le chargement (hydrocarbures

par exemple), une escorte de l'armée est nécessaire pour traverser le département du Pool, ce qui constitue un coût supplémentaire. Le manque d'entretien et le mauvais état des routes (notamment le tronçon Pointe-Noire/Dolisie) engendrent des coûts d'entretien supplémentaires du matériel de transport.

Pour le transport du bois, la décision officielle récente de fixation du tonnage transportable, à 30 tonnes et 50 tonnes suivant les tronçons, n'apporte pas malheureusement une solution viable, car inapplicable dans la pratique, face à la grave dégradation de la route du nord de Brazzaville à Owando, qui a poussé en août 2017 à la décision de faire passer tous les bois par le nouveau port d'Oyo, option également difficile à appliquer pour le moment. et à l'étiage des cours d'eau du nord Congo à partir de janvier.

- **Dans le transit (commissionnaires agréés en douane)**, mise en place pour le corridor Pointe-Noire/Kinshasa d'une procédure simplifiée EXE8 pour les BLD par note de service signée le 9 octobre. Attente de la note déterminant le modèle EX8 à utiliser. Pour Pointe-Noire/Brazzaville, annonce de la prochaine note pour la mise en application de la nouvelle procédure simplifiée pour les IM8. Facilitation du passage portuaire : statut OEP (Opérateur économique privilégié) et conclusion des travaux de la plateforme portuaire. Cotecna a rallongé le Dwell Time (DT) pour les pétroliers, suite au nouveau process imposant aux pétroliers le

paiement des honoraires de 0.6 % et le suivi de la procédure complète. Le passage au scanner est également obligatoire pour les pétroliers.

En douane, depuis le 30 octobre, mise en place d'un nouveau circuit de dédouanement visant le paiement avant sélectivité. Paiement des frais d'aconage avant BAE sur base de quittance. Mise à jour du tarif harmonisé. À compter du 1er décembre, le passage pour le renouvellement des CE sera au comptant.

Transport fluvial

La fédération a souhaité s'intéresser cette année à l'activité des transports fluviaux, où le fait marquant est la reprise par le Groupe Bolloré de TBC.

Les dossiers de ce secteur

Il s'agit de l'attente de l'avènement d'un véritable Guichet unique au port de Pointe-Noire et dans les aéroports, du remboursement par l'État des frais occasionnés par le nettoyage des coques des navires souillés par la pollution au Port autonome de Pointe-Noire, et de la rationalisation de la multitude des taxes et redevances dans le circuit du passage portuaire, qui demeure un handicap pour la compétitivité du port, en particulier pour les chaînes congolaises des transports en général, et enfin, le transport du bois du Nord-Congo par la route et le port d'Oyo.

Pick *u* **P**ay

By **BUROTEC**

TOUT POUR LA MAISON

Heures d'ouverture
Lundi au Samedi :
8h - 13h et 15h - 19h30
Dimanche : 9h - 13h



Maison • Electroménager • Chambre • Luminaire • Literie • Aménagement



Loisirs / Cadeaux • Fitness • Jouets • Mobilier de jardin • Arts de la table • Luxe

29, av. Barthélémy Boganda
B.P. 828
Pointe-Noire
République du Congo
picknpay@burotec.biz
Tél. (00242) 05 579 66 90
(00242) 05 537 14 01



Pick *u* **P**ay **BUROTEC**

SMGC

Société des Mines et Graviers du Congo

Bâtissons l'avenir ensemble



- Transport routier • Logistique
- Construction & génie civil
- Exploitation de carrière • Location d'engins

Commande, devis, demande d'informations : N'hésitez pas à nous contacter

✉ secretariat@smgc-sarl.com

☎ +242 06 500 00 10 / +242 22 294 88 67

📍 Vindoulou, en face de la centrale électrique ETDE

B.P. 799 Pointe-Noire

CONGO



Un soutien réaffirmé aux Centres d'éducation, de formation et d'apprentissage

Unicongo est engagé dans l'appui au développement de ces structures de formation. À cet effet, le 29 novembre 2017, le président et le secrétaire général exécutif de l'Union ont effectué une visite des locaux du Centre d'éducation, de formation et d'apprentissage (Cefa) de la maintenance industrielle de Pointe-Noire.

Plus d'un an après l'ouverture officielle de ce centre financé par l'Agence française de développement (AFD), cette rencontre a permis de faire un point sur de nombreux aspects : budgets, matériel manquant à compléter, équipe pédagogique, statistiques des apprenants par filières, constitution du Réseau des entreprises pour la formation en alternance (Refa), actions d'optimisation du fonctionnement du Cefa, documents pédagogiques (fiches d'évaluation...).

Ce Cefa, qui compte actuellement 60 apprenants répartis dans les trois filières déjà fonctionnelles (systèmes mécaniques et hydrauliques, ouvrages métalliques et soudure, équipement de froid et climatisation), alterne des périodes de cours théoriques et pratiques ainsi que des périodes d'immersion en entreprise. Il a pour missions principales la

formation des jeunes, des déscolarisés, et offre la possibilité pour les ouvriers déjà en poste de se perfectionner via une formation technique. À terme, ce sont deux autres filières qui devraient être lancées : équipements électrotechniques et électronique informatique, ce qui permettra de former une centaine d'apprenants par année. Suite à la nomination de Monsieur Christian Barros à la présidence du conseil d'administration des Cefa par Monsieur Antoine Nicéphore Thomas Fylla Saint-Eudes, ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante, la première action d'Unicongo en 2018 sera d'organiser une journée portes ouvertes à l'attention des entreprises de Pointe-Noire.

JOANA GOMES

Rencontre entre le député-maire de Pointe-Noire et les adhérents d'Unicongo

Le 19 septembre 2017, le nouveau président du Conseil départemental et municipal, député-maire de la ville de Pointe-Noire, a reçu une vingtaine d'opérateurs économiques affiliés à Unicongo afin d'échanger sur la situation économique actuelle et sur les dossiers prioritaires de la mairie : assainissement, circulation, infrastructures, PAPN...

Comprenant parfaitement les inquiétudes du secteur privé, M. Jean-François Kando a fait savoir aux représentants de l'Union qu'il appuiera autant que possible les démarches tendant à améliorer la situation économique et à maintenir l'emploi. M. Christian Barros, président d'Unicongo, a salué cette démarche et précisé qu'il est important de collaborer étroitement pour redresser la barre dans cette période difficile.

Les échanges entre les représentants de la mairie et les chefs d'entreprise se sont finalement poursuivis autour d'un déjeuner offert par le nouveau député-maire de Pointe-Noire.

**Particulier ou professionnel...
Vous avez un projet
immobilier ?**



**GESTRIM OCÉAN,
LEADER DE L'IMMOBILIER
DEPUIS PLUS DE 10 ANS,
EST À VOTRE DISPOSITION POUR
VOUS CONSEILLER ET VOUS ASSISTER
AVEC PROFESSIONNALISME.**

Avec vous, avant, pendant et après votre projet immobilier
Nous assurons pour vous la gestion commerciale, administrative, comptable et technique de votre patrimoine immobilier.

UN SEUL INTERLOCUTEUR POUR MIEUX VOUS CONNAITRE
DES CONSEILS TECHNIQUES ET JURIDIQUES
UNE PARFAITE CONNAISSANCE DU MARCHÉ

PNR : 9, avenue de Bolobo
22 294 18 75 contact_pnr@gestrimocean.com
BZV : 2, avenue William Guinet
06 639 68 83 contact_bzv@gestrimocean.com
www.gestrim-ocean.com

**VENDE
LOUER
OU ENCORE
FAIRE GERER**
VOTRE BIEN SÈREINEMENT

Mission de collaboration économique entre entreprises congolaises et françaises dans le cadre du projet Pade



Suite à l'accord de partenariat conclu avec le Medef International en 2015 pour la mise en œuvre du projet Pade (Projet d'appui à la diversification de l'économie de la République du Congo, soutenu par la Banque mondiale), une délégation composée de 14 entrepreneurs congolais identifiés par Unicongo s'est rendue à Paris du 6 au 10 novembre, pour développer 23 projets en partenariat avec des entreprises françaises dans les secteurs du BTP, transport/logistique, agro-industrie, agroforesterie, artisanat, tourisme et télécommunications/NTIC.

Pendant cinq jours, les sociétés identifiées ont pu échanger à Paris et en région avec leurs futurs partenaires français et les structures financières susceptibles de financer les projets. La prochaine étape consistera à faire venir les entreprises françaises au Congo pour la mise en place effective des partenariats d'affaires au premier trimestre 2018.

JOANA GOMES

Du nouveau à la Bourse régionale d'Afrique centrale (BVMAC)

Les chefs d'État de la Cemac ont tranché sur le rapprochement des bourses de la sous-région de Libreville et de Douala en décidant, au cours de leur réunion tenue le 31 octobre à N'Djamena, au Tchad, du transfert du siège de la Bourse des valeurs régionales (BVMAC) à Douala, au Cameroun. Libreville, de son côté, conserve le siège de la Commission de surveillance du marché financier (Cosumaf). Le nom de la bourse « fusionnée » n'a pas encore été dévoilé.

JEAN-JACQUES SAMBA

La Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) a pour mission de développer l'investissement dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac). Pour cela, elle a pour mission d'organiser et animer le marché financier régional, de promouvoir le marché financier et développer la culture boursière, mais aussi de favoriser le financement des entreprises et des États, de financer les grands travaux et infrastructures transrégionaux, et de soutenir l'intégration régionale, la croissance et le développement économique.

De l'importance du marché financier

Créée le 27 juin 2003 à Libreville (Gabon), la Bourse est presque inconnue des utilisateurs potentiels au Congo. La connaissance et la maîtrise des mécanismes de fonctionnement de la Bourse sont pourtant indispensables pour mobiliser l'épargne longue nécessaire au financement tant des entreprises que des infrastructures de développement. Si les grandes entreprises peuvent répondre aux exigences essentielles du marché financier qui sont la transparence, la bonne gouvernance, la disponibilité de l'information, les perspectives d'avenir prometteuses, qu'en est-il des PME ? Ces dernières, qui représentent l'essentiel du tissu économique du Congo et des autres pays du continent, souffrent d'un déficit chronique de fonds propres et des déficiences par rapport aux règles d'accès au marché financier, alors qu'elles doivent accéder au financement stable et durable de leur développement, afin qu'elles puissent jouer le rôle primordial, dans la création des richesses et d'emplois et dans la stimulation de la croissance économique.

Au moment où tout le monde parle de

diversification de l'économie, pour profiter des opportunités de financement qu'offre la Bourse, les PME – et d'une manière générale les entreprises congolaises – doivent bénéficier d'un appui à la préparation et à l'adaptation aux exigences du marché financier et du titre 4 de l'appel public à l'épargne, de l'Acte uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, à savoir, entre autres : la réorganisation juridique en société particulièrement pour les entreprises individuelles, des procédures administratives internes, comptables et financière, du fonctionnement des services et des organes de direction et de contrôle de la société, de l'équilibre de la structure financière et des règles de contrôle de gestion.

Accompagner les PME

Cette réorganisation donnera lieu à un accompagnement dans la mise en place des procédures de transparence qui permettent d'assurer le bon fonctionnement des mécanismes de contrôle et la publication des comptes de l'entreprise. Ainsi, les dirigeants des PME doivent être formés aux pratiques de bonne gouvernance à travers l'initiation aux mécanismes de la gestion transparente, la mise en place de mécanismes de contrôle, l'optimisation de la gestion et de l'administration des entreprises, par des formations et accompagnements appropriés.

Les PME innovantes et à gros potentiel de développement et de retour d'investissement doivent être accompagnées pour la préparation de leur introduction au marché financier par un sponsor qui s'assure de la réalité du projet et rassure les investisseurs en s'engageant à ce que ces PME remplissent leurs obligations de transparence et d'information.

D'autres mesures d'accompagnement complémentaires sont nécessaires aux PME. Il s'agit de la promotion du capital-risque et de la création d'un fonds de garantie spécifiquement dédié. La contribution du capital-risque constitue actuellement un pilier important pour la consolidation de ses capitaux propres et le financement avec des ressources longues des investissements de la PME, car au-delà de l'apport des capitaux permanents, une assistance au management et à l'apprentissage de la bonne gouvernance est également apportée par le capital-risque à la PME. Le capital-risque qui investit dans une PME pour une durée de plus ou moins dix ans se dote d'une « clause de sortie » qui lui permet, en temps opportun, de se retirer du capital de l'entreprise en cédant ses parts par le biais du marché financier.

Le fonds de garantie, par ailleurs, aura pour rôle de garantir les émissions obligataires réalisées par les PME ayant bénéficié au préalable d'un accompagnement. Les conditions d'accès à ce fonds doivent être souples pour permettre l'accès au marché financier par les PME. Pour cela, ce fonds devrait être alimenté par les ressources publiques des États et par les partenaires au développement.

En dépit de ces dispositifs d'appui, il reste le point crucial de la difficulté de l'entrepreneur « propriétaire » de l'entreprise dont « la culture entrepreneuriale et l'identification à la propriété » ne facilitent pas l'acceptation de se soumettre aux règles du marché financier et d'ouvrir le capital de son entreprise à d'autres personnes.

Quelle fiscalité des entreprises pour booster l'investissement ?

En sa double qualité de conseil fiscal agréé Cemac associé au cabinet PricewaterhouseCoopers, mais également de citoyen contribuable, Moïse Kokolo porte une analyse critique sur la fiscalité congolaise, tout en proposant des mesures susceptibles de favoriser l'investissement des entreprises.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN BANZOUZI MALONGA

Pouvez-vous dire si la fiscalité congolaise, en général, favorise l'investissement des entreprises ?

En période de crise économique et financière, le défi majeur est de trouver l'équilibre optimal entre une fiscalité qui encourage et favorise l'investissement des entreprises, d'une part, et une fiscalité qui garantisse à l'État et aux collectivités locales les ressources leur permettant de faire face aux dépenses publiques, d'autre part. Face à la chute drastique du prix de vente de notre principale ressource, le pétrole, l'ambition de la diversification de notre économie devrait pousser les pouvoirs publics à engager des réformes fiscales allant dans le sens de l'élargissement de l'assiette de l'impôt, notamment par l'encouragement de la migration de l'informel vers le formel. Les retombées de ces réformes permettraient de réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole, qui, comme nous le savons tous, constitue une source de recettes fiscales instable et tarissable à terme. Pour répondre plus précisément à votre question, je rappellerais que notre politique fiscale est un élément essentiel du cadre dans lequel les échanges et les investissements se réalisent au Congo. Si notre dispositif fiscal répond aux conditions d'un cadre incitatif, nous devrions nous abstenir de le réformer en permanence, pour garantir une certaine prévisibilité aux acteurs économiques, et notamment les investisseurs. Malgré cela, des réformes allant dans le sens de l'amélioration du cadre fiscal actuel demeurent nécessaires.

La fiscalité a toujours fait couler beaucoup d'encre et de salive. Sans remonter jusqu'à la Rome Antique, on peut soutenir que depuis la *Magna Carta* – « la Grande Charte » de Jean sans Terre –, la fiscalité a parfois été à l'origine de beaucoup de fantasmes. Une chose est quasiment certaine, dans chaque réforme fiscale il y a généralement des gagnants et des perdants, selon l'idée que nous nous faisons de la réforme, et surtout de la façon dont elle est vécue par les contribuables. Dans ces conditions, il est impératif de ne faire des réformes que lorsqu'elles sont indispensables pour encourager ou favoriser l'investissement des entreprises.

S'agissant de la loi de finances pour l'année 2017, globalement, on peut considérer que cette loi s'inscrit dans l'esprit de la « pause fiscale » prônée en 2016 par les autorités congolaises. Cependant, tout en s'abstenant de créer des impôts et taxes nouveaux dans cette loi de finances, le législateur a renforcé les sanctions pour :

- défaut d'indication de la valeur administrative ou prévisionnelle dans les contrats de sous-traitance pétrolière ;
- défaut de traduction en français des documents comptables et autres établis en langue étrangère ;
- demande de report de délais de dépôt de certaines déclarations ;
- défaut de production de la documentation des prix de transfert.

Il est regrettable que les contribuables soient pénalisés alors même que certaines dispositions légales (tel est le cas des dispositions régissant les prix de transfert) attendent toujours des commentaires du Fisc devant préciser leurs conditions d'application.

Au demeurant, il faut reconnaître que, dans une certaine mesure, le système fiscal congolais prévoit des dispositions qui favorisent l'investissement des entreprises. Toutefois, leur effectivité est souvent réduite par d'autres dispositions contradictoires, sources d'insécurité juridique et fiscale ; c'est le cas par exemple du mécanisme légal de remboursement de la TVA, remis ultérieurement en cause par voie réglementaire, ce qui met à mal les engagements de la République envers les investisseurs, sans oublier la tendance à la rétroactivité de nouvelles normes contraignantes pour les investisseurs.

Qu'en est-il des baisses d'impôts consenties par les lois de finances ces dernières années ?

Après une longue période de stabilité des taux des prélèvements, des baisses d'impôts considérables ont été enregistrées ces dernières années. On peut également noter les exonérations d'impôts et de TVA accordées pour accompagner les secteurs agropastoral et piscicole.

Il faut particulièrement saluer la tendance baissière du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, qui est actuellement de 30% (la directive Cemap prévoit une baisse jusqu'à 25%), des taux du barème de l'IRPP, et de la taxe sur les loyers. Le même élan a été observé avec la baisse des taux

de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. La baisse du taux de la patente et la suppression des centimes additionnels qui étaient perçus en même temps que la contribution de la patente. La portée de la baisse du taux de la patente et de la simplification des modalités de sa liquidation est en demi-teinte, du fait de la liquidation de la patente sur le montant des dépenses d'exploitation pour les contribuables ne réalisant pas de chiffre d'affaires. Cela est une aberration et n'est pas de nature à favoriser l'investissement, s'agissant d'entreprises qui ne sont pas encore en phase de production, comme c'est le cas pour les entreprises minières lorsqu'elles sont dans la prospection ou l'exploration.

On a également salué la baisse des droits d'enregistrement relatifs à la vente des immeubles immatriculés ou non immatriculés. Toutefois, on peut regretter la non-prorogation au-delà du 31 décembre 2016 des droits fixes forfaitaires pour l'immatriculation et la transcription des propriétés foncières. La prorogation de cette mesure salutaire aurait pu permettre aux autorités de renforcer leur maîtrise du fichier foncier en vue de la mise en place d'une fiscalité immobilière effective.

En sus des dispositions regrettables que vous venez de relever, quels sont les principaux freins fiscaux au financement des investissements au Congo ?

Les principaux freins fiscaux concernant le financement des investissements sont liés à la fiscalité régissant le financement par emprunts extérieurs. Il faut tout d'abord reconnaître que le législateur a fait un premier pas positif en rendant gratis l'accomplissement de la formalité de l'enregistrement des contrats de prêts destinés à financer l'investissement (au lieu de 1%). Cela doit être poursuivi afin de favoriser les flux des capitaux vers notre marché national, et faire ainsi face à la faiblesse du financement de l'économie par le marché financier local.

Par ailleurs, les opérations de financement ou de refinancement étant généralement accompagnées des sûretés, il y a lieu

BRÈVES ÉCO

Bientôt du nucléaire civil au Soudan ?

La rencontre entre le président soudanais Omar Al-Bashir et son homologue Vladimir Poutine de novembre 2017 avait permis d'entériner son principe. Un mois plus tard, le conglomérat russe Rosatom annonçait avoir signé un accord en vue de la construction d'une centrale nucléaire au Soudan, sur un site qui sera défini au terme de différentes études de faisabilité. De même, aucune information n'a encore filtré quant au calendrier et aux répartitions de financement de ce projet. Qui dit nucléaire dit secret...

LE CHIFFRE

53

En tonnes, la quantité de déchets électroniques récupérés en 2017 au Cameroun par les sociétés de télécommunications MTN (d'origine sud-africaine) et Ericsson (d'origine suédoise) dans le cadre du programme Product Take Back, dédié à l'élimination de ce type d'équipements hors d'usage. Ces déchets, particulièrement toxiques et en augmentation constante, sont dans le cas présent envoyés dans une entreprise spécialisée en Afrique du Sud, qui peut recycler jusqu'à 98% de leurs composants.

Envolez-vous avec **AFRIJET** et ...

Changez de point de vue !

Libreville : 179.140 CFA *

Port Gentil : 217.540 CFA *

* 1^{er} prix Aller Retour TTC

flyafrijet.online by **AFRIJET**

Une autre idée du service aérien régulier



de rendre également gratis l'accomplissement de la formalité de l'enregistrement des dites sûretés qui s'élève à 1%. L'exonération serait également nécessaire lors de l'immatriculation de certaines sûretés au Registre du commerce et du Crédit mobilier auprès du greffe du Tribunal de commerce. Il aurait été judicieux de prévoir un droit fixe en lieu et place du droit proportionnel de 1%.

Si on peut comprendre l'application de la taxe sur les transferts des fonds (1,5%) sur les intérêts rémunérant les emprunts extérieurs, il est difficile de l'admettre lorsqu'il s'agit du remboursement du capital emprunté. Ce remboursement n'étant qu'un simple renvoi des fonds empruntés vers leur pays d'origine.

Quelles mesures fiscales préconisez-vous pour attirer les investisseurs au Congo ?

Il s'agit là d'un vaste chantier. Toutefois, on peut dégager quelques pistes :

- Institution d'une fiscalité promouvant l'actionnariat local au sein des filiales des sociétés étrangères : il s'agit d'instituer des mesures incitatives de promotion de l'actionnariat national pour répondre efficacement aux objectifs du local content. On peut accorder des exonérations totales ou partielles d'impôts sur le revenu des valeurs mobilières (actuellement 15%) concernant la quotité des actions ou des parts sociales non cédées au profit des actionnaires ou associés étrangers qui céderaient leurs participations à des nationaux congolais. Cette exonération devrait être étendue aux droits d'enregistrement applicables à ces cessions de droit sociaux (actuellement passibles de 5%).

- Poursuite de la tendance baissière du taux de l'impôt sur les sociétés : bien qu'il soit difficile de suggérer les baisses d'impôts dans une économie dont la croissance – qui aurait pu financer les mesures de baisse d'impôts suggérées – est en berne, quelques réductions d'impôts pourraient avoir un effet bénéfique pour l'État. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, il faudrait poursuivre la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés de droit commun qui est actuellement de 30% (la Cemac a prévu une fourchette comprise entre 25% et 40%). Cette baisse pourrait être compensée par l'élargissement de l'assiette de l'impôt découlant de l'arrivée de nouveaux investisseurs (potentiels contribuables) au Congo. Pour plus d'équité, il conviendrait également de revoir à la baisse la marge forfaitaire de 22% du chiffre d'affaires applicable aux contribuables communément nommés « sous-traitants pétroliers » pour s'inscrire dans la tendance baissière prescrite par la Cemac. À défaut de pouvoir revoir la base d'imposition, le taux d'imposition, qui est actuellement de 35%, devrait alors être aligné sur celui de droit commun (qui est actuellement de 30%).

- Institution d'un taux servant de base de calcul forfaitaire au taux de l'IS des quartiers généraux : en sus de l'institution d'un taux servant de base de calcul forfaitaire au taux de l'IS des quartiers généraux, dont le régime a été prévu par la loi de finances pour 2011, il conviendrait de prévoir, dans le Code général des impôts, des dispositions devant régir le traitement fiscal des bureaux de liaison et de représentation (formes juridiques souvent adoptées par les quartiers généraux).

- Institution d'un régime fiscal privilégié pour la conversion des succursales en société de droit commun : afin d'accompagner et encourager les investisseurs étrangers à se constituer en sociétés de droit congolais, il serait souhaitable de mettre en place un régime fiscal de franchise des impôts et taxes qui pourraient être acquittés lors de la conversion des succursales en sociétés de droit congolais.

- Clarification du régime d'imposition de la plus-value de cessions directes ou indirectes des actifs et droits sociaux des sociétés de droit congolais : pour garantir la sécurité fiscale des investisseurs, il conviendrait de bien délimiter le champ d'application de l'article 118 B-1 du CGI, tome 1. Il s'agirait notamment de préciser, d'une part, les sociétés qui sont dans le périmètre de taxation (en limitant clairement le degré de parenté à la société mère) et d'autre part, le seuil de pourcentage de participations au-delà duquel les cessions au niveau de la société holding étrangère seraient taxables au Congo. La notion d'actifs sociaux et les modalités de détermination de la plus-value devraient également être précisées.

- Généralisation du mécanisme de remboursement et/ou d'imputation de la TVA : pour limiter les distorsions de concurrence entre acteurs économiques, il convient de généraliser le droit au remboursement de la TVA et, dans certains cas, le droit à l'imputation de la TVA sur certains impôts d'État.

- Suppression de l'exigibilité de la TVA à la facturation pour les fournisseurs étrangers : cette mesure est anti-économique. Même avec l'utilisation des moyens

modernes de communication, il n'est pas rare que les factures émises ne vous parviennent que plusieurs mois après. Cette situation mettrait le contribuable dans l'impossibilité de respecter l'échéance légale et serait passible de pénalités. La rédaction acceptable de l'article 11-5 de la loi portant institution de la TVA aurait été «... la taxe est exigible le mois suivant celui du paiement de la facture ».

- Assouplissement du régime répressif : il faudrait moins de pression fiscale sur les entreprises en limitant le durcissement de mesures existantes. À titre d'exemple, le législateur, en reprécisant la sanction pour défaut de traduction des documents comptables et autres, a jugé bon de durcir un dispositif qui était déjà pénalisant pour les entreprises. En effet, la précision apportée est qu'en cas de non-traduction, la sanction est de 2.000.000 XAF par document non traduit. Dans une économie globalisée et dont la langue officielle du Congo n'est pas la référence, cette

sanction peut paraître disproportionnée et anti-économique dans la mesure où sa mise en œuvre n'est pas précédée d'une mise en demeure, qui ne justifierait une telle sanction que pour les contribuables récalcitrants. Pour être en phase avec ce qui se fait ailleurs, il y a lieu de supprimer les pénalités forfaitaires au profit des intérêts de retard plafonnés. Il s'agit essentiellement de toutes les pénalités forfaitaires relatives au non-respect des dispositions du CGI, pour les remplacer par des intérêts de retard raisonnables, par exemple 5%, 10%, etc.

Quelles mesures fiscales préconisez-vous pour booster la consommation des ménages au Congo ?

La baisse des taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est importante. Pour poursuivre la dynamique de l'allègement fiscal entamé en 2016 avec l'abaissement du taux d'imposition le plus élevé (de 45 à 40%) dans le cadre du barème forfaitaire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, il conviendrait de revoir sensiblement à la baisse les taux marginaux d'imposition, pour les aligner avec ceux de certains pays de l'Afrique de l'ouest. Il est donc nécessaire de modifier l'article 95 du CGI, tome 1, comme indiqué ainsi : « La solidarité familiale permettant de suppléer les carences de « l'État-providence », il faut dé plafonner le montant global de la pension alimentaire versée aux ascendants et descendants, et annuler l'obligation d'une décision de justice pour les pensions versées aux ascendants et renforcement des mesures de contrôles pour limiter les abus. Il faut également dé plafonner le montant annuel des intérêts pour les prêts contractés par les particuliers pour la construction et l'acquisition des immeubles d'habitation principale.

Quelles mesures de politique fiscale préconisez-vous pour que la fiscalité congolaise ne soit pas perçue comme une fiscalité confiscatoire qui limite l'évitement de l'impôt ?

L'impression générale est que le contribuable est parfois considéré par le Fisc comme le dindon de la farce, si ce n'est comme l'oie de Colbert qu'on doit « déplumer (...) là où il y a le plus de plumes sans la faire crier ». Le contribuable civique, fiscalement, souhaite que le « déplumage » se fasse de façon équitable et dans des proportions acceptables. Pour ce faire, notre système fiscal doit être plus efficace, équitable et transparent (application stricte de la règle de droit). Pour mettre en place ces impératifs qui permettraient d'améliorer l'action du gouvernement, il est important qu'une réflexion soit menée sur :

- des réformes structurelles au niveau de l'Administration fiscale (loin de préconiser la privatisation de la collecte des recettes publiques comme l'ont fait quelques États africains, je pense qu'il est souhaitable de rendre autonome la Direction de la réglementation et du contentieux qui est actuellement juge et partie dans la phase administrative du contentieux fiscal, car placée sous la même autorité que la Direction des vérifications générales et de la recherche), et pourquoi pas créer une autorité fiscale autonome, comparaison n'étant pas toujours raison, on peut voir ce qu'a fait notamment l'Afrique du Sud avec *The South African Revenue Service* (SARS), créé par une loi de 1997, et d'autres pays anglophones qui ont fait ces vingt dernières années sortir l'administration fiscale de la tutelle du ministère des Finances ;

- le renforcement de l'économie formelle, qui est un objectif pouvant être atteint en généralisant l'assujettissement de tous les acteurs économiques à la TVA. Le Fisc pourrait sans beaucoup de difficultés identifier qui peut relever du régime du forfait ou du réel ;

- l'accélération du renforcement de la communication sur la politique fiscale pour que le contribuable paie l'impôt, comme la dîme, sans aucune manipulation ni contrainte ;

- l'accélération du renforcement des capacités des administrations fiscales aussi, bien au niveau du capital humain que des équipements techniques.

“ Notre système fiscal doit être plus efficace, équitable et transparent. ”

UNICONGO

est **CLASS**



BIÈRE À FERMENTATION LENTE

Organisation mondiale du commerce : quel intérêt pour le Congo ?

Née le 1^{er} janvier 1995 des suites de l'accord de Marrakech signé le 15 avril 1994, à la fin du cycle de négociations d'Uruguay (1986-1994), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles qui régissent le commerce entre les pays. Elle a succédé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce des marchandises (Gatt), signé le 30 octobre 1947 par 23 pays, et entré en vigueur en janvier 1948. Son siège est à Genève (Suisse).

FRED MORGAN ILOKI OYOUKA,
EXPERT EN NÉGOCIATION COMMERCIALE MULTILATÉRALE

L'objectif de l'OMC est de favoriser le développement du commerce international en organisant une ouverture progressive et négociée des marchés nationaux, par la réduction des droits de douane et autres obstacles à la circulation des biens et services. L'OMC compte à ce jour 164 membres (États ou territoires douaniers jouissant d'une entière autonomie dans la conduite de leur politique commerciale) dont les trois quarts sont constitués de pays en développement et de pays les moins avancés.

En plus des membres, il y a également des gouvernements et des organisations internationales intergouvernementales qui ont le statut d'observateurs à l'OMC.

Cette organisation a la responsabilité de faciliter la mise en œuvre et le fonctionnement des accords commerciaux multilatéraux, de servir de cadre pour les négociations, d'administrer le mécanisme de règlement des différends ainsi que celui de l'examen des politiques commerciales, et de coopérer avec d'autres organisations internationales comme la Banque mon-

diale et le Fonds monétaire international (FMI), en vue de rendre plus cohérente l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial.

Contrairement à d'autres organisations internationales, les décisions à l'OMC sont prises par l'ensemble des membres par « consensus ». Tous ses membres peuvent participer à tous les conseils, comités et organes de l'organisation – à l'exception de l'organe d'appel –, aux groupes spéciaux chargés du règlement des différends, à l'organe de supervision des textiles et aux comités plurilatéraux.

Les organes de l'OMC

La structure juridique, organisationnelle et décisionnelle de l'OMC comprend trois niveaux d'organes :

La Conférence ministérielle est l'organe décisionnel suprême de l'OMC qui se réunit tous les deux ans. La dernière en date s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) du 10 au 13 décembre 2017.

Le Conseil général, deuxième échelon dans la structure décisionnelle de l'OMC, se réunit plusieurs fois par an au siège de l'organisation à Genève et rassemble tous les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques basées à Genève. Il joue le rôle d'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) et d'Organe de règlement des différends entre les membres (ORD).

Un conseil pour chaque grand domaine du commerce est le troisième niveau de la structure décisionnelle de l'OMC. Il existe trois conseils, chargés chacun d'un grand domaine du commerce et relevant du Conseil général : le Conseil du commerce des marchandises (CCM) ; le Conseil du commerce des services (Conseil de l'AGCS) ; le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC).

Chaque conseil est composé de représentants de tous les membres de l'OMC et comprend des organes de base ou conseils subsidiaires.

Les conseils subsidiaires sont les organes de base – appelés comités –, placés sous la supervision du Conseil du commerce des

Xerox® Altalink® and Vistalink
The Future of Word

Bureautique & Services

xerox®

Tél: 06 662 56 56
E-mail: accueil-pnr@bureautique-et-services.com
Site: www.bureautique-et-services.com

Distributeur exclusif d'équipement Xerox au Congo

marchandises, du Conseil du commerce des services et du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle. Ainsi, le Conseil du commerce des marchandises chapeaute onze comités qui s'occupent chacun d'un sujet précis (agriculture, accès aux marchés, subventions, mesures antidumping, etc.). Ces comités sont, eux aussi, composés de représentants de tous les membres.

Les organes subsidiaires du Conseil du commerce des services s'occupent des services financiers, de la réglementation intérieure, des règles de l'AGCS et des engagements spécifiques. Au niveau du Conseil général, l'Organe de règlement des différends a également des organes subsidiaires : d'une part, les « groupes spéciaux » chargés du règlement des différends – qui sont composés d'ex-

perts et ont pour mission de statuer sur les différends non réglés – et, d'autre part, l'Organe d'appel qui connaît des appels.

Le Secrétariat de l'OMC

Il est dirigé par un directeur général nommé par la Conférence ministérielle, mais n'a aucun pouvoir décisionnel. Ses principales fonctions sont, entre autres, d'apporter un soutien technique aux

BRÈVES ÉCO

Nouvelle gouvernance dans le ciel africain

Le Malien Abderrahmane Berthé a été nommé en décembre dernier secrétaire général de l'Association des compagnies aériennes africaines (Afraa) en remplacement du Zimbabwéen Elijah Chingosho, en poste depuis 2010. Ancien d'Air Afrique, d'Air Mali puis récemment à la tête d'Air Burkina, le nouveau secrétaire général, qui plaide pour des modes de gouvernance améliorés, aura aussi la charge de négocier des baisses de taxes auprès des gouvernements et des gestionnaires d'aéroport, de veiller au respect des procédures de sécurité au sein des compagnies aériennes, et de promouvoir une meilleure connectivité entre elles.

Des diplômés à vitesse grand V

Le Centre de recherche panafricain en management pour le développement (Cerpamad) est un établissement d'enseignement supérieur basé à Ouagadougou, au Burkina Faso. Accueillant des professionnels en recherche de formation qualifiante, cette école lance en 2018 des cursus intensifs qui vont permettre d'obtenir des licences, et même des masters en un temps record de onze mois. Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 16h à 19h30 sur une période de cinq mois, le reste étant consacré à la rédaction d'un mémoire. L'idée étant d'associer théorie, pratique et surtout l'accompagnement afin de renforcer les connaissances acquises sur le terrain. Bémol toutefois, seule la licence professionnelle en techniques comptables et financières est reconnue par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES). Les autres formations le sont néanmoins par l'État burkinabé.

Des chauffeurs mécontents au Kenya

L'essor des voitures de transport avec chauffeurs (VTC) au Kenya doit beaucoup à l'implantation de la pionnière du genre, la société américaine Uber, qui y a édifié son deuxième marché africain après le Nigeria. Attirées par cette manne, deux autres sociétés lui ont emboîté le pas, une kenyane (Little Cab) et, plus étonnant, une entreprise venue du Grand Nord, l'estonienne Taxify. Conséquence, pour compenser ses pertes de parts de marché, Uber a augmenté sa marge sur chaque course (de 20 à 25%), au grand dam des chauffeurs, contraints de travailler beaucoup plus pour maintenir leurs revenus. Selon les économistes, le marché du VTC présente un potentiel de croissance considérable en Afrique.

AIRFRANCE 

FRANCE IS IN THE AIR

ICI TOUT TOURNE AUTOUR DE VOUS
Soyez au centre de toutes nos attentions : bienvenue dans notre classe Business.

AIRFRANCE KLM WWW.AIRFRANCE.CG

divers conseils et comités, de fournir une assistance technique aux pays en développement et d'offrir une aide juridique dans le cadre du processus de règlement des différends. Le directeur général assure également la présidence du comité des négociations commerciales (CNC), en qualité de facilitateur.

Champ d'application et principes fondamentaux

Les accords de l'OMC pour le commerce des marchandises et des services et de la propriété intellectuelle, énoncent des principes de non-discrimination, de transparence, de prévisibilité et de libéralisation progressive du commerce. Ces accords prévoient des exceptions, pour des raisons diverses, notamment au profit des pays en développement (PED) et des pays moins avancés (PMA). Ils renferment également les engagements pris par chaque pays pour réduire les droits de douane et d'autres obstacles au commerce. Ces accords sont dynamiques et peuvent être renégociés de temps à autre en fonction de l'environnement commercial. C'est dans ce contexte qu'a été lancé à Doha (Qatar), en novembre 2001, par les ministres des pays membres de l'OMC, un nouveau cycle de négociations, dénommé Programme de Doha pour le développement (PDD) et dont les travaux se poursuivent encore.

Aussi, faut-il signaler que d'après la 10^e

Conférence ministérielle tenue à Nairobi (Kenya) en 2015, d'autres sujets (nouvelles questions) comme le commerce électronique, la facilitation des investissements et les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) ont fait leur apparition dans les discussions à l'OMC en dehors du cadre de travail défini par le Programme de Doha pour le Développement (PDD).

L'OMC et le Congo

Le Congo est membre de l'OMC depuis le 27 mars 1997 et compte parmi les

membres originels de cette organisation pour avoir été, depuis le 3 mai 1963, membre du GATT, qui a précédé l'OMC. Il participe aux différentes négociations à travers sa mission permanente à Genève. En outre, il appartient à plusieurs groupes de négociations à l'OMC (ACP, Africain, G-90, G-33, Groupe des pays visés au paragraphe 6 et Groupe des auteurs du « W52 »), au sein desquelles la mission permanente fait valoir les intérêts et préoccupations du Congo. Il convient de noter qu'au niveau natio-

nal, la préparation et le suivi des négociations se déroulent au sein du Comité national de suivi de négociations des accords commerciaux multilatéraux (CNSNACM), créé en 2003, dont la présidence est assurée par le ministère en charge du commerce.

Ce comité constitue une plateforme d'analyse des stratégies de négociation, de préparation, de coordination et de définition des positions du Congo, selon une approche participative et consensuelle des représentants du gouvernement, du secteur privé, du milieu universitaire, de la société civile et des autres parties prenantes. Sur le plan institutionnel et juridique, l'OMC garantit l'accès aux marchés mondiaux et la participation à l'élaboration consensuelle des règles y relatives de tous les membres, y compris les moins puissants économiquement et commercialement, comme c'est le cas des pays africains. Ainsi, il est primordial de soutenir ce cadre commercial multilatéral fort, et le Congo a l'obligation d'y contribuer par sa participation

aux activités de cette institution qui assure également la régulation de l'ouverture des échanges internationaux.

En outre, l'OMC offre au Congo un mécanisme de transparence, de surveillance multilatérale efficace à travers les notifications et l'examen des politiques commerciales des membres. Il dispose aussi au profit de ses membres d'un système de règlement des différends automatiquement obligatoire en droit international, dont la mise en œuvre fait l'objet d'une surveillance multilatérale. Du point de vue économique et commercial, l'OMC est non seulement un cadre de libéralisation de marché à coût réduit, mais elle offre également au Congo un accès aux marchés de 163 autres membres dans un cadre garanti et stable, non discriminatoire, de transparence et de prévisibilité. Le nouveau cycle de négociations de Doha place au cœur des débats la nécessité de la prise en compte des préoccupations des pays en développement. Ainsi, il pourrait offrir notamment au Congo un traitement spécial et différencié (flexibilité, période plus longue dans la mise en œuvre des accords), plus approprié, une assistance technique et un renforcement des capacités, plus adapté, un suivi-évaluation de l'aide pour le commerce, plus efficace, la possibilité de bénéficier de certaines préférences sur les marchés selon la clause d'habilitation.





COFINA
Compagnie Financière Africaine





TRAITEMENT 24^H
APRÈS DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET

« Pour vos cautions, ayez le réflexe COFINA »

Gérez vos marchés privés et publics en toute sérénité

- ▶ CAUTION DE SOUMISSION
- ▶ CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE
- ▶ CAUTION DE BONNE EXÉCUTION
- ▶ CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

- ▶ ATTESTATION DE CAPACITÉ FINANCIÈRE
- ▶ ATTESTATION DE LIGNE CRÉDIT
- ▶ CAUTION D'APPROVISIONNEMENT
- ▶ AVANCE SUR FACTURE CERTIFIÉE

- ▶ AVANCE SUR BON DE COMMANDE
- ▶ AVANCE SUR DÉCOMPTE CERTIFIÉ
- ▶ ESCOMPTE DE TRAITE SIMPLE ET AVALISÉE
- ▶ AVAL DE TRAITE

Compagnie Financière Africaine – COFINA CONGO.
Etablissement de Micro Finance de 2^e Catégorie, Règlement n°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC.
Décision COBAC D-2017/115, RCCM : CG/BZV/15 B 6030
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 500 000 000 FCFA
Siège social : 67 Avenue Nelson Mandela - Brazzaville - République du Congo
Email : contact-congo@cofinacorp.com - Tél : + 242 22 260 10 10

Faciliter les échanges

Les petites économies, comme celle du Congo, ont manifestement le plus intérêt à l'existence d'un cadre réglementaire multilatéral pour les relations économiques. À ce titre, le Congo a pris des engagements en matière d'accès au marché sur les concessions tarifaires et notifie, chaque année, au Secrétariat de l'OMC ses réglementations dans le cadre de la mise en œuvre des différents accords. En outre, il a pris des engagements en matière de commerce des services, notamment sur les services de tourisme et d'hôtellerie.

Concernant l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) qui est entré en vigueur le 21 février 2017, le Congo a présenté à l'OMC son instrument d'acceptation le 5 octobre 2017 et notifié depuis juillet 2014 ses mesures de la catégorie A. Celles des catégories B et C, qui nécessitent plus de temps et une assistance financière, n'ont pas encore été notifiées. La mise en œuvre de cet accord par le Congo permettra de renforcer la compétitivité du port de Pointe-Noire à travers la réduction des coûts de transaction et la simplification des procédures de dédouanement, et de réaffirmer son rôle de pays de transit dans la sous-région Afrique centrale.

Quant au Protocole d'amendement de l'accord ADPIC sur les médicaments et la santé publique qui est entré en vigueur le 23 janvier 2017, le Congo a finalement déposé son instrument d'acceptation le 31 octobre 2017. Cette acceptation offre au Congo des possibilités d'importer et/ou de fabriquer à moindre coût des médicaments ou des produits génériques encadrés par le régime de licence obligatoire.

Dans ce contexte, il serait judicieux et pertinent que l'OMC continue de jouer un rôle de premier plan dans l'administration des questions commerciales au niveau mondial. En effet, la pérennisation et la crédibilité du système commercial multilatéral (SCM) exigent la poursuite active des négociations en cours et leur aboutissement à des dispositions qui contribueraient à garantir un équilibre des droits et obligations favorables, entre autres, aux pays en voie de développement, dont le Congo. À cet égard, les pays développés membres de l'OMC devraient rendre plus concrets leurs engagements en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés, en mettant en œuvre les différentes dérogations accordées à ceux-ci.

En conclusion, pour renforcer sa participation au commerce mondial et faire face aux litiges pouvant naître à cette occasion, le Congo pourrait avoir recours aux services du Centre consultatif sur la législation (ACWL) de l'OMC, un dispositif à moindre coût pour le règlement des différends.

Trop-payés d'impôts : notion et approche de traitement en droit fiscal congolais

Le constat est clair et évident, les opérations d'assiette, de liquidation, de contrôle et de recouvrement de l'impôt occasionnent bien des fois, des situations de trop-payé par les contribuables. Mais le constat est aussi que le Code général des impôts n'a pas encore prévu de mécanismes clairs de résorption des impôts et taxes payés en trop ou à tort. Cela constitue une source réelle de difficultés, voire d'insécurité !

PAUL KOFFI GOL, FISCALISTE - EXPERT SENIOR TAX MANAGER
CENTRAL AFRICA AREA

A ce jour, à notre connaissance, le Code fiscal en vigueur ne prévoit pas de procédures spécifiques qui visent à régler les situations où un contribuable peut faire apurer les impôts qu'il a acquittés en trop ou à tort et qui sont, par ce fait, indûment perçus par l'administration fiscale.

En règle générale, lorsqu'il est avéré que le paiement a été fait par erreur, le montant perçu par l'administration devrait constituer un crédit pour le contribuable. En l'absence donc de procédures spécifiques pour la résorption de tels crédits, il existe un réel risque marqué par la perte de trésorerie et de difficultés de paiement de façon générale (...). Ce qui constitue en soi, une source d'insécurité dans la conduite des affaires.

En effet, la pratique actuelle tend à conforter une position officieuse selon laquelle l'Administration considérerait les situations d'impôts payés à tort ou en trop par des contribuables, comme définitivement acquis au Trésor public (cas de la taxe immobilière 2017).

Notre souci permanent d'apporter une contribution à l'existant nous conduit une fois de plus à proposer une amorce de réponse à cette situation qui s'avère plus que pénalisante dans un climat socio-économique déjà marqué par des difficultés financières on ne peut plus apparentes.

Notion de trop-payés d'impôts

Dans son état actuel, la législation fiscale congolaise (CGI et doctrine), n'offre pas de définition de la notion de trop payés d'impôts. Nous faisons donc référence à la doctrine internationale selon laquelle, il y a « *trop-payés d'impôts lorsqu'un contribuable acquitte à tort ou par erreur un surplus d'impôts, soit de son propre fait, soit par le fait de l'Administration* » (cas de notifications d'avis d'imposition erronés ou injustifiés, cas de recouvrement d'impôts non fondés, etc.). En droit, le paiement fait par erreur

ou fait à tort constitue un indu. L'indu désignant toute chose ou somme qui a été versée à tort ou qui n'était pas due.

Tel que perçu dans leur globalité, les cas de trop-payés peuvent porter sur toutes sortes d'impositions. Il peut donc s'agir d'impôts dont la charge incombe directement et effectivement au contribuable en cause (redevable économique) ou de cas où le contribuable n'est qu'un collecteur (redevable réel). Mais lorsqu'une procédure visant à résorber les trop payés devra s'appliquer, elle ne s'appliquera qu'aux redevables économiques en cause excluant ainsi, les redevables d'impôts de tiers.

Quid du traitement possible en droit fiscal congolais ?

Quoiqu'il existe déjà en droit fiscal congolais différents mécanismes de résorption de crédit d'impôts (remboursement, dégrèvement, imputation, etc.), il n'en existe pas un qui soit spécifiquement dédié aux cas de trop-payés d'impôts.

En l'absence donc d'une procédure spécifique et dédiée, notre avis est que les contribuables concernés – ou qui se trouvent dans une situation d'impôts payés en trop ou à tort – puissent librement effectuer les diligences nécessaires auprès de la Direction générale des impôts et domaines (DGID) à la reconnaissance de ce paiement qui constitue un indu.

En retour, l'administration fiscale devrait être en position d'accéder à toute requête d'un contribuable visant à faire reconnaître un crédit résultant d'un paiement effectué à tort et elle devrait en prendre les meilleures dispositions pour instruire le dossier. Après coup, l'administration fiscale devrait également être en mesure de donner un avis favorable ou non favorable, suivant l'examen des pièces versées au dossier et de l'audition du contribuable demandeur.

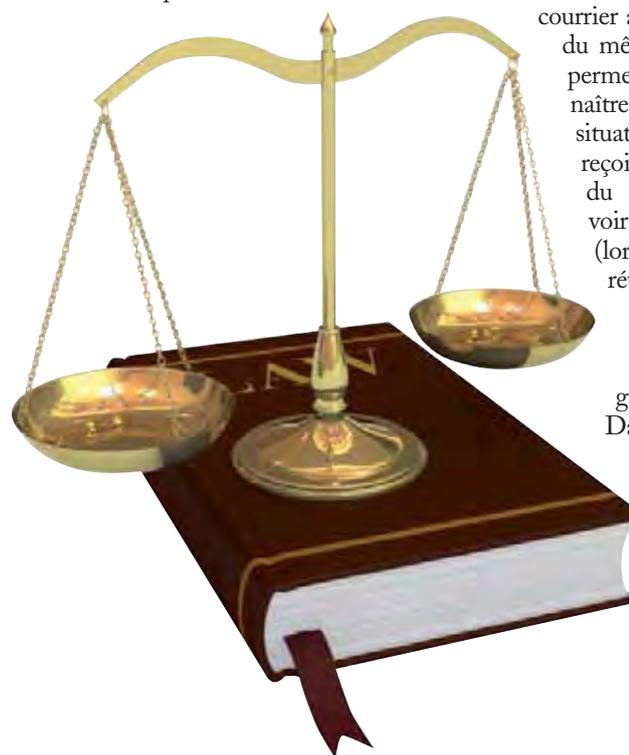
En cas d'avis favorable, elle devrait pouvoir soit autoriser le remboursement du montant payé à tort, soit son imputation sur un impôt analogue. Ce faisant, elle pourrait fixer des conditions administratives (délais de saisine, paiement de frais d'étude de dossiers, etc.) pour encadrer la procédure. En effet, celui qui a payé l'indu est en droit de demander son remboursement ou sa restitution à celui qui l'a reçu.

De notre avis cependant, l'imputation sur des impôts analogues, constituerait la voie la plus opportune et la plus adaptée pour la résorption de crédits résultant de paiements effectués à tort.

Pour conclure, nous pourrions retenir qu'un contribuable qui se trouve dans une situation de paiement fait à tort peut saisir le chef de sa résidence fiscale par simple

courrier avec ampliation au receveur du même centre, à l'effet de leur permettre de constater et reconnaître de manière effective ladite situation. L'administration qui reçoit et instruit la demande du contribuable devrait pouvoir donner un avis favorable (lorsque les conditions sont réunies) et permettre que le crédit s'impute sur des impôts analogues lors de l'accomplissement d'obligations futures.

Dans tous les cas, il est recommandé à toute personne en situation de paiements faits à tort de requérir l'avis d'un conseil.



1. À notre connaissance l'Administration fiscale a encaissé tout simplement la taxe immobilière 2017 qui a été payée antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi de Finances 2017. Avec la réforme introduite par ladite loi de Finances (5% du loyer annuel), les paiements effectués par les contribuables congolais sur la base de l'ancienne loi (1/12e du loyer annuel) constituent clairement une situation de trop payés d'impôts.

2. Les impôts de tiers sont tous ceux dont le redevable réel est une tierce personne avec laquelle l'entreprise en cause est en relation et pour le recouvrement desquels celle-ci, qui ne joue qu'un rôle de collecteur d'impôt, est le redevable légal. Il s'agit notamment de la retenue IRPP, IRVM, retenues à la source, TVA pour compte de tiers, taxe immobilière, droits d'enregistrement ou d'actes acquittés par les notaires pour le compte de leurs clients.

L'essentiel du régime de la TVA applicable aux ambassades et missions diplomatiques accréditées en République du Congo

La République du Congo signe des accords de siège avec les organisations internationales qui s'installent dans le pays. Ces accords contiennent des clauses d'exemptions fiscales qui sont librement négociées entre les parties. En fonction du but poursuivi par l'organisation concernée, les exemptions fiscales peuvent s'étendre à plusieurs types d'impôts.

PAUL KOFFI GOLI

Ces règles applicables aux organisations internationales sont quasi-identiques à celles qui régissent les ambassades et missions diplomatiques accréditées au Congo. D'une manière générale, la plupart des conventions (bilatérales et multilatérales), de même que les accords de siège, contiennent des exonérations qui sont similaires à celles prévues par la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques. Sans toutefois faire l'inventaire des dis-

positions d'ordre fiscal contenues dans cette convention de Vienne et de celles qui sont prévues par les différents accords multilatéraux et bilatéraux, nous apportons notre contribution spécifique sur le traitement qui est réservé à la Taxe sur la valeur ajoutée lors d'achats effectués par les ambassades et missions diplomatiques accréditées au Congo.

De la notion de personnel diplomatique

En référence aux dispositions contenues

dans la convention de Vienne sur les relations diplomatiques, la notion de personnel diplomatique recouvre entre autres les agents diplomatiques, dont le chef de la mission diplomatique ou l'ambassadeur et membres des organisations internationales, etc.

Il convient de souligner que l'article 37 de la Convention prévoit que les membres du personnel administratif et technique de la mission ainsi que les membres de leur famille qui font partie de leur ménage respectif bénéficient pourvu qu'ils ne soient pas ressortissants de l'État accréditaire (Congolais) ou n'y aient pas leur résidence permanente (au Congo), des mêmes avantages fiscaux que les agents diplomatiques.

Du principe général de l'imposition du personnel diplomatique à la TVA

Il faut souligner d'entrée que, par principe, aucune exonération n'est prévue en matière de taxes sur le chiffre d'affaires, ni par la convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques ni par les accords de siège et/ou accords multilatéraux/bilatéraux.

D'ailleurs, l'article 7 bis de la loi sur la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) en son alinéa 1^{er} confirme ce principe de droit en précisant qu'« En application des conventions internationales en vigueur, les agents diplomatiques et assimilés en poste en République du Congo sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée



normalement incorporée dans le prix des marchandises ou services, et acquittée en rémunération des services rendus ».

En effet, les taxes sur le chiffre d'affaires en général, et la TVA en particulier, sont des taxes qui sont normalement incorporées dans le prix des marchandises ou des services lors de leur vente ; et elles sont directement supportées et acquittées par l'acheteur. La loi désigne le vendeur du bien ou le prestataire du service comme le redevable légal et, en cette qualité, il a pour rôle de collecter la taxe et de la reverser dans les caisses du Trésor public dans un délai bien précis.

Les livraisons de biens et les services qui sont rendus aux missions diplomatiques supportent donc légalement les taxes sur le chiffre d'affaires et la TVA.

Il s'ensuit que les régimes d'exception en matière de TVA et taxes sur le chiffre d'affaires ne peuvent procéder que d'accords bilatéraux.

Ainsi, sauf à obtenir un document officiel d'exception (conjointement signé par les ministères des Affaires étrangères et de l'Économie au Congo), tout contribuable au Congo (vendeur de biens ou prestataire de services), devrait systématiquement appliquer la taxe sur la valeur ajoutée (...). Toutefois, il arrive que des régimes particuliers s'appliquent aux agents diplomatiques lors de leurs achats et sous réserves de certaines conditions spécifiques.

Le remboursement de la TVA acquittée comme régime particulier prévu par le législateur fiscal

« Toutefois, des régimes particuliers peuvent être accordés, sous réserve de réciprocité et selon des quotas fixés par arrêté conjoint des ministres des Finances et des Affaires étrangères, aux biens et services destinés à l'usage officiel des missions diplomatiques et de leurs membres et dont la liste est transmise au gouvernement par le chef de mission » (Art.7 bis, al 2).

Le dispositif ci-dessus prévoit cette exception qui consiste dans le remboursement de la taxe acquittée en amont par l'agent diplomatique.

Il est bien clair que les achats effectués par les agents diplomatiques et assimilés pour usage non officiel supportent valablement la taxe sur la valeur ajoutée et sans exception aucune.

Tel qu'il ressort de cet article, cette exception est assez claire et son application reste subordonnée à des conditions de réciprocité et de quota. «... Sous réserves de réciprocité et selon des quotas fixés par arrêté conjoint (...), la TVA supportée par les agents diplomatiques et assimilés en poste en République du Congo est remboursable. » Ainsi, la TVA acquittée par les agents diplomatiques accrédités en République du Congo lors de leurs achats à usage officiel peut faire l'objet de remboursement aux conditions exclusives que :

- des avantages analogues sont offerts aux agents diplomatiques congolais accrédités

dans les États accréditant de ces agents ;
- ces achats entrent dans les quotas fixés par l'arrêté conjoint des ministres des Finances et des Affaires étrangères.

Une fois que ces conditions d'exception sont observées, l'agent diplomatique peut soumettre une demande pour bénéficier du remboursement de la taxe acquittée en amont sur ses achats de biens et services.

À notre avis, ces conditions ne s'appliquent pas aux agents des organisations internationales dont le mécanisme de fonctionnement ne requiert pas de réciprocité entre l'État de siège et les États d'origine des agents.

De la procédure de remboursement de la TVA acquittée

Le remboursement de la TVA acquittée par les agents diplomatiques est effectué par le Trésor public congolais à la fin d'une procédure qui doit être initiée par les agents diplomatiques eux-mêmes. Ainsi qu'il ressort des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 7 bis, le requérant (l'agent diplomatique) dispose d'un délai de trois mois pour faire valoir sa demande de remboursement.

La demande doit être appuyée de la facture d'achat et de l'imprimé de demande de remboursement dûment rempli et signé par le vendeur, avec indication du montant de la taxe déclarée et acquittée par lui et approuvée par l'administration fiscale.

Ce qui revient à dire que la taxe collectée

par le vendeur doit avoir, au préalable, fait l'objet de déclaration et de paiement dans les caisses du Trésor public. A contrario, le Trésor public ne saurait rembourser une TVA qu'il n'a pas encaissée.

Pour terminer, il convient de retenir que les achats de biens et de services effectués par les agents diplomatiques sont par principe soumis à la taxe sur la valeur ajoutée et aux taxes sur le chiffre d'affaires de manière générale.

Par exception, la TVA acquittée au titre d'achats à usage officiel peut faire l'objet de remboursement lorsque certaines conditions sont remplies. Dans tous les cas, il est recommandé à toute personne en situation de requérir l'avis d'un conseil.

SIAT



www.imperialbrandsplc.com

Rue de la Pointe Hollandaise - MPILA
BP 50 BRAZZAVILLE - République du Congo

05 770 14 61 / 06 999 14 61

www.imperialbrandsplc.com

@ImperialBrands



VOTRE PARTENAIRE DANS LES PROGRAMMES DE FACILITATION DU COMMERCE ET DE MODERNISATION DES DOUANES

Cotecna est une référence mondiale dans le domaine de l'inspection, la sécurité et la certification commerciale. Cotecna associe technologie de pointe et transfert des connaissances à des services innovants, conçus sur mesure, pour améliorer et sécuriser le contexte des échanges commerciaux dans le monde entier.

Cotecna, un leader dans les projets BOT et PPP

- > Inspections des marchandises avant embarquement et à destination
- > Services scanner
- > Services de gestion du risque (SIAR®)
- > Evaluation en douane avant ou après la déclaration en douane (ValueQuest®)
- > Suivi électronique de transit (Cotrack®)
- > Vérification de conformité
- > Inspections commerciales
- > Certification & formation

Cotecna Inspection Congo
77, Rue Kouanga Makosso
Quartier Ndjindji
BP4551 - Point Noire
Tel. +242 05 550 00 02 - Tel. 06 621 40 40
contact@cotecna.cg

Boulevard Denis
Sassou-N'Gusso
BP 226 - Brazzaville
Tel. +242 05 550 00 10

COTECNA

40 ans d'expérience | 100 bureaux dans le monde | 4000 employés et agents

www.cotecna.com



Dossier

ENERGIE & HYDRAULIQUE



Le parc
énergétique
du Congo
24



Le barrage
hydroélec-
trique de
Sounda
28



La Centrale
électrique
du Congo
30



Le premier
réseau de
distribution
d'eau de
Brazzaville
32



Entretien
avec Adrien
Gabin Nan
35



Hydroélectricité, centrales thermiques, énergies renouvelables... Congo Eco passe en revue le potentiel énergétique dont dispose la République du Congo.

Le parc énergétique du Congo face aux enjeux du développement économique et social

PAR JEAN-JACQUES SAMBA

La force humaine et l'attraction animale ainsi que le feu ont, pendant des millénaires, été les principales sources d'énergie utilisées dans les activités économiques et sociales. Par la suite, les moulins à eau et à vent ont fourni à l'homme l'énergie qui a été à la base du développement d'un artisanat produisant de plus en plus, pour le marché des villes en expansion au Moyen Âge et à la Renaissance. Le perfectionnement des bateaux à voile grâce à l'énergie éolienne a permis la découverte des nouveaux continents et le développement du commerce par voie maritime, notamment à partir du XV^e siècle. Enfin, l'histoire du monde a été profondément marquée à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle par l'invention de la machine à vapeur, dont l'utilisation dans l'industrie a été à l'origine de la première révolution industrielle en Europe, avec le passage des ateliers artisanaux aux manufactures qui

deviendront ensuite des grandes usines. L'introduction de la machine à vapeur a révolutionné l'agriculture et le transport où le bateau à vapeur et l'automobile ont remplacé le bateau à voile et l'hippomobile. L'apparition des locomotives à vapeur et le déploiement rapide du chemin de fer sur tous les continents, suivis de l'avènement de l'électricité et du pétrole au début du XX^e siècle, ont ouvert la voie à des mutations économiques et sociales sans précédent dans le monde. Ainsi, il est incontestable que l'énergie est un facteur essentiel du développement économique et social.

Quelques repères historiques sur l'électricité au Congo

C'est en 1932 qu'une entreprise privée, la Société hydroélectrique du Congo français (SHCF), s'est vu confier la mission d'interconnecter, à partir d'un barrage hydroélectrique, Brazzaville, Pointe-Noire et Libreville (les trois villes de l'AEF où était concentrée la population européenne). Ce projet était couplé à l'électrification du Chemin de fer Congo-Océan (CFCO) qui était en cours d'achèvement. Malheureusement, le coût très élevé de l'investissement et l'absence de grosses industries consommatrices d'électricité, facteur essentiel de rentabilité du projet, ont conduit à son abandon.

En 1934, l'option de la mise en place de petits réseaux autonomes par ville s'appuyant sur des centrales thermiques, financées par des entreprises privées, a été retenue et sa réalisation confiée à l'Union électrique coloniale (Unelco) et à la Compagnie coloniale de distribution électrique (CCDE). Dans un premier temps, Unelco a choisi pour des raisons de coût et de rentabilité d'importer l'électricité du Congo belge en vue d'alimenter Brazzaville.

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, la première centrale thermique fut érigée à Brazzaville (dans l'enceinte du siège actuel de la SNE), quelques années avant la mise en chantier du premier barrage hydroélectrique de l'AEF sur le Djoué, dont les travaux ont duré de 1950 à 1953. À partir de février 1954, Brazzaville a eu accès à l'électricité du barrage du Djoué – dont

la plupart des bâtiments de la base-vie des cadres expatriés servent actuellement de logements à la Cité de l'OMS, tandis que ceux des ouvriers indigènes, maintenant en ruine, sont dans la cité de Sangolo. Pointe-Noire, Dolisie et Jacob continuaient de dépendre des centrales thermiques diesel. Les déficiences de ces centrales ont été très préjudiciables à l'économie de ces trois villes et au gros potentiel industriel de la vallée du Niari, qui a été finalement soulagé par l'entrée en activité du barrage de Moukougoulou en 1978.

Les barrages hydroélectriques

L'hydroélectricité représente presque la moitié des 600 MW de la capacité de production d'électricité du Congo. Le pays possède quatre barrages hydroélectriques, le Djoué, Moukougoulou, Imboulou et Liouesso. Excepté le Djoué, tous ont été construits par des entreprises chinoises.

La centrale hydroélectrique du Djoué a été inaugurée le 2 février 1954. Elle se trouve au sud de Brazzaville, en contrebas de la Cité de l'OMS. Elle est la plus ancienne centrale hydroélectrique du Congo et de l'AEF. Avec une capacité de 15 MW, cette centrale implantée sur le Djoué – un petit fleuve long de 80 km à peine – est actuellement en arrêt depuis 2007. Les travaux de sa réhabilitation et de sa modernisation ont été lancés en 2012, avec des perspectives d'augmentation de sa capacité à 30 MW. Ces travaux sont actuellement en arrêt.

La centrale hydroélectrique de Moukougoulou, la deuxième du Congo, est dans le département de la Bouenza. Elle a été mise en service en 1978, avec une capacité de 74 MW. Cette centrale connaît des problèmes techniques en raison, entre autres, du manque de pièces de rechange.

La centrale hydroélectrique d'Imboulou est située à 220 kilomètres de Brazzaville, entre les départements des Plateaux et du Pool. Elle est constituée de quatre turbines disposant d'une puissance totale de 120 MW.

La centrale hydroélectrique de Liouesso est la troisième du Congo, implantée à 830 km de Brazzaville, dans le département de la Sangha. Elle a une capacité de près de



L'hydroélectricité occupe une place essentielle dans la capacité globale de production d'électricité du Congo. Une part qui devrait augmenter compte tenu des projets en cours.

20 MW. Inaugurée le 29 mai 2017, elle fournit l'électricité à la ville de Ouesso, mais va également desservir les autres localités du département ainsi que les sociétés de l'industrie forestière qui constituent le socle de l'économie départementale.

Les projets de centrales hydroélectriques

Il existe plusieurs sites pour des projets de centrales hydroélectriques.

Le site hydroélectrique de **Mourala**, sur la rivière Louéssé, non loin de la commune de Mossendjo, dans le département du Niari, a un potentiel estimé à 15 MW. Il s'inscrit dans un projet plus global d'interconnexion entre les réseaux du Gabon et du Congo.

Le site hydroélectrique de **Sounda**, sur la rivière Kouilou, à 120 km au nord de la ville de Pointe Noire, est le plus important des projets avec un potentiel estimé à 1 000 MW. Il a fait l'objet d'une étude de faisabilité dont les résultats ont été présentés le 4 novembre 2017 à Brazzaville par la Société financière internationale (SFI), qui fait partie du groupe de la Banque mondiale.

Le site hydroélectrique de **Chollet**, sur la rivière Dja, est situé à environ 70 kilomètres de la localité de Ngbala, à la frontière du Congo avec le Cameroun. Ce barrage hydroélectrique intégrateur, qui pourrait aussi fournir l'électricité en Centrafrique, a un potentiel estimé à 600 MW.

Le site hydroélectrique de **Kouembali**, sur la rivière Léfini, dans le département des Plateaux, a un potentiel estimé à 150 MW. Plusieurs sites potentiels de micro-barrages ou mini-centrales hydroélectriques ont été répertoriés à travers le pays. La construction d'une douzaine de microcentrales hydroélectriques ayant chacune une capacité variant de 80 kW à 1000 kW est prévue. Ce projet représente un coût total de 34.644.133 dollars US, avec des prévisions de financements du gouvernement congolais pour près du tiers du coût, un prêt de la BAD pour les deux tiers environ, et diverses subventions. Il vise à améliorer le taux d'électrification rurale et, in fine, l'accès à l'électricité pour près de 50% de la population rurale. Il est conforme à la stratégie de lutte contre le

changement climatique prônée par le Fonds mondial pour l'environnement (FME), qui encourage la promotion et l'utilisation durable des énergies renouvelables au lieu des combustibles fossiles.

Les centrales thermiques

Le Congo dispose de deux centrales thermiques à gaz à Pointe-Noire, et de deux centrales thermiques diesel à Brazzaville et à Oyo.

Les chefs-lieux des départements et des districts non connectés au réseau hydroélectrique sont dotés des groupes électrogènes diesel d'une capacité de 12MW environ, qui ne fonctionnent que par intermittence et exclusivement la nuit, pour des raisons techniques, et surtout de coût de la consommation en carburant. L'autoproduction avec des mini-centrales thermiques est très développée, notamment dans les secteurs pétrolier et forestier, avec une capacité installée significative.

Les centrales thermiques à gaz

La centrale à gaz de Djeno, à Pointe-Noire, a été mise en service en décembre 2003 avec une capacité de 25 MW, portée actuellement à 50 MW, après des travaux d'extension.

La centrale électrique du Congo (CEC SA) d'une capacité estimée de 300 MW, implantée à Côte Matève, à 18 km au sud de Pointe-Noire, fonctionne depuis mi-2011.

Les centrales thermiques diesel

La plus grande est la centrale thermique de Brazzaville (CTB) d'une capacité de 32,5 MW, implantée à Mpila, dont la consommation en carburant et les coûts de production de l'électricité (comparés aux prix de vente du kW), rendent l'exploitation fortement déficitaire, sans oublier son impact environnemental par ses rejets. Pour cela, elle n'est utilisée que par intermittence, pour suppléer l'interruption ou les déficiences des autres centrales électriques desservant Brazzaville.

La Centrale thermique d'Oyo (CTO) dispose d'une puissance installée de 5,4 MW. La connexion d'Oyo au réseau hydroélectrique, qui a été étendue grâce à l'entrée en

service de la centrale hydroélectrique d'Imboulou, limite cette centrale thermique au rôle de suppléance en cas de déficience de l'hydroélectricité.

Les centrales thermiques de Brazzaville et d'Oyo étaient gérées par la Société congolaise de production d'électricité (SCPE) jusqu'en juin 2014, avant d'être cédées à la Société nationale d'électricité (SNE) à la suite de la liquidation de la SCPE.

Les autres énergies renouvelables au Congo

L'énergie solaire et éolienne n'ont pas encore fait l'objet de projets de grande envergure au Congo. En revanche, la cogénération offre des perspectives intéressantes. Elle signifie la production de deux formes d'énergies – généralement de l'énergie thermique et de l'électricité – à partir d'un seul combustible. Elle vise à valoriser la chaleur perdue dans le processus de production d'électricité. Elle est aussi envisagée pour différentes raisons, dont la production d'énergie plus verte, la valorisation de surplus de combustibles et la rentabilisation d'installations de production d'énergie thermique. Comme intrants, la cogénération nécessite une source de chaleur élevée en provenance de la combustion ou de la gazéification de combustibles (mazout lourd, gaz naturel), de biocombustibles (résidus de bois), ou en provenance du sol (géothermie profonde), ou encore du soleil (concentration solaire).

La biomasse forestière est une source d'énergie actuellement utilisée pour la cogénération. Elle offre des perspectives prometteuses dans les sociétés d'exploitation forestière congolaises.

La SNE dans le paysage énergétique du Congo

La Société nationale d'énergie a été créée par la loi n°6-67 du 15 juin 1967 à la suite de la fusion des deux sociétés concessionnaires coloniales, Unelco et SEEE. La loi n° 067-84 du 11 septembre 1984 a modifié la dénomination de la Société nationale, d'énergie devenue depuis lors Société nationale d'électricité, en gardant le sigle « SNE ».

Depuis sa création, la SNE a exercé le monopole de la production, du transport, de la distribution et de la commercialisation de l'électricité sur tout le territoire congolais, jusqu'à la publication de la loi n°14-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'électricité, qui a libéralisé le secteur électrique. La nouvelle loi a introduit de nouveaux principes pour l'accès au réseau de transport, l'importation et l'exportation de l'électricité. Le secteur est depuis lors ouvert à la libre concurrence et à tout opérateur, sous diverses formes d'intervention.

La distribution de l'électricité demeure un monopole de fait de la SNE, qui gère tout le réseau de transport et de distribution de l'électricité au Congo, alors que l'électricité est produite actuellement par la CEC SA (Centrale électrique du Congo) à Pointe-Noire. En perspective, elle sera produite également par une autre entreprise privée à la centrale hydroélectrique de Sounda, encore en projet, dont la construction et la gestion sont prévues dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP).

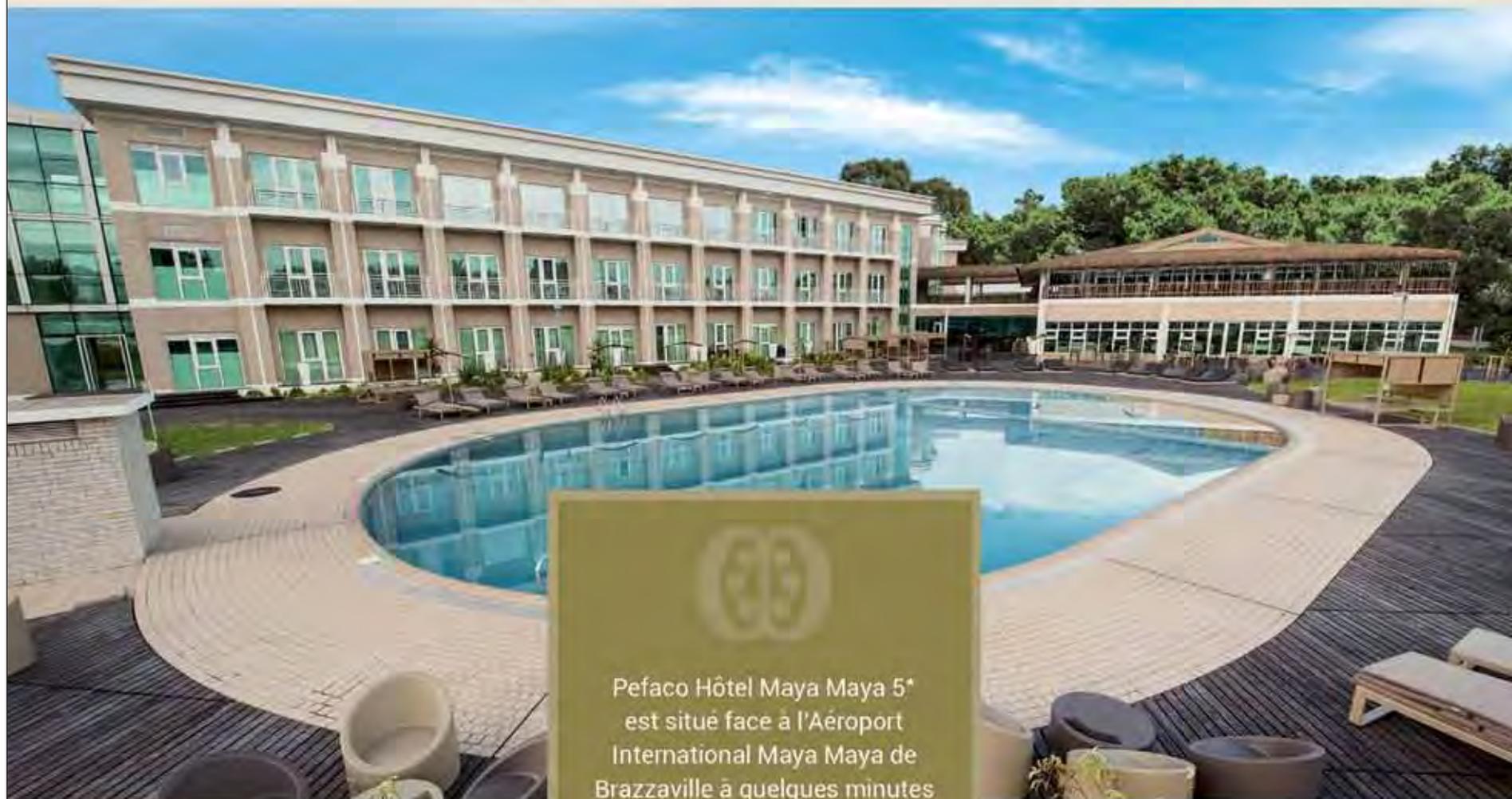
Au-delà de la SNE, une réforme profonde du secteur de l'électricité est indispensable pour viabiliser la CEC SA et la future centrale hydroélectrique de Sounda.



PEFACO HOTEL MAYA MAYA

AÉROPORT INTERNATIONAL DE BRAZZAVILLE

★★★★★




Pefaco Hôtel Maya Maya 5*
est situé face à l'Aéroport
International Maya Maya de
Brazzaville à quelques minutes
en voiture du centre-ville.



L'hôtel dispose de 158 chambres 3 RESTAURANTS : Italien, Français et Africain.

CONCERT DE JAZZ gratuit tous les vendredis soirs.

POOL JAZZ BRUNCH au bord de la piscine tous les dimanches de 12h à 16h

LES SERVICES

Court de tennis • grande piscine avec bassin enfant • centre de fitness • service conciergerie 24h/24h
service pressing • location de Van Mercedes jusqu'à 7 places • grand Parking gratuit • 5 salles de séminaire.
Organisation de banquets, séminaires, mariages.

Tél. : +242 056 048 030 / +242 056 048 031

INFO@PEFACOHOTELMAYAMAYA.COM

www.pefacohotelmayamaya.com

Boulevard Denis Sassou Nguesso, Brazzaville, République Du Congo

E S P A C E
M B O N G U I



POOL JAZZ BRUNCH

TOUS LES DIMANCHES DE 12H À 16H AUTOUR DE LA PISCINE

APÉRITIF
BUFFET BARBECUE À VOLONTÉ

Cuisine Italienne
Plateau de charcuteries, lasagnes à la bolonaise maison, tiramisu maison...
Cuisine Française
Toasts de saumon fumé, toasts de foie gras, fromages...
Cuisine Congolaise
Brochettes de gambas, brochettes de viandes, Saka Saka, Makayabu...



PISCINE & LIVE JAZZ

ADULTES · 30 000 FCFA | ENFANTS DE 4 À 12 ANS · 15 000 FCFA | POUR LES MOINS DE 4 ANS · GRATUIT



PEFACO HOTEL MAYA MAYA
AÉROPORT INTERNATIONAL DE BRAZZAVILLE

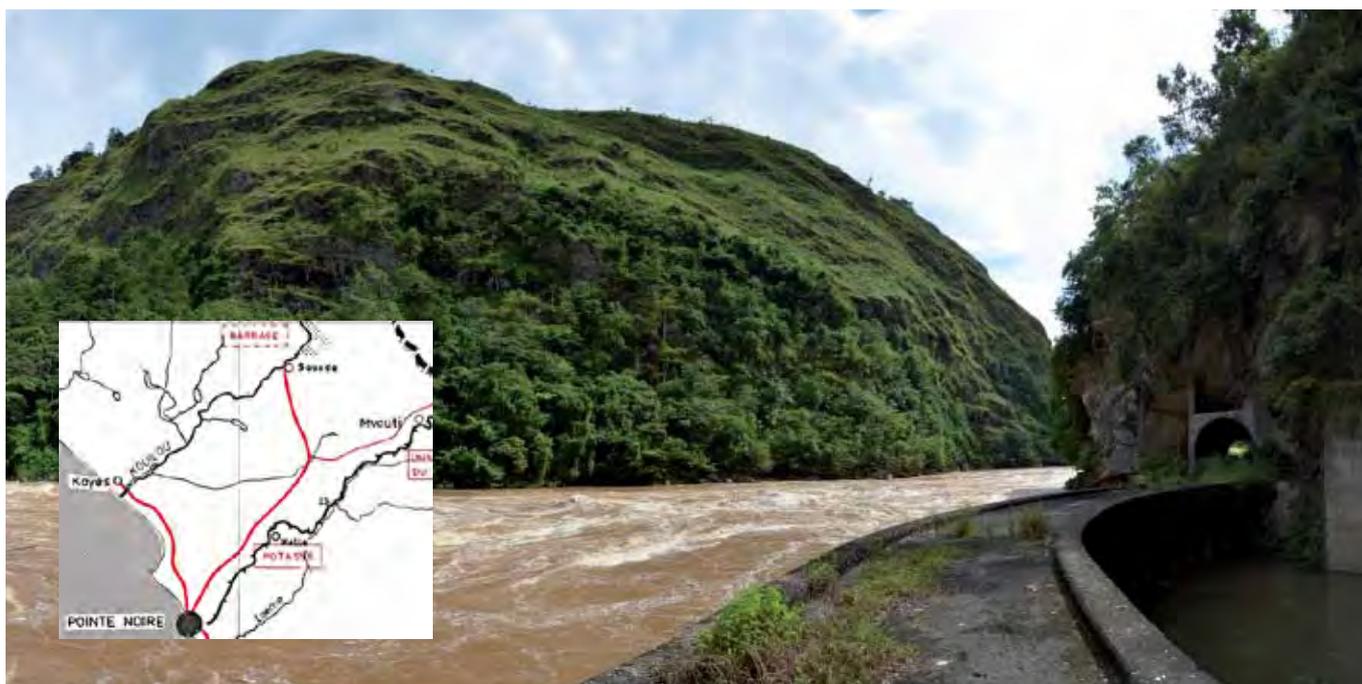


Le barrage hydroélectrique de Sounda : en quête de réalisation depuis bientôt six décennies

Les résultats des études de préfaisabilité en vue de la construction du barrage de Sounda ont été présentés au gouvernement congolais le 4 novembre 2017 à Brazzaville. Initiées par la Société financière internationale (SFI filiale de la Banque mondiale) à la demande de l'État congolais, ces études ont permis de déterminer les enjeux de la demande nationale en électricité, et de retenir une hypothèse de dimensionnement du projet parmi plusieurs. Ceci en tenant compte des capacités de production et des perspectives de l'évolution de la demande énergétique nationale à la lumière des prévisions de développement économiques, du coût de l'investissement, ainsi que de son impact environnemental.

ment, devrait passer par la restructuration de la Société nationale de l'électricité (SNE) à qui sera livrée l'électricité que produira le barrage. À cela s'ajoute l'impact environnemental du projet, dont les études ont montré l'importance, et précisément l'impact négatif sur l'écosystème qu'il faut maîtriser.

Une fois achevé, le projet du barrage de Sounda portera alors la production nationale d'électricité à environ 1200 MW, soit à peu près le double de la production actuelle. Une quantité suffisante pour satisfaire la demande nationale



Amorcée avec la pose d'une première pierre en 1961, la réalisation du barrage de Sounda sur le fleuve Kouilou permettrait d'apporter une réponse au déficit énergétique qui pénalise le Congo.

JEAN MALONGA BANZOUZI

Situé à 70 km de l'embouchure du fleuve Kouilou sur la mer, le projet du barrage de Sounda aura, d'après les études, une capacité de production oscillant entre 450 à 500 mégawatts, selon la période de basse ou de haute eau, avec une retenue d'eau de 70 mètres. Suffisant pour combler le déficit chronique dont souffre le Congo en matière d'électricité. De ce fait, en dépit de la situation financière difficile du pays, le gouvernement est déterminé à réaliser ce projet avec l'appui des partenaires financiers internationaux, notamment la Banque mondiale, a indiqué à cette occasion M. Clément Mouamba, le Premier ministre. Ce grand projet est le tout premier de cette envergure au regard de son coût – estimé 1200 milliards de FCFA –, dont le financement est envisagé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). Des études complémentaires et

détaillées seront réalisées avant d'entreprendre la construction de ce barrage. Un projet de contrat d'achat de l'électricité sera élaboré, et un cadre de partenariat public-privé idoine établi pour la construction, le financement et la gestion du barrage.

Une prise en compte de l'impact environnemental

Mais sa réussite est tributaire de plusieurs facteurs. En matière d'infrastructures, il faudra que Sounda soit raccordé au réseau national, notamment à la ligne THT de 400 kv de Pointe-Noire jusqu'à Brazzaville, soit environ 500 km. Et de là, interconnecter avec la ligne préexistante en direction de Kinshasa en RDC. Sur le plan organisationnel, il y a lieu de réformer tout le secteur du transport jusqu'à la distribution de l'électricité au Congo, qui, forcé-

actuelle, et surtout satisfaire la demande en énergie de l'ensemble des projets miniers, qui est de l'ordre de 600 MW.

Mais ce n'est pas la première fois que l'État congolais manifeste sa volonté de mener à terme ce projet. Cette fois-ci est-ce la bonne ? On ne saurait le dire. En effet, c'est autour de 1956 que le projet de construction du barrage hydroélectrique de Sounda a pris forme. Il s'agissait pour le gouvernement colonial français de produire de l'électricité à partir d'un barrage. Et déjà à cette époque les études préliminaires prévoyaient que la retenue des eaux formerait un lac d'environ 1800 km². Une catastrophe écologique...

N'empêche, tel qu'initialement conçu, ce barrage devait produire de l'énergie utile pour la petite ville portuaire de Pointe-Noire où venait d'être construit un port maritime (1939), et, dans la foulée, la construction du Chemin de fer Congo-Océan entré en activité en 1934. Mieux, cette énergie était nécessaire pour exploiter les nombreux minerais découverts dans la sous-région, bien avant les indépendances, notamment le

manganèse du Haut-Ogooué au Gabon, le fer et la potasse du Sud-Ouest du Congo, ainsi que le gisement de pétrole on-shore de la Pointe-Indienne. Et peut-être aussi la transformation de la bauxite de la Guinée-Conakry. Le projet était si structurant qu'il intéressait de nombreux investisseurs, des grandes firmes américaines, allemandes et françaises telles que US Steel, Mobil et Pechiney.

Une première pierre et des travaux interrompus

C'est finalement le 24 mars 1961, moins d'un an après l'accession du Congo à l'indépendance, que fut posée la première pierre des travaux de construction du barrage hydroélectrique de Sounda, par le premier président de la République du Congo, l'Abbé Fulbert Youlou. Il avait à ses côtés, entre autres, les ministres Stéphane Tchitchelle, Germain Bicoumat, Victor SAthoud et le président de l'Assemblée nationale, Alphonse Massamba-Debat. Hélas, le projet n'est jamais allé jusqu'à son terme. Les travaux, qui avaient pourtant bien démarré, furent interrompus suite au renversement du régime de l'Abbé Fulbert Youlou, le 15 août 1963. Les communistes qui venaient de prendre le pouvoir à Brazzaville n'inspiraient pas confiance aux investisseurs. Depuis lors, le projet du barrage de Sounda fut relégué au placard.

Une deuxième pierre... laissée aux oubliettes

Au cours de son quinquennat (1992-1997), le président Pascal Lissouba exhuma le projet

de construction du barrage hydroélectrique de Sounda, avec l'appui d'un consortium sud-africain. Pascal Lissouba procéda, lui aussi, ironie du sort, à la pose d'une dite première pierre. Hélas sans succès. Il échoua sur la recherche et le bouclage du financement nécessaire. Une fois de plus, les travaux n'avaient jamais réellement redémarré...

Le rêve de plusieurs générations

De nombreux investisseurs et acteurs du développement économique du continent africain qui s'étaient réunis à Brazzaville du 6 au 7 février 2014, à l'occasion du Forum international « Build Africa » avaient remis le projet du barrage de Sounda sur la sellette. Son caractère intégrateur et la possibilité d'exporter sa production dans la sous-région avaient retenu l'attention de participants à ce forum. Le gouvernement congolais était alors décidé à faire aboutir le projet. C'est ainsi qu'un accord de financement pour la réalisation des études de faisabilité (ou de reprise des travaux) avait été signé en octobre 2014 entre le gouvernement congolais et la Société financière internationale (SFI). Ce barrage sera vraisemblablement construit par un consortium d'entreprises chinoises avec lesquels le Congo avait déjà signé un protocole d'accords. Il s'agit de la Golden Nest International Group et la China Railway Group Limited.



Un projet qui vient de loin...

Présentant officiellement le site de Sounda en 1961, Germain Bicoumat, ministre des Travaux publics de la République du Congo, rappelait que « la découverte du fabuleux site de Sounda remonte depuis les années 1887-1888 par un Français, l'ingénieur hydrographe Jacob, au cours des recherches d'itinéraire de la voie ferrée qui devait relier la côte à Mfoa-Brazzaville. En 1898, la mission Marchand fit des reconnaissances dans le même but et, en 1952, à la demande du Territoire français du Moyen-Congo, un avant-projet d'ouvrage hydroélectrique fut établi pour les besoins éventuels de Pointe-Noire ». En 1954, à la suite de l'avant-projet, EDF décida d'entreprendre l'étude d'un barrage susceptible de fournir la totalité d'énergie évaluée à environ 7 milliards de Kwh/an. À partir de 1957, la construction de la route Pointe-Noire/Sounda commença avec quelques travaux préparatoires exécutés sur le site, conformément aux études de détails minutieusement élaborées par le laboratoire national de Chatou en France. Les travaux d'aménagement préliminaires financés par la France furent confiés à la société Forges & Ateliers du Creusot (Usine Schneider) associé à une autre entreprise allemande. Ils furent interrompus le 15 août 1963.



143, Av. Moe Vangoula
B.P. 595. Pointe-noire
(+242) 22 294 12 30
(+242) 05 777 77 63
(+242) 06 660 43 04
servtec@servtec-congo.com
www.servtec-congo.com



SERVICES ET SOLUTIONS
depuis 15 ans

Prévention et Appui Lutte Incendie

Prévention des risques et vente d'équipement contre l'incendie

Gestion RH & Assistance Technique

Personnel local et expatrié tous secteurs d'activité

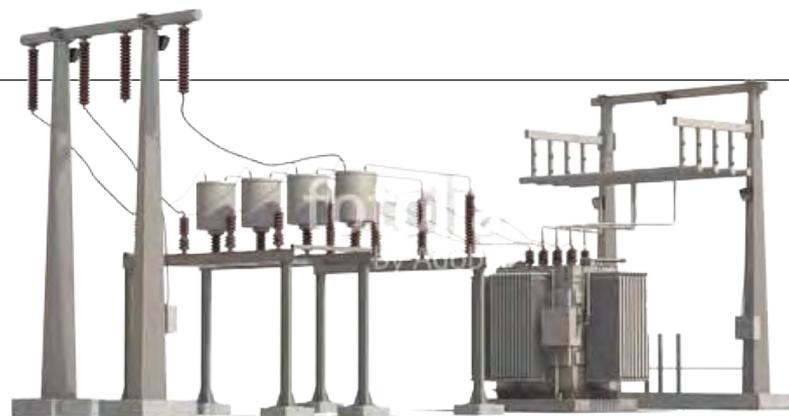
Formations

Sécurité et santé au travail
Secourisme, conduite préventive, BOSIET

Management QHSE

Accompagnement à la certification ISO, Audit





La Centrale électrique du Congo : une réponse significative aux besoins du pays

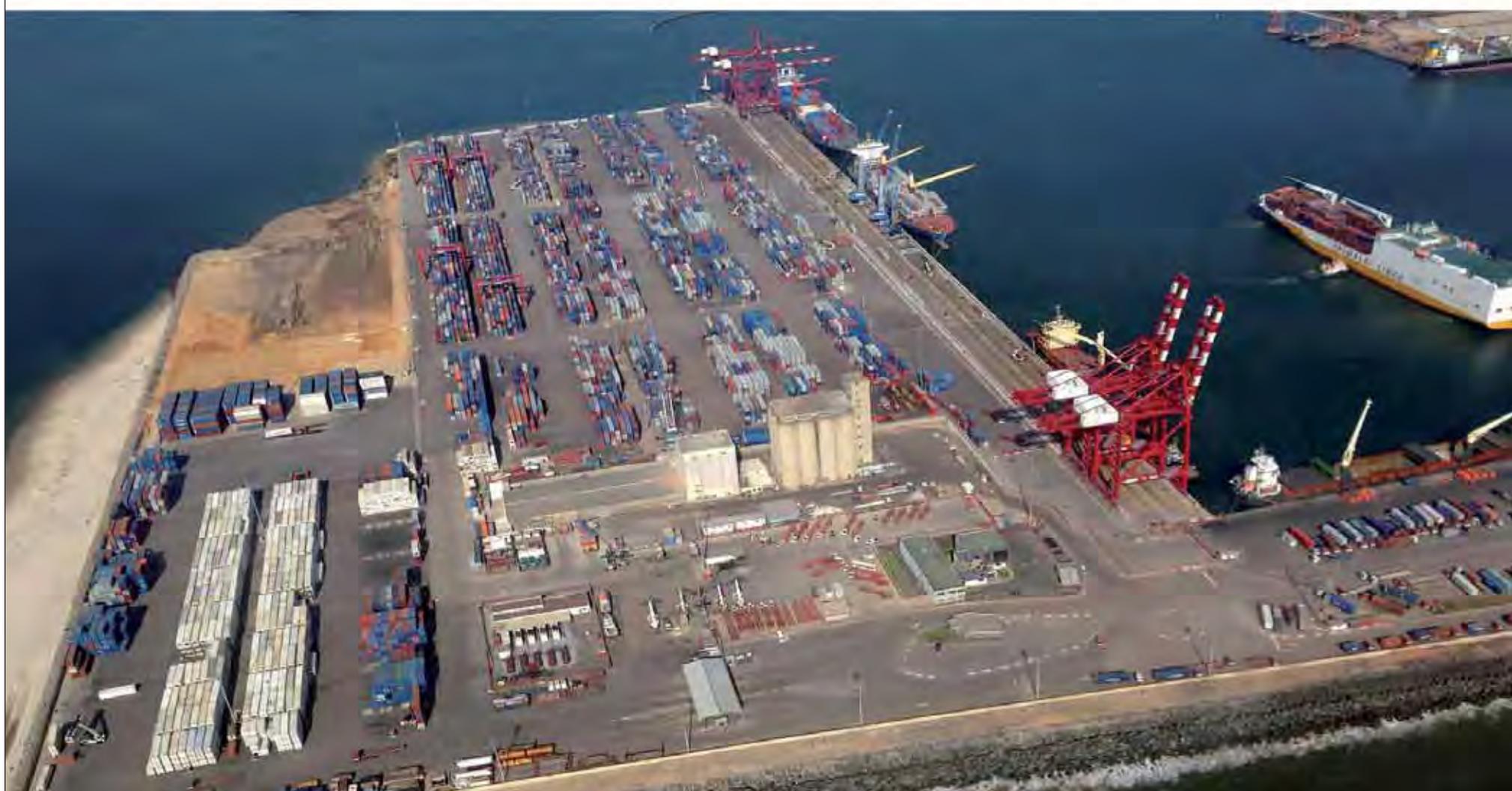
Construite sur financement du pétrolier italien Eni à hauteur de 600 millions de dollars, la Centrale électrique du Congo (CEC-SA) dispose d'une puissance installée de 300 MW, avec une possibilité d'extension à 450 MW.

JEAN BANZOUZI MALONGA

En 2006, la fourniture de l'électricité à Pointe-Noire était caractérisée par une mauvaise qualité du service fourni par la Société nationale d'électricité (SNE). Les coupures d'électricité intempestives et les délestages récurrents, la mauvaise tension étaient le lot quotidien des usagers. Le tout consécutif à l'insuffisance de l'offre d'électricité, la faible capacité des transformateurs et la vétusté des équipements du



PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE



réseau de transport saturé, et dont la maintenance était trop irrégulière.

Pour résoudre ces problèmes, le Congo sollicite le concours de la société pétrolière italienne Eni pour la construction d'une centrale électrique à gaz à Cote-Matève (Pointe-Noire). Le protocole d'accord y relatif fut signé le 17 mai 2006. En 2008, le président Denis Sassou-Nguesso procéda au lancement des travaux de cette centrale dont la capacité prévisionnelle



est de 300 MW, extensible à 450 MW. Cette centrale devait satisfaire totalement les besoins de la ville de Pointe-Noire dont la consommation était bloquée à 50 MW (35 MW venant de Moukoulou et 15 MW de la centrale à gaz de Djéno), alors que la demande de la ville en électricité était de 52 MW en 2007, de 58 MW en 2008, pour bondir à 85 MW en 2009-2010 et atteindre un pic de 92 MW en 2011.

Ainsi, après trois ans de travaux, eu lieu le 11 juin 2011 la cérémonie de réception des installations de la centrale électrique à gaz de Cote-Matève et son transfert juridique officiel à une société anonyme dite Centrale électrique à gaz du Congo (en sigle CEC-SA). Ce transfert confère à la CEC-SA le pouvoir juridique d'un producteur d'électricité indépendant, qui doit s'approvisionner en gaz pour faire tourner ses turbines et commercialiser l'électricité produite.

Construite sur financement de la société pétrolière italienne Eni à hauteur de 600 millions de dollars US, la Centrale électrique du Congo est dotée de 2 turbo-alternateurs de 150 mégawatts chacun, fonctionnant indépendamment, pour une consommation de 2 millions de mètres cubes de gaz/jour. Le gaz provient du champ pétrolier onshore de Mboundi opéré par Eni Congo dans le département du Kouilou. Le capital de la CEC-SA est détenu à 80% par l'État congolais et à 20% par la société Eni-Congo, qui devrait se désengager de la gestion de cette centrale dès qu'elle aura récupéré les fonds engagés dans le financement de la construction de cette centrale. La Centrale Electrique du

Congo (CEC-SA) a été officiellement inaugurée le 23 décembre 2011 par le président Denis Sassou-Nguesso.

L'approvisionnement en gaz, une condition essentielle

Pour sa pérennité, la CEC-SA doit s'assurer de la disponibilité et de la fiabilité de sa matière première, le gaz. L'acquisition du champ de Mboundi par Eni Congo permet d'alimenter la centrale électrique à gaz de Cote-Matève. Devrait s'ajouter le gaz qui proviendrait des champs du permis Marine XII. Tous ces gisements ayant une durée de vie d'au moins 25 ans, en principe le problème d'approvisionnement en gaz ne devrait pas se poser de sitôt.

La problématique de la commercialisation de l'électricité produite

La commercialisation de l'électricité produite par la CEC est une question cruciale, le principal client étant la Société nationale d'électricité (SNE). Au regard de la gestion et du fonctionnement de la SNE, il y a lieu d'émettre des doutes sur la régularité du recouvrement des créances de la CEC auprès de cette société. Peut-être faudrait-il explorer la solution d'autoriser la CEC à traiter directement avec les grands consommateurs que sont les industries, tant du point de vue du branchement que du paiement de la consommation. Enfin il y a la récurrente question de la qualité des réseaux de transport de l'électricité, notamment, les réseaux urbains qui ne dépendent pas de la CEC-SA.

PORTE OCÉANE DE L'AFRIQUE CENTRALE



- Un grand port à conteneurs
- Le port de transbordement de l'Afrique Centrale
 - Des infrastructures modernes
- Un port sûr et conforme aux normes du code ISPS
 - 2 300 mètres de linéaires de quai
 - Des profondeurs jusqu'à - 15m



Avenue de Bordeaux - B.P. 711
 Pointe-Noire, RÉPUBLIQUE DU CONGO
 Tél : +242 22 294 00 13 ou +242 22 294 00 52
 E-mail : info@papn-cg.org - Site : www.papn-cg.org



L'un des châteaux d'eau du premier réseau de distribution d'eau à Brazzaville, situé au camp 15 août.



Jusqu'en 1959, le réseau de distribution d'eau se limitait aux quartiers du centre-ville comprenant le Plateau, la Plaine et Mpila (Kimpila). Les habitants des autres quartiers de la ville, Baongo, Poto-Poto, Ouenzé et Moungali, ne disposaient que de l'eau des puits, des sources et des rivières.

Que savons-nous du premier réseau de distribution d'eau à Brazzaville ?

PAR JEAN-JACQUES SAMBA

L'eau du réseau du centre-ville provenait de deux puits forés à côté du lit du ruisseau de la Glacière, ce ravin séparant le quartier de Baongo et celui du Plateau, couvert d'une grande forêt très giboyeuse à l'époque, peuplée de singes, de boas et de petit gibier. L'eau était si fraîche que l'endroit d'où elle était pompée a été appelé « la glacière ». Une petite station de pompage installée légèrement en contrebas des vieilles bâtisses, jouxtant le secrétariat général du gouvernement, acheminait l'eau avec des grands tuyaux métalliques vers quatre châteaux d'eau à la forme de haut-fourneau, dont les parois étaient construites avec de la pierre. L'un de ces châteaux d'eau est au camp 15-Août, le deuxième se trouve à la cathédrale Sacré-Cœur, et l'autre à Mpila, dans la zone de Brasco.

Nganga-Lingolo. Cette petite industrie s'approvisionnait en eau directement dans la Loua, grâce à une microstation de traitement d'eau.

La desserte en eau de Brazzaville après 1959

Avant 1959, les quartiers de Baongo, Poto-Poto, Ouenzé et Moungali ne disposaient pas de réseau de distribution d'eau, la population recourait aux puits, aux sources et aux rivières. La construction en 1959 de la station de pompage et de traitement d'eau du Djoué, à Kinsoundi, et des châteaux d'eau de Nganguouoni et de l'Hôpital général (actuel CHU), a conduit à l'abandon du réseau initial alimenté à partir de la Glacière. Tous les quartiers de Brazzaville étaient à partir de ce moment desservis par un réseau unique de distribution d'eau. Toutefois, seules les habitations et autres constructions des quartiers du centre-ville disposaient des branchements d'eau individuels installés depuis le premier réseau de la Glacière. Par contre, les autres quartiers (Baongo, Poto-Poto, Moungali et Ouenzé) ne disposaient uniquement que des fontaines publiques, dotées de plusieurs robinets, où les habitants pouvaient gratuitement puiser l'eau. Ces fontaines publiques, qui fonctionnaient de 6 heures à 18 heures au plus tard, étaient généralement couplées avec un lavoir public qui était un grand bassin couvert par une charpente métallique de tôles, où les femmes venaient faire quotidiennement la lessive.

Un accès progressif aux branchements individuels

La fontaine publique la plus célèbre de Brazzaville, était celle de l'École laïque de Baongo. Ce bel ouvrage d'art plaqué de nombreux masques traditionnels multicolores a été détruit il y a une vingtaine d'années pour des raisons inconnues.

Les maisons construites par la Compagnie immobilière du Congo (CIC) dans les premières années de l'indépendance à Baongo et à Moungali, au Plateau des 15-Ans, étaient dotées de branchements d'eau individuels puisqu'elles étaient équipées de salles d'eau (douches et toilettes modernes et cuisines avec éviers). Ces logements, d'un grand confort pour l'époque, étaient acquis par les fonctionnaires et les agents des entreprises privées ayant des revenus suffisamment élevés pour supporter le remboursement du crédit immobilier. Dans le confort de ces logements appelés « maisons du quartier chic », il y avait le branchement d'eau individuel et le raccordement au réseau de l'électricité, auxquels les autres habitants des quartiers populaires n'avaient pratiquement pas accès. Au début des années 1970, une grande opération de la Société nationale de distribution d'eau, créée en 1967, a permis à un plus grand nombre de Brazzavillois d'accéder aux branchements d'eau individuels dans leurs domiciles.



ARC



PREZIOSO
Congo

*Depuis plus de 25 ans,
Prezioso Congo, filiale du groupe
PREZIOSO Linjebygg GROUP,
conçoit et met en œuvre des
solutions de revêtements
protecteurs et isolants pour
prolonger la vie des
équipements de ses clients.*

*Nous prolongeons la vie
de vos investissements*

PROJET TORCHE 2013

Nous proposons un package complet de prestations:

- décapage,
- revêtements,
- isolation,
- protection passive incendie,
- restructuration de bétons,
- moyens d'accès (échafaudages, travaux sur corde).

Nous réalisons nos prestations sur toutes sortes d'équipements industriels, et notamment dans les domaines pétroliers et parapétroliers, ainsi que dans de multiples secteurs de l'industrie et du bâtiment.

Prezioso Congo se veut ainsi un partenaire significatif des grands donneurs d'ordre nationaux et se fait fort de proposer tout son savoir-faire et son panel de prestations afin de servir des priorités communes:

- le professionnalisme,
- la croissance rentable,
- le développement durable,
- l'innovation



PREZIOSO
Congo

PREZIOSO CONGO

YARD OCEAN EXPRESS

B.P. 1921 – POINTE NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO)

Tel. + (242) 06 633 15 10 – Site: www.prezioso.fr

ENTRETIEN AVEC M. ADRIEN GABIN NANA

« Le forage est un art, il faut apprendre le métier pour l'exercer ! »

Adrien Gabin Nan est ingénieur hydrogéologue et directeur général de la société Foreco Hydroplus, pionnière dans les forages d'eau. Il revient sur les prérequis indispensables pour exercer cette activité.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN BANZOUZI MALONGA



Pouvez-vous dresser une fiche d'identité de la société Foreco ?

Foreco est le sigle de « Forage d'eau du Congo ». Lorsque nous l'avons créée en 2002, il n'y avait aucune entreprise dans le domaine des forages d'eau dans notre pays. Comme vous pouvez le constater, Foreco est donc la toute première entreprise congolaise des forages d'eau. Devenue par la suite Foreco Hydroplus, l'entreprise s'est ouverte à d'autres activités comme la construction des bâtiments et la livraison d'eau potable par camions-citerne. Son siège social est situé actuellement à Mvouvou, aux environs du rond-point Mawata. Pendant la période faste où l'entreprise était en quasi-monopole (2002-2011), l'effectif du personnel avait atteint la barre de 90 agents, toutes catégories confondues, avant de descendre actuellement à une quinzaine.

Qu'est-ce qui a justifié la création de cette société et quelles circonstances ont présidé à son avènement ?

Au sortir de la guerre de 1997-2000, la situation d'approvisionnement en eau potable au niveau national s'était considérablement dégradée, et plusieurs compatriotes nantis avaient recours aux entreprises de forage de la RDC pour résoudre leurs problèmes d'eau. Cela se faisait à des prix inaccessibles pour tout le monde. Étant spécialiste de la matière, nous avons donc pensé créer une entreprise pour aider

nos compatriotes et notre pays. C'est ainsi que nous avons monté une fiche de projet et sommes allés à la recherche de partenaires financiers au niveau local.

Avez-vous le matériel adéquat pour vos activités ? Comment procédez-vous pour réaliser un forage chez un particulier ou une entreprise ?

Nous possédons le matériel adéquat pour la réalisation des travaux de forage et pour nos autres activités, à savoir la construction des bâtiments et la livraison à domicile de l'eau potable.

Nos matériels sont très performants et en parfait état de marche. À une certaine époque, nous avons eu à faire face à la vétusté de notre parc. Cette année, nous avons consenti beaucoup d'efforts pour le renouvellement du matériel. Nos principaux clients des forages sont les organismes internationaux, les entreprises privées et publiques, ainsi que les particuliers. Jusqu'à présent, et en raison du vide juridique en la matière, les travaux sont exécutés sur simple demande du client.

On reproche en général aux entreprises de forage de bâcler le travail en réalisant des forages à des faibles profondeurs, offrant de l'eau de mauvaise qualité.

Qu'en dites-vous ?

Jusqu'en 2011, nous étions pratiquement les seuls sur le terrain. Aujourd'hui, avec l'inondation du pays par des machines de



Assistance techniques - Logistique - Informatique & Travaux Réguliers du Congo





NOS AXES DE COMPETENCES

- ◆ Management projets
- ◆ Gestion de projets
- ◆ Régie prévisionnelle du personnel
- ◆ Forage d'exploitation d'eau
- ◆ Distribution d'eau par camion-citerne
- ◆ Sondages Géotechniques
- ◆ Sondages environnementaux
- ◆ Bâtiments et travaux publics
- ◆ Location des équipements et matériaux
- ◆ Travaux connexes

- ATLIREC SARL -

Siège social : Rue Henri TCHIBASSA - Qlier Aéroport / Téléphones : +242 05 399 97 01 - +242 06 460 54 32
 E-mails : atlirec.sarl@gmail.com / atlirec@atlirec.com / www.atlirec.com

Pointe-Noire – REPUBLIQUE DU CONGO

forage made in China à très bon prix, tout le monde veut se faire foreur, non pas par vocation, mais pour des raisons purement pécuniaires ! Le forage est un art, il faut apprendre le métier pour l'exercer. C'est ce que de nombreux « opérateurs » ne connaissent pas. Il ne suffit pas de posséder une machine de forage pour croire qu'on peut à tous les coups faire du bon travail, non ! Les gens se trompent. Tout cela est la conséquence logique du vide juridique que

nous avons évoqué précédemment. En principe, le département ministériel en charge du secteur de l'eau devrait réglementer les choses en instituant un agrément pour les entreprises de forage. Cela contribuerait à améliorer la qualité des prestations des entreprises. Dans le contexte actuel, des entreprises n'offrant aucune garantie dans la qualité des prestations continueront à opérer, au grand dam de la poche et de la santé des Congolais.

Combien de forages avez-vous déjà réalisés et quels sont vos gros clients ?

En quinze ans d'activité, Foreco Hydroplus a réalisé près de 2 000 forages d'eau sur l'ensemble du territoire national. Nous avons travaillé dans tous les départements. Nous avons beaucoup œuvré pour les organismes internationaux (PNUD, Unicef, Croix-Rouge et OMS), les entreprises privées (Eni Congo, Prestoil, Soco, Zetah, Ragec, Globaline), les organisations publiques (SNPC, SNDE, hôpitaux, etc.). En termes de volume, la palme revient aux particuliers avec environ 1500 forages.

Quelles sont les difficultés rencontrées par Foreco ?

Les difficultés sont pratiquement les mêmes pour toutes les entreprises en cette période de crise économique et financière, caractérisée par la rareté des commandes de forage, avec pour conséquences la chute du chiffre d'affaires et la réduction drastique de notre personnel. Il est à noter aussi l'impact de l'absence de réglementation du secteur qui favorise l'installation de sociétés pirates (non inscrites au registre du commerce) qui dégradent et bradent l'activité par leurs prestations médiocres.

Quelles sont les perspectives de développement de votre société ?

Aujourd'hui, avec la libre circulation des biens et des personnes dans la zone Cemac, nous voulons étendre nos activités en dehors de nos frontières et entrer en compétition avec les autres entreprises de la sous-région.

Avez-vous un message, un vœu, un souhait ?

Nous vous remercions très sincèrement de nous avoir accordé cet espace pour faire connaître notre entreprise. Nous voulons attirer l'attention de nos compatriotes sur le fait qu'il y a beaucoup d'entreprises pirates de forages qui n'ont pour seul souci que le gain facile. Pour la plupart, ces entreprises ne sont pas immatriculées au registre de commerce et n'ont pas de siège social...

• Quincaillerie industrielle
• Froid & climatisation
• Désinsectisation, désinfection, dératisation
• Magasin de pêche

Espace vente à l'unité
visserie
boulonnerie



BP 459 - POINTE NOIRE - CONGO

Magasin : 06 621 37 37

codisco@codisco-congo.com

Département Froid : 06 621 38 38

Technique@codisco-congo.com

Département Désinsectisation : 06 650 92 63

codisco3d@codisco-congo.com

Horaires d'ouverture

Magasin

Du lundi au vendredi : 8h00 - 12h15 & 14h30 - 17h30

Samedi : 8h15 - 12h00

Département froid

du lundi au vendredi : 7h 30 - 12 h 00

14h00 - 18h00



Radisson ^{BLU}
M'BAMOU PALACE HOTEL
BRAZZAVILLE

TRU BLU

LE RADISSON BLU M'BAMOU PALACE HOTEL, BRAZZAVILLE VOUS ACCUEILLE SUR LES RIVES DU TRÈS CÉLÈBRE FLEUVE CONGO AU COEUR DU QUARTIER DES AFFAIRES DE LA VILLE. PROFITEZ DES STANDARDS RADISSON BLU AVEC UN SERVICE 100% DE SATISFACTION GARANTIE ET UNE CONNEXION WIFI HAUT DÉBIT. NOUS SOMMES FIERS D'OFFRIR UNE ATMOSPHÈRE AGRÉABLE DANS UN ENVIRONNEMENT SÛR ET PAISIBLE.

PROFITEZ DE NOS MEILLEURS TARIFS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET RADISSONBLU.COM
SÉJOURNEZ PENDANT 10 JOURS ET BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION DE 20% !

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS: +242.05.050.60.60 / RESERVATIONS.BRAZZAVILLE@RADISSONBLU.COM

BRAZZAVILLE

RADISSON BLU M'BAMOU PALACE HOTEL

Avenue Amilcar Cabral Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo

T: +242 05 050 60 60 F: +242 05 050 60 61

reservations.brazzaville@radissonblu.com

radissonblu.com/hotel-brazzaville

CONGO TERMINAL

POINTE-NOIRE

1^{ÈRE} PLATEFORME DE TRANSBORDEMENT
DE L'AFRIQUE CENTRALE

6 PORTIQUES DE QUAI

16 PORTIQUES
DE PARC

40 HECTARES DE
SURFACE DE
STOCKAGE
EXPLOITABLES

800 EMPLOYÉS
PERMANENTS

1500 MÈTRES DE QUAIS
APPROFONDIS
À -15 m

Une concession de

BOLLORE
PORTS

CONGO TERMINAL
Terminal à conteneurs
(enceinte portuaire)

B.P. 855 - Tél: +242 05 775 0110
serviceclients@congo-terminal.com
www.congo-terminal.net



La société C. Dandres : une référence dans le paysage de Brazzaville

Cette société a été créée par Monsieur Christian Dandres, qui a relancé l'activité après les années difficiles de 1997 et 1998. M. Gilbert Martyris, qui a travaillé dès 1990 à Brazzaville puis à Pointe Noire, est revenu en 2001 à Brazzaville, date à laquelle il a pris la tête de la société. Il répond aux questions de Congo Éco.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-JACQUES SAMBA

Pouvez-vous nous présenter votre société ?

La société C. Dandres est une SARL que je dirige en tant qu'actionnaire majoritaire. Nos principales activités sont la vente de groupes électrogènes de marque SDMO, ainsi que l'installation et l'entretien et le service après-vente des groupes électrogènes de toutes marques et de toutes puissances. Notre autre activité majeure est la vente et l'installation de climatisation individuelle, commerciale et industrielle, ainsi que des chambres froides de toutes dimensions et températures. Nous effectuons également des travaux d'électricité basse et moyenne tension, de plomberie et d'entretien de piscines. Ainsi, nous nous occupons aussi bien de la maintenance que du service après-vente de toutes les installations.

“ Nous souhaitons pouvoir réinvestir afin de nous diversifier. ”

Notre société appartient à la fédération des BTP d'Unicongo, aux côtés des nombreuses autres sociétés de toutes tailles du secteur.

Comment ont évolué vos activités ?

À l'ouverture de la société, l'activité principale était la climatisation, à laquelle s'est ajoutée en 1996 la représentation des groupes électrogènes SDMO. Le marché de la vente des groupes électrogènes a connu une nette évolution de 2011 à 2014, de même que celui de l'installation de centrales de climatisation à eau glacée de 2012 à 2016, avant la dépression actuelle.

Quels sont vos principaux clients ?

Nous travaillons avec divers ministères, banques, organismes internationaux, ambas-

sades, hôtels, hôpitaux, supermarché Casino et quelques privés.

Nous sommes spécialisés dans la climatisation industrielle, et particulièrement dans les systèmes à eau glacée, mais également dans la climatisation en milieu stérile comme les blocs opératoires des hôpitaux. Nous comptons parmi nos clients le CHU de Brazzaville, l'hôpital de Talangai et celui de Dolisie.

Sur quelles ressources humaines pouvez-vous compter pour vos activités ?

Nous avons en moyenne 46 à 50 employés de tous corps de métiers confondus, comprenant les électriciens, électroniciens, frigoristes, mécaniciens, plombiers et soudeurs.

Régulièrement, nous prenons en charge des stagiaires dans les différents métiers, en provenance notamment de l'institut Dom Bosco, ou du lycée technique. Un fait marquant est que parmi les stagiaires, nous accueillons de temps en temps des jeunes femmes mécaniciennes ou électriciennes, chez qui nous observons une très grande application dans leur métier.

Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

Comme la plupart des sociétés au Congo-Brazzaville, nous ne sommes pas épargnés par la conjoncture économique actuelle qui nous pénalise fortement. Les nouveaux projets en prévision se font rares, et les marchés publics ou privés auxquels nous avons répondu sont pour la plupart en attente de financement.

Quels sont les perspectives et les projets de votre société ?

Dans la situation actuelle, il est très difficile de faire des projets et des prévisions, tant que la situation économique ne se sera pas améliorée.

Quels sont vos souhaits ?

Que les projets en attente de financement soient débloqués, que les dettes soient payées afin que nous puissions relancer les activités et maintenir l'intégralité de notre personnel, et pour pouvoir réinvestir pleinement dans de nouvelles activités afin de nous diversifier.

Isic Group SARL : une PME en croissance continue

Créée le 19 mars 2013, Isic Group est une société anonyme à responsabilité limitée qui, en dépit de sa jeunesse, a fait ses preuves dans les secteurs de l'ingénierie, l'assistance technique, la chaudronnerie, tuyauterie et soudure, ainsi que la maintenance industrielle et le génie civil. Et les perspectives de développement se précisent à travers une plus grande diversification d'activités. Mais au-delà de son succès, notamment dans la sous-traitance auprès des grands donneurs d'ordre, son promoteur M. Henoc Mboutila, est plutôt sceptique quant aux enjeux actuels du local content. Point de vue.



JEAN MALONGA BANZOUZI

Qu'est-ce qui justifie votre succès, sachant que votre société évolue dans un environnement professionnel très exigeant, concurrentiel, et que le contexte économique actuel est difficile ?

Je suis conscient que la notoriété des PME locales auprès des donneurs d'ordres, tant publics que privés, est précaire du fait de multiples facteurs endogènes et exogènes. Pour pérenniser ce que vous appelez mon succès, j'ai voué la réussite d'Isic Group à la mise en place d'un plan de développement régis par les préceptes de la politique que j'ai dénommée IDI. À savoir : identification, disponibilité et indispensabilité.

À ce stade, je préfère plutôt parler de progrès que de succès, vu que je n'ai pas encore atteint mes objectifs. Je dirais donc que le secret du progrès de Isic Group, c'est la conjugaison combinée des efforts et expériences entre moi et mes partenaires pour la mise en œuvre de la politique IDI indiquée plus haut, et qui constitue le socle du développement d'Isic Group.

Quel a été le parcours de développement d'Isic Group ?

Brièvement, je peux décliner notre parcours comme suit : de juin 2013 à décembre 2015, c'est

la période d'identification des besoins du marché, en adéquation avec notre potentiel. C'est aussi la période au cours de laquelle nous nous sommes fait connaître auprès des potentiels clients. Janvier 2016 à décembre 2017 correspond à la période d'amplification de la culture de disponibilité de moyens humains et matériels essentiels, pour la satisfaction des clients via la qualité, la rapidité et la minimisation des coûts. À partir de janvier 2018, nous allons entrer dans la période de fidélisation des clients, de révision de termes de partenariat et de renforcement des capacités opérationnelles, et d'améliorations continues des systèmes de management. Cela sera visible à travers les contrats qui pourraient nous être attribués, sur la base de nos précédents exploits, grâce au soutien des pouvoirs publics. Nous saurons, sans nul doute, bien exécuter ces futurs contrats avec le concours des partenaires financiers et industriels.

Votre Groupe est parmi les entreprises locales portées par Total E&P Congo. Mais malgré cela et malgré votre réussite, on a l'impression que vous éprouvez toujours des difficultés à tirer votre épingle du jeu ?



Lorsque les problèmes ne trouvent pas les solutions adéquates au moment où il le faut, comme la mort pour l'homme, le déclin est au rendez-vous dans les affaires pour une entreprise. Et à l'instar des enfants des notables qui, parfois, croupissent dans la misère sans que le monde ne le réalise. Telle est aujourd'hui la situation de certaines entreprises portées par Total E&P Congo, hélas avec la bénédiction de l'État congolais. C'est autant dire, certes, que Total E&P Congo nous donnent les outils nécessaires pour le développement à travers des séminaires et diverses formations. Total s'engage même à nous conduire dans la recherche de solutions pour résoudre l'épineux problème de manque d'accompagnement financier qui étrangle les entreprises locales tenues par des nationaux. Mais malgré cela, on reste toujours à la case de départ, puisqu'à la fin, l'État, Total, les partenaires financiers désignés pour nous accompagner et nous, ne parlons pas le même langage. Nous n'avons pas un même but, apparemment. Nos entreprises sombrent toujours dans la confusion des clauses.

Voulez-vous dire que vous êtes l'objet de fausses promesses et qu'on se sert de vos entreprises pour faire croire que la politique du « local content » est en marche ?

Peut-être pas dans ce sens, puisque le président de la République ne peut pas avoir donné une directive fantaisiste. (NDLR : directive présidentielle du 13 avril 2013 sur la promotion et le développement du secteur privé national congolais). De même, les membres du gouvernement et des entreprises aussi intègres que Total ne peuvent s'engager dans une démarche fallacieuse. La volonté est présente, et des actions sont menées ici et là dans le but de rendre effectifs les projets nés de cette politique. À titre d'exemple, je peux citer la convention signée entre Total E&P Congo, la Société financière Internationale et le Crédit du Congo, sous le haut patronage de l'État congolais, pour la mise en place du Mécanisme pour le financement d'un certain

nombre d'entreprises congolaises. Ce mécanisme disposerait d'un fonds de 10 milliards. Mais malheureusement, en raison de l'absence d'une bonne coordination des actions entre les différents acteurs concernés, rien de concret ne se fait pour accéder facilement à ce fonds.

La volonté de Total E&P Congo est manifeste pour la promotion du développement du tissu industriel et de l'économie congolaise via son département « contenu local ». Malgré les difficultés rencontrées en interne, le département « contenu local » joue un rôle capital et continuera certainement à se déployer, à chercher des issues pour le développement des quelques rares entreprises locales 100% congolaises. Ces entreprises sont engagées dans les secteurs clés de l'économie en qualité de pionnières.

C'est ici l'occasion de saluer les actions du gouvernement pour la signature des accords du Pade, qui nous a permis, avec le concours notable de TEPC, de disposer aujourd'hui de certains outils essentiels au développement du tissu industriel local, outils qui nous serviront certainement dans un avenir très proche. Nous apprécions également la publication de la loi n° 28-2016 du 12 octobre 2016 portant code des hydrocarbures, qui contient des dispositions pertinentes pour la promotion du « local content », qui, j'ose espérer, sera suivie des orientations en termes de textes d'applications convergentes avec nos attentes sur les actions essentielles à la mise en œuvre de ce précieux outil.

Ne pensez-vous pas que la conjoncture actuelle et le manque d'expérience sont défavorables aux

carnets de commandes des jeunes entreprises comme la vôtre ?

Pas du tout ! Au contraire, c'est même la période propice de minimisation des coûts pour les donneurs d'ordres en faisant travailler les entreprises locales. Il est vrai qu'il y a des types de travaux que les entreprises locales ne sont pas encore en mesure de réaliser, du fait de la prématurité de leur expertise dans certains domaines. Mais il sied de noter que si nos entreprises ont été choisies pour être accompagnées par Total et l'État pour faire du « local content » une réalité, cela l'a été sur la base de certains critères qui, sans nul doute, nous donnent droit à effectuer des travaux jusqu'à une certaine dimension.

Dans notre cas, Isic Group est une société dont l'éloge n'est plus à faire pour la qualité de ses prestations. Au-delà des commandes de Total, nous savons mettre à contribution notre expérience, que nous nous améliorons au quotidien. Ceci nous permet de nous distinguer auprès d'autres clients, à l'instar de Perenco, Coraf, Saris. Tout en espérant continuer à encore plus être utiles à ces grandes entreprises locales, et même d'accompagner les autres entreprises qui emboîteront le pas dans la démarche de la promotion des entreprises à 100% congolaises et le développement de l'économie nationale par le biais du « local content ». L'expertise avérée de nos entreprises dans ses champs de compétences respectifs, et la disponibilité de nos différents partenaires, tant en local qu'à l'international réunis, nous laisse prononcer que l'argument sur l'appauvrissement du carnet de commande par manque d'expertises est un faux débat.

Quelles sont vos perspectives d'avenir ou de développement ?

Je suis convaincu que les jours à venir seront plus favorables qu'aujourd'hui, si la communication peut être au centre de la démarche engagée pour la promotion et le développement du secteur privé national congolais. Sur ce, ma vision reste celle de faire d'Isic Group l'icône de l'entreprise privée congolaise, fermement active dans la diversification de l'économie nationale, dans des champs d'actions qu'il aura à développer, seul ou en partenariat avec d'autres acteurs. À l'image du partenariat mis en place avec l'ETS BMK pour la création d'Atlirec, SARL spécialisée dans la gestion de projets, le forage d'exploitation d'eau et la distribution par camion-citerne, les sondages géotechniques et environnementaux, le génie civil, la location d'équipements et matériaux et divers, qui venait de faire ses preuves récemment sur le forage des piézomètres et puits de pompages pour le projet Sitoukola Potash dans le site de Belolo. Nous réaliserons effectivement notre projet de d'unité de revalorisation des emballages plastiques et autres en cours d'études de faisabilité. Nous avons prévu de nouer davantage de partenariats gagnant-gagnant avec des sociétés locales et étrangères dans le cadre du transfert de compétences et des technologies.



**LE VÉRITABLE N°1
DE LA SÉCURITÉ AU CONGO
DEPUIS 1975**



**ÉTUDE AUDIT ET FORMATION • TRANSPORT DE FONDS • CYNOTECHNIE • DRESSAGE
PENSION • SÉCURITÉ • PRÉVENTION ET PROTECTION • GARDIENNAGE • TÉLÉALARME**

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION :
AV Marien Ngouabi (Vers ex usine Bata)
BP : 570 Pointe - Noire (République du Congo)
Tél : +242 05 713 89 03 / 06 658 38 71 / 05 553 07 96
Email : scabsecu@hotmail.com

AGENCE DE BRAZZAVILLE :
166, rue Charles de Foucault - Quartier MFOA
BP : 15061 Brazzaville (République du Congo)
Tél : +242 05 578 53 11 / 06 627 71 62 / 05 553 07 96
Email : scabbrazza@yahoo.fr

ANTENNE DE DOLISIE :
81 bis, Avenue de l'hôpital de référence
Tél : +242 05 035 77 43 / 06 874 03 90 / 05 553 07 96
Email : antennescab.dolisie@gmail.com

OLYMPIC PALACE

Séjour, Charme et Gastronomie

54 CHAMBRES LUXES • 3 SUITES PRESTIGES • 1 SUITE EXECUTIVE



- Chambres spacieuses : vue sur piscine, Internet wifi, coffre-fort, mini-bar...
- Salles de réunion, salle de banquet de 1000 m², idéales pour la réalisation de toutes vos manifestations
- Détente : piscine dans un cadre de verdure unique
- Restaurant «Le Missatas» : cuisine gastronomique européenne et mets raffinés congolais
- Restaurant «l'Oriental» : cuisine de spécialités marocaines et libanaises
- «Gusto» grill tapas, pizzas : au bord de la piscine ; brunch tous les dimanches
- Centre de fitness d'exception avec espace de musculation, saunas, Jaccuzzis ainsi que deux salles de massages thaïlandais
- Galerie de boutiques



Olympic Palace Hôtel
15, avenue de l'Amitié
BP 1050, Brazzaville - Congo
Tél. : +242 22 281 12 49 / +242 05 730 16 16
E-mail : contact@olympic-palace-hotel.net
www.olympic-palace-hotel.net

Région

Voyage au sud-est du Congo.

43

Afrique

Les défis de la diversification énergétique.

46

Culture

48

L'histoire en pointillé de Brazzaville.



Région

La vallée du Niari : un potentiel économique remarquable

JEAN-JACQUES SAMBA

Située dans la partie sud-est du Congo, la vallée du Niari s'étend d'est en ouest du district de Mindouli, dans le département du Pool, jusqu'au pied de la chaîne montagneuse du Mayombe, dans le département du Niari. La vallée inclut le département de la Bouenza, et dans sa partie nord elle s'étend jusqu'à la base du massif du Chaillu, dans le département de la Lékoumou.



VALLÉE DU NIARI

Le relief de la vallée du Niari est dominé par des collines encadrant des vallées couvertes de savanes sillonnées par des forêts galeries, longeant les cours d'eau ou les bas-fonds. Les forêts sont fréquentes dans sa partie nord, notamment dans le Niari forestier et la Lékoumou. Avec son climat tropical humide, la vallée du Niari a une saison de pluie de huit mois environ d'octobre à décembre et de mars à mai, une longue saison qui s'étend de janvier à février et de juin à septembre. Le fleuve Niari est le plus grand cours d'eau de la vallée du Niari, à côté d'autres cours d'eau moins importants tels que la Loudima, la Loutété et la Bouenza, dont les célèbres chutes de Moukougoulou abritent une centrale hydroélectrique.



Le dynamisme économique et la densité de la population de la vallée du Niari ont favorisé le développement des villes dont les plus importantes sont Dolisie, Nkayi, Madingou, Mindouli, Mouyondzi et Sibiti.

Les infrastructures économiques

La vallée du Niari est traversée d'est en ouest sur près de 250 km par le Chemin de fer Congo-Océan (CFCO) depuis 1934. À Mont-Bélo, grand bassin potentiel de production de tomate, d'oignons et d'autres produits maraîchers, débute la bretelle ferroviaire longue de 285 km qui relie l'axe Brazzaville/Pointe-Noire à Mbinda, sur la frontière du Gabon. Avec une vocation initiale minière, cette voie ferroviaire a été mise en service en 1962 pour l'évacuation du manganèse du Gabon par le CFCO et le port de Pointe-Noire. Parallèlement au CFCO, l'axe routier lourd reliant Pointe-Noire à Brazzaville sur 530 km, dont pratiquement la moitié se trouve dans la vallée du Niari, a ouvert des nouvelles perspectives de mise en valeur du potentiel économique très diversifié, qui bénéficie depuis 1978 de l'hydroélectricité du barrage de Moukougoulou. La vallée du Niari dispose par ailleurs d'un réseau routier secondaire relativement viable grâce à son soubassement fait essentiellement d'un sol latéritique.

cultures telles que le manioc, l'igname, le bananier, l'arachide et le haricot. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la fertilité des sols avait attiré des nombreux colons européens, notamment français, qui s'y établirent après avoir obtenu des concessions de l'administration coloniale. Ainsi, entre la rive gauche du Niari et le chemin de fer, des grandes exploitations agricoles mécanisées développèrent une diversité de cultures, dominées par l'arachide, faisant de cette région géographique aux conditions favorables le grenier du pays. Des grands domaines de cultures apparurent sur plus de 36 000 hectares entre Loutété et Loudima, liés à des noms dont se souviennent encore les anciens de cette contrée, tels que Caisso, Lambotte, Autichan, Perrin, Joussineau, Ottino, Joffre, Jean Merles des Isles, Dias, Auberville, Marianne Verger (Mme Bru), St-Gabriel, Socama, SAPN, Mission de la Bouenza. À Mindouli, on peut encore se souvenir des Lignelet qui avaient développé des grands vergers de divers fruits tropicaux et la culture du riz, dont Kindamba était l'épicentre, comme Mossendjo et Ewo. Les faibles résultats agricoles des grandes exploitations dus à la méconnaissance des sols et des conditions climatiques locales, en l'absence d'études pédologiques et climatologiques appropriées, ont découragé ses pionniers enthousiastes, venus de l'Europe dévastée par la deuxième guerre mondiale. Certains d'entre eux ont été poussés à l'élevage bovin sous




VENTE MATERIEL NEUF & OCCASION
MAINTENANCE & REPARATIONS

CATERPILLAR



UTILEV



MANITOU



PU WILSON



HYSTER



POWERSCREEN







Mercedes-Benz



MITSUBISHI



HYUNDAI



RENAULT



Meilleurs Vœux
Season's Greetings



2018



Ba fety ya Mbote
最美好祝愿

TRACTAFRIC : TOUJOURS À VOS CÔTÉS, QUEL QUE SOIT VOTRE PROJET.

Vente et location de matériel neuf & d'occasion, maintenance et réparations, pièces de rechange. Un portefeuille de marques diversifié, un service premium.

POINTE-NOIRE
85 boulevard du Président Marien Nguabi
Tél. : +242 06 665 40 30

BRAZZAVILLE
Avenue Edith Lucie Bongo Ondimba - ZI Mpila
Tél. : +242 06 979 93 30

> www.tractaftric-mo-congo.com > www.tractaftric.com



forme de ranchs et à l'élevage porcin couplé à l'aviculture, d'autres exploitants s'étant reconvertis à diverses activités, particulièrement à Pointe-Noire. Mais depuis lors, la maîtrise des sols, du climat, de l'hydrologie et du phytosanitaire a favorisé l'agriculture extensive, notamment de la canne à sucre et de l'arachide, qui ont permis la création de la Société Industrielle et Agricole du Niari (SIAN) de Jacob. En dehors des grandes cultures de rente, la vallée du Niari offre également des conditions naturelles propices au développement des vergers pour la production fruitière dans la zone de Mindouli, de Loudima et de Mouyondzi, notamment des agrumes et des mangues le long de la voie ferrée. Le témoignage du glorieux passé de la station fruitière de Loudima – pour ses mangues célèbres aux halles de Rungis, près de Paris, dans les années 70 et 80 – est encore vivace dans les esprits. Dans les années 70 a été lancée la culture du coton, près de Madingou, par Socoton, une société publique bénéficiant de l'assistance des Roumains, avec l'ambition d'approvisionner en coton Sotexco, l'usine textile de Kinsoundi. Cette expérience n'a pu prospérer, à l'image de l'industrie textile au Congo. Dans la même période, en 1971, fut inaugurée la ferme d'État de Mantsoumba qui avait pour activité la culture et la transformation du manioc en farine. Cette ferme approvisionnait également son usine à partir de la

production des paysans des environs pourvus en boutures de manioc améliorées. Plus récemment, des fermiers sud-africains sont installés depuis quelques années dans le district de Malolo, au Niari, pour développer la culture mécanisée du maïs sur près de 80 000 hectares.

L'activité industrielle

La culture de la canne à sucre et de l'arachide a été à la base de l'implantation des premières industries dans la vallée du Niari. En effet, c'est en 1947 que Jean Vilgrain, propriétaire et gestionnaire des Grands Moulins de Paris, a acheté une concession de 12 000 hectares avec De Wulf, un betteravier français. Ils créèrent à Jacob (Nkayi) une minoterie (spécialité de Vilgrain), une huilerie d'arachide et une sucrerie (spécialité de De Wulf). Ainsi fut fondée la SIAN (Société industrielle et agricole du Niari). Mais en 1971 l'ensemble des usines de la SIAN, parmi lesquelles la sucrerie, qui approchait déjà les 100 000 tonnes de production, a été nationalisée en donnant naissance à quatre sociétés d'Etat : la Sucrerie du Congo (SIA-Congo), rebaptisée Sucrerie du Congo (Suco) en 1975, l'Huilerie de Nkayi (Huilka) et à la Minoterie et aliments de bétail (MAB). Après quelques années, les graves défaillances enregistrées dans la gestion ont considérablement fait chuter la production de sucre, qui fut même momentanément interrompue en 1978. Dès lors, le Congo devint importateur de sucre, ce qui provoqua un immense impact socio-économique dans la ville de Nkayi et toute la région de la Bouenza. Toutefois, sous la gestion publique, une deuxième usine de sucre a été créée au début des années 1980. Face à la persistance des difficultés, la privatisation de Suco fut décidée en 1990. Très intéressé, Jean-Louis Vilgrain, dirigeant la Société d'organisation de management et de développement des industries alimentaires et agricoles (Somdiaa) créée en 1970, reprit finalement Suco en 1991. L'ancienne sucrerie devint alors la Société agricole de raffinage industriel du sucre du Congo (Saris Congo). La famille Vilgrain, revenue par la grande porte, détient la majorité dans le capital de cette société où l'État congolais est également actionnaire. Au

31 octobre 2017, la superficie plantée est de 14 314 hectares de canne (dont 602 hectares en cours de plantation dans les extensions). À l'issue de la campagne 2017, la production s'élevait à 722.116,780 tonnes de canne, et 63.473,269 tonnes de sucre, avec un effectif de 3 255 travailleurs au 30 novembre 2017.

Saris Congo participe au développement de la culture villageoise de maïs et de soja à proximité de la zone cannière et envisage la valorisation industrielle de ces deux produits agricoles. La société a commencé par cultiver des variétés locales et hybrides qui permettront de déterminer celles qui seront optimales dans l'environnement de la Saris. Le maïs est déjà en phase d'essai ou d'expérimentation sur une superficie de 23 hectares, pour l'appui et l'accompagnement des populations riveraines qui ont produit environ 20 tonnes sur 69 hectares.

Après la Sian, la Cimenterie domaniale de Loutété (Cidolou), inaugurée le 25 mars 1968, a été la plus grosse industrie de la vallée du Niari. Elle a été construite dans le cadre de la coopération entre le Congo et la République fédérale d'Allemagne. Après des nombreuses péripéties, la gestion de la Cidolou, devenue Socico (Société des ciments du Congo), a été confiée pendant quelques années à Scancem, un groupe cimentier norvégien, avant qu'elle soit reprise en 2002 par les Chinois sous le nom de Société nouvelle des ciments du Congo (Sonocc). Sa capacité de production a été portée à 300 000 tonnes à l'issue des travaux d'extension et de modernisation achevés en 2014.

Grâce à ses énormes gisements de calcaire – qui avaient permis à l'époque la construction de la cimenterie de Loutété, de l'usine de broyage de calcaire à Madingou et des fabriques de chaux de Loulombo et de Loudima –, trois des quatre cimenteries récemment implantées au Congo l'ont été dans la vallée du Niari. Il s'agit de Forspak à Dolisie, de Dangote dans le district de Yamba, et de Diamond Cement en cours de construction à Mindouli, pour une capacité de production totale installée de près de 2 400 000 tonnes.

Dans l'industrie du bois, Dolisie a abrité une grosse entreprise à capitaux allemands, Socobois, malheureusement détruite pendant la période trouble que le Congo a vécu entre 1997 et 1999.

Le secteur minier

Dès la fin du XIX^e siècle, le potentiel minier de la Vallée du Niari avait été mis en évidence, particulièrement dans la zone s'étendant de Mindouli à Mfouati, riche en métaux non ferreux. C'est en 1905 que la première mine de cuivre a été mise en exploitation à Mfouati par la Compagnie minière du Congo français. Pour l'évacuation du cuivre, la Compagnie minière construisit un chemin de fer long de près de 185 km reliant Mfouati à Brazzaville, en empruntant l'itinéraire de Mindouli, Kinkala, Mbamou, Nganga-Lingolo, Kimpouomo, Sangolo-Oms, Mantsimou, le Djoué en amont de l'ancien pont, Bifouiti, la route du Djoué, le lycée Savorgnan-de-Brazza, Notre-Dame du-Rosaire de Bacongo, la Glacière jusqu'à la Flotille, où se trouvaient la gare et le port. Le cuivre traversait le

1. Mfouati, séparée de la RDC par la chaîne de montagnes.

2. Les chutes de Moukoulou sur la Bouenza.

3. Makabana, le pont sur le Niari.

fleuve Congo pour Léopoldville, ensuite Matadi pour l'exportation. Ce chemin de fer minéralier qui a précédé le CFCO a fonctionné pendant vingt-neuf ans, de 1905 à 1934. L'exploitation du cuivre fut arrêtée en 1935 et relayée par celle des minerais de plomb et de zinc de 1938 à 1964.

Au début des années 1970, la Socorem (Société congolaise de recherche et d'exploitation minière), entreprise publique, a été créée pour exploiter le gisement des polymétaux de Mfouati, jusqu'en 1983. Soremi SA, société privée créée il y a moins de dix ans, a depuis lors pris le relais en obtenant deux permis d'exploitation des polymétaux à Boko-Songho et Yanga-Koubanza, dans la zone de Mfouati/Boko-Songho. À Mindouli, un troisième permis d'exploitation de polymétaux a été attribué en 2011 à la société chinoise Lulu Mining.

Les atouts du tourisme

La vallée du Niari a aussi des atouts touristiques incontestables, constitués par les chutes de Moukoulou, le paysage de montagnes et de collines de Mfouati et Boko-Songho, les grottes naturelles de Nkila-Ntari (entre Bouansa et Mouyondzi), et de Ntadi-Yamba, dont la mise en valeur devrait tirer profit de l'axe routier Brazzaville/Pointe-Noire, du CFCO et des trois aéroports de Dolisie, Sibiti et Nkayi, encore sous-exploités.





Les défis de la diversification énergétique

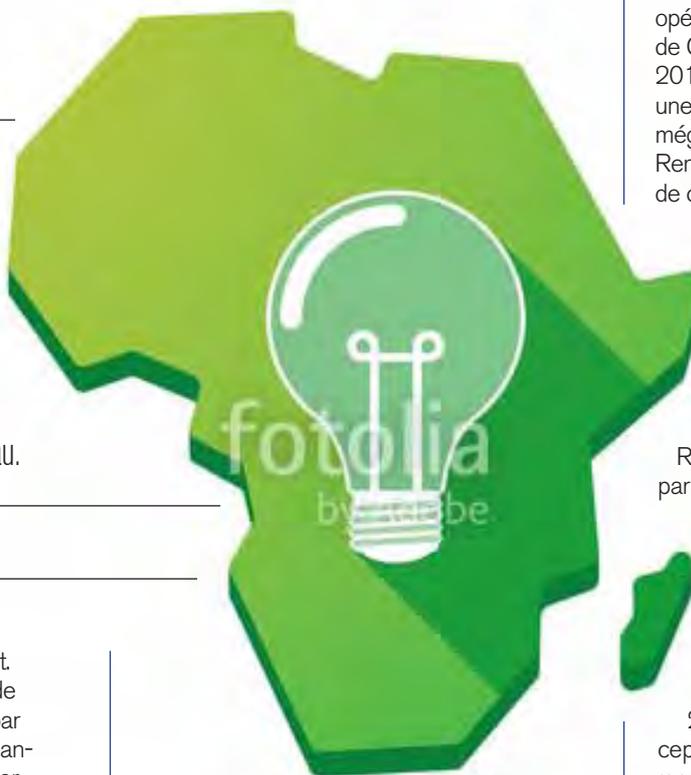
L'accès à l'électricité est déterminant pour le développement économique et social. Or, si un grand nombre d'habitants du continent africain en sont exclus, les ressources qui permettent de la produire ne manquent pas, entre la poursuite de l'exploitation des énergies fossiles et l'essor de solutions renouvelables et alternatives, notamment en mini-réseau.

DIDIER BRAS

L'initiative avait fait grand bruit. Le fameux « plan Marshall de l'énergie », lancé en 2015 par l'ancien ministre français Jean-Louis Borloo, visait à favoriser l'accès de quelque 600 millions d'Africains à l'électricité en promouvant les énergies renouvelables (*lire Congo Eco n° 7*). Mais après avoir sillonné le continent durant deux ans et rallié à sa cause bon nombre de chefs d'États africains – avec en première ligne le Guinéen Alpha Condé –, l'homme politique français a annoncé la fin de sa mission en février 2017, la considérant comme remplie. Abandon du navire ou passage de relais ? C'est cette deuxième option que Jean-Louis Borloo a défendue auprès de notre confrère français du Figaro ⁽¹⁾ : « J'ai lancé l'idée et assuré la coordination du projet. C'est maintenant aux Africains, avec tous leurs partenaires dans le monde associés à ce projet, de conduire les opérations. [...] C'est désormais l'AREI (Africa Renewable Energy Initiative), lancée en 2015 au Sommet de l'Union africaine de Johannesburg (en juin 2015, Ndlr) sur la proposition du président sénégalais Macky Sall, qui sera l'instrument de ce vaste programme. »

Des zones rurales laissées-pour-compte

De leur côté, les acteurs de l'AREI réfutent une quelconque filiation entre leur programme et l'initiative de Borloo... Mais au-delà des querelles de paternité autour d'un tel projet, force est de constater qu'une nouvelle dynamique aura été impulsée sur le sujet, mettant en lumière une problématique de premier ordre. Coût de la production électrique, notamment en raison de l'importation de dérivés du pétrole dans les centrales thermiques, coût des investissements dans les équipements d'énergies renouvelables, problèmes d'infrastructures, complexités réglementaires... Les raisons sont multiples pour expliquer le fait que l'Afrique soit le continent où l'accès à l'électricité est le plus faible dans le monde. Mais pour éviter les amalgames il convient d'abord de pointer



les évidentes disparités au sein même du continent. Près des trois quarts de l'énergie consommée y est répartie entre l'Afrique du Nord et Afrique du Sud ⁽²⁾. Mais dans le reste de l'Afrique subsaharienne, plus de 70% de la population n'a pas accès à l'électricité. Selon les données de la Banque mondiale, moins de 10% de la population dispose de l'électricité dans des pays comme le Tchad, la RDC ou encore le Malawi. Cette « fracture énergétique » touche principalement les zones rurales. Le défi est donc d'acheminer l'électricité dans ces zones où vit 63% de la population, mais avec un coût d'extension du réseau prohibitif. La facture pourrait en effet dépasser les 800 milliards de dollars pour raccorder tous les « exclus de l'électricité » d'ici 2030 ⁽³⁾.

Des centrales hydroélectriques en devenir

Le continent africain compte de nombreux fleuves qui représentent un potentiel énergétique colossal, mais exploité seulement entre 5 et 8% à ce jour, selon les différentes estimations. Inconvénient, la construction d'un barrage hydroélectrique n'est pas une mince affaire. Elle nécessite d'évaluer son impact environnemental et suppose des coûts d'investissements énormes. Ce dernier point explique notamment l'omniprésence des opérateurs chinois dans ce secteur en Afrique, capables de fournir des prestations clés en mains avec construction, mais aussi financement du projet grâce à l'adossement de ces entreprises chinoises avec leurs opérateurs bancaires, contre des remboursements sous forme de garanties à l'export, notamment sous forme de matières premières.

Les principaux fleurons de l'énergie hydraulique en Afrique se situent surtout à l'est du continent, particulièrement en Éthiopie, pays initiateur de deux projets ambitieux (réalisés quant à eux par un opérateur italien, Salini Impregilo) : le barrage de Gibe III, qui a commencé à produire en 2015 dans la vallée de l'Omo, alimentant une centrale hydroélectrique de 1 800 mégawatts, mais surtout le barrage de la Renaissance, sur le Nil Bleu, dont les travaux de construction ont démarré en 2013, 60% de l'ouvrage étant déjà réalisé. Prévu pour produire 6 450 mégawatts, ce sera le plus grand barrage hydroélectrique d'Afrique lors de sa mise en fonctionnement, avec une hauteur de 170 mètres et une capacité de stockage de 74 milliards de mètres cubes d'eau.

Restent aussi les fols espoirs suscités par le projet pharaonique du grand barrage d'Inga, en RDC, dont les projections de production de 39 000 mégawatts lui confèreraient une capacité de production de près du double de celle du barrage des Trois-Gorges, en Chine, actuellement le plus important du monde avec sa puissance de 22 500 mégawatts. Un projet qui n'est cependant pas près d'aboutir (il devrait reposer sur un complexe de six barrages), l'immédiat étant plutôt la réalisation d'Inga-3 (4 500 mégawatts prévus) et la remise à niveau de ceux d'Inga-2 et 3, loin de leur potentiel de production en raison d'infrastructures en souffrance. Toutefois, le potentiel hydroélectrique reste énorme en Afrique centrale ; dans la seule RDC, quelque deux cents sites potentiels ont été répertoriés.

Un ensoleillement à exploiter

Une autre alternative en termes de ressources renouvelables renvoie à l'énergie solaire, en vogue croissante au sein d'un continent qui bénéficie d'un rayonnement solaire deux fois supérieur à celui de l'Europe. Parmi les avantages d'une telle ressource, la possibilité de créer à moindre coût de petites unités d'approvisionnement au plus près des besoins et dimensionnés en conséquence, par exemple à la mesure d'un regroupement de villages. Des solutions qui s'inscrivent dans la réponse locale, dans une logique « décentralisée », avec des petites unités de production qui répondent aux besoins domestiques, plutôt que de grandes infrastructures. Inconvénient pour le moins paradoxal de cette source d'énergie, le soleil peut aussi parfois s'avérer problématique lorsque les températures sont trop élevées, avec un risque d'altération du fonctionnement des batteries qui doivent être protégées dans des lieux spécifiques, et parfois même climatisés. À noter également, le développement des centrales hybrides (gaz/solaire ou pétrole/solaire). Pour autant, certains pays ont décidé de voir grand avec l'énergie solaire. C'est le cas du Maroc, encore très dépendant des énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz, presque exclusivement importées), qui a lancé en avril 2017 la dernière phase de la gigantesque centrale photovoltaïque Noor, près de Ouarzazate, aux portes du désert. Celle-ci est prévue pour tourner à plein



régime à partir de quatre unités. À ce jour, seule la première (Noor-1) fonctionne depuis 2016, délivrant une puissance de 160 MW. Les trois autres segments sont actuellement en construction. Au total l'ensemble du site doit offrir au Maroc une capacité de production de 582 mégawatts, ce qui en ferait la deuxième centrale solaire du monde après celle de Kamuthi (648 MW), dans l'État du Tamil Nadu, au sud de l'Inde. L'Algérie, malgré ses ressources en gaz et en pétrole, se tourne également vers le solaire avec un méga-projet de 4 000 MW présenté en mars 2017 à Washington dans le cadre de l'«Africa Summit Energy», un forum international consacré au développement de l'investissement dans le secteur énergétique en Afrique. Le pays compte déjà 22 petites centrales photovoltaïques, pour une capacité totale de 350 MW.

Le Sénégal, quant à lui, a inauguré l'année dernière Sénergy-2, la plus grande centrale électrique solaire d'Afrique de l'Ouest. Dotée d'une puissance de 20 MW, cette unité est prévue pour alimenter en électricité quelque 160 000 personnes. Trois autres sites de 20 à 30 MW ont aussi été inaugurés en 2017 dans le Pays de la Teranga. Des unités de production photovoltaïques sont en construction en Zambie (100 MW), au Burkina Faso (53 MW), au Mali (33 MW) ou encore en Namibie (avec deux centrales de 50 MW chacune). Depuis trois ans, le continent africain a plus que quadruplé la puissance installée de son parc photovoltaïque, mais celui-ci reste encore modeste compte tenu de son énorme potentiel. Si la croissance du solaire se confirme, l'Agence Internationale de l'énergie (AIE) prévoit cependant que cette source d'énergie représente 14% de la puissance électrique installée en Afrique d'ici 2030.

Du vent jusqu'aux entrailles de la Terre

L'éolien est une ressource énergétique en balbutiement en Afrique. Le plus grand site éolien se trouve actuellement en Éthiopie, à Ashegoda, dans le nord du pays. Les 84 éoliennes présentes permettent une capacité de production de 120 MW. Mais à terme, c'est au Kenya, avec la finalisation du projet éolien du parc du lac Turkana – implanté au nord-est du pays dans une vallée située entre deux chaînes de montagnes qui produisent un effet de tunnel – et ses 365 éoliennes que va se situer le plus important site éolien d'Afrique, avec une capacité de production attendue de 300 MW. Des installations d'envergure sont aussi présentes au Maroc, à Tarfaya, au cœur du Sahara, et d'autres fermes éoliennes sont prévues dans le pays pour une capacité totale attendue de 850 MW. Idem en Afrique du Sud où l'on dénombre cinq grands sites éoliens actuellement en exercice, et plusieurs autres en cours de construction.

La géothermie complète le panorama des énergies renouvelables, très développée dans le Grand Rift est-africain depuis l'ouverture de la centrale d'Olkaria, au Kenya, au début des années 80. À elle seule, cette vallée qui s'étend sur 6 000 kilomètres présente un potentiel géothermique de 20 000 MW. Reste enfin la biomasse, utilisée traditionnellement par une partie importante de la population d'Afrique subsaharienne

via le brûlage du bois et de ses résidus ; des pratiques souvent problématiques car vectrices de déboisement. Une initiative originale vient de Côte d'Ivoire, où le groupe agro-industriel Sifca va recycler ses déchets végétaux issus de l'exploitation de ses palmiers à huile pour alimenter la centrale Biovéa, en cours de réalisation à Aboisso dans le sud-est du pays. La première phase devrait être opérationnelle dans le courant du dernier trimestre 2020 et sera dotée d'une capacité totale de 46 MW.

Les nouvelles promesses du pétrole et du gaz

Parallèlement à ces sources d'énergies renouvelables, l'Afrique peut toujours compter sur des ressources pétrolières importantes, principalement destinées à l'exportation en raison de ses faibles capacités de raffinage. Et si la production africaine totale ne dépasse pas les 10% du volume mondial annuel de brut, de nouveaux gisements prometteurs ont été découverts dans ses eaux, notamment au Sénégal, au Ghana, au Mozambique, en Tanzanie, au Kenya, en Ouganda, ou encore en Afrique du Sud. Le pétrole est surtout présent dans le golfe de Guinée, avec d'importants pays producteurs comme l'Angola (devenu récemment le premier producteur africain) et le Nigeria, mais aussi le Congo, le Gabon et la Guinée-Équatoriale. Au nord du continent, l'Algérie et la Libye font figure d'autres poids lourds, sans oublier, à un degré moindre le Soudan, le Tchad et la Tunisie.

Dans le secteur gazier, l'Algérie demeure le premier producteur de gaz naturel sur le continent (au neuvième rang mondial) devant l'Égypte, le Nigeria, la Libye, la Guinée-Équatoriale et le Mozambique. Au large des côtes égyptiennes, l'opérateur italien Eni s'affaire sur le mégaprojet gazier de Zohr, découvert en 2015. De nouveaux gisements gaziers devraient faire passer la production africaine de 20 milliards à 30 milliards de pieds cubes par jour entre 2015 et 2035, permettant au gaz de prendre progressivement la relève du pétrole sur le continent car, là aussi, des découvertes extrêmement prometteuses ont eu lieu au Mozambique (avec des estimations de 180 000 milliards de pieds-cubes), au Sénégal, au Ghana, en Mauritanie, ou encore en Tanzanie. Sur la quinzaine de pays producteurs de gaz en Afrique, une dizaine sont ainsi concernés par la découverte de ces nouveaux gisements. Des découvertes qui restent cependant en attente d'exploitation, le gaz étant plus complexe, techniquement, à exploiter que le pétrole. Son avantage, en revanche, est d'être considéré comme un recours moins polluant dans le processus d'électrification, surtout en comparaison avec le charbon, encore utilisé massivement par l'Afrique du Sud, par exemple (la quasi-totalité du potentiel de charbon se trouvant en Afrique Australe), qui en retire près de 90% de sa production énergétique et qui dispose par ailleurs de la seule centrale nucléaire, contribuant d'ailleurs très faiblement à la production énergétique du pays (2,1% en 2014, selon l'Agence internationale de l'énergie).

Si l'on en croit les projections démographiques et les dynamiques de

production et de croissance économiques, les besoins énergétiques vont être de plus en plus prégnants en Afrique. Or le continent dispose de ressources suffisamment diversifiées pour répondre de manière adaptée à ses besoins. À la tribune de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2016, le président sénégalais Macky Sall soutenait que « l'Afrique ne peut continuer à éclairer les autres continents grâce à ses ressources en restant elle-même dans l'obscurité ». Au-delà du symbole, il en va effectivement du bon sens et de l'intérêt premier du continent et des siens.

(1) Le 14/02/2017. (2) Source : Réseau Climat développement (climatdeveloppement.org). (3) Politiques énergétiques, L'énergie en Afrique : chiffres et données clés (politiques-energetiques.com).



VOYEZ PLUS GRAND !



Présent dans plus de 155 pays, KPMG est l'un des **premiers réseaux globaux d'audit et de conseil au monde**. Au Congo, c'est plus d'une cinquantaine de collaborateurs pluridisciplinaires et d'horizons divers qui vous accompagnent au quotidien.

Brazzaville :
Immeuble Monté Cristo,
Ex-Warid, 4^{ème} étage
(+242) 05 530 50 67
cg-contact@kpmg.cg
www.kpmg.com

Pointe-Noire :
Immeuble Makassi,
Avenue Moe Vangoula, 2^{ème} étage
(+242) 05 551 28 29
cg-contact@kpmg.cg
www.kpmg.com

Découvrir l'histoire de Brazzaville, de sa création en octobre 1880 au début des années 1960, est un exercice exaltant qui contribue à étoffer une histoire pourtant récente et très riche, mais menacée par la disparition de ses repères, parmi lesquels les nombreux vestiges anonymes, les plus anciens quartiers et leurs rues, les populations et les cimetières, les anciens magasins, les églises, les stades et hôpitaux.

JEAN-JACQUES SAMBA

L'histoire en pointillé de Brazzaville

La création de Brazzaville remonte au 3 octobre 1880, date à laquelle Pierre Savorgnan de Brazza, accompagné de son aide de camp sénégalais, le sergent Malamine, acheta un lopin de terre à M'fan (M'foa) auprès d'un chef batéké pour servir de première implantation marquant la présence française sur la rive droite du fleuve Congo. Le drapeau tricolore français y fut planté. Charles de Chavannes, compagnon de Savorgnan De Brazza et gouverneur à l'époque, fit construire le bâtiment du poste français du Pool sur la colline du Plateau, où il allait inaugurer le 30 septembre 1884 la première maison « européenne » de Brazzaville. À partir de là va se développer le quartier du Plateau avec les premiers magasins et habitations. La mission catholique sera construite en 1887, son bâtiment existe encore, en face de la place mariale de la cathédrale du Sacré-Coeur, construite plus tard de 1892 à 1894 par Monseigneur Prosper Augouard. La construction de la Plaine comme premier quartier des affaires avec ses petites manufactures fut lancée à partir de 1887, celle du camp Tchad (l'actuel camp du 15-Août) aura lieu débuta en 1900 avec l'état-major de l'armée française en AEF (l'actuel bâtiment du ministère de la Défense), et d'un grand nombre d'édifices publics, du Cercle civil (l'actuel CFRAD) derrière le siège du Conseil économique et social (bâtiment du Trésor public juste avant l'indépendance).

Un chemin de fer avant le CFCO

De 1888 à 1905, les Tréchet ont bâti la case qui porte leur nom, la plus belle et imposante maison d'habitation privée de l'époque, abritant actuellement l'ambassade de Russie, bien visible du haut de la tour Nabemba. Les Tréchet créèrent la Compagnie française du Haut et Bas-Congo (CFHBC), considérée comme l'ancêtre de l'Ofnacom et de l'ONCPA. Ils s'enrichissent avec l'exploitation de l'huile de palme, du caoutchouc et de l'ivoire. Leur nom est encore attaché à Maloukou-Tréchet, où les frères Tréchet, qui possédaient deux bateaux à vapeur, avaient créé un petit port artisanal sur le fleuve Congo, à 40 km environ en amont de Brazzaville, servant d'entrepôts pour leurs marchandises. En 1905, et bien avant le CFCO, Brazzaville fut reliée à Mfouati par la première voie ferrée du Congo, longue de près de 200 km, utilisée pour l'évacuation du cuivre qui était exploité à Mpassa-Mines par la Compagnie minière du Congo français, dans la zone de Mfouati/Boko-Songho. Ce cuivre, qui partait de Mfouati pour Brazzaville, était destiné à l'exportation via Léopoldville, ensuite Matadi. Ce chemin de fer qui utilisait des petites locomotives à vapeur a fonctionné jusqu'à l'entrée en activité du CFCO en 1934. Il n'allait pas à la mer, contrairement au CFCO, et passait entre autres par Mindouli, Kinkala, Mbamou, Koubola, Mabaya, Mayitoukou, Makana, Nganga-Lingolo, Kimpouomo. Il traversait les quartiers Sangolo-OMS et Bacongo et longeait la Glacière jusqu'à la gare implantée à la Flottille qui servait en même temps de port fluvial, à l'embouchure de la Glacière avec le fleuve Congo, en contrebas de la Case de Gaulle. Le port de la Flottille était en aval du port Léon. Propriété de la mission catholique, il faisait face au bâtiment de la première mairie de Brazzaville. Le port Léon était relié à la mission catholique par la route qui est devenue l'avenue Foch, partant de la cathédrale à la mairie.

Capitale de l'AEF au début du XX^e siècle après Libreville

Jusqu'en 1934, pour ses importations et exportations, Brazzaville dépendait totalement du chemin de fer de Léopoldville et Matadi construit entre 1890 et 1898. Avant la construction du chemin de fer du Congo belge, tout était transporté à dos d'hommes de Pointe-Noire à Brazzaville par la piste des caravanes qui traversait Bacongo, en passant par le marché Nkéoua et débouchait au monument de Brazza avant de traverser la Glacière pour monter au Plateau. Ainsi, pour bâtir les premières maisons de Brazzaville, en dehors, des briques en terre cuites fabriquées à la briqueterie de la Flottille et dans l'enceinte de la radio de la France Libre, le transport des matériaux importés mobilisait des milliers de porteurs venant du Kouilou, du Niari, de la Lékoumou et de la Bouenza qui ont été à la base du peuplement initial du fond de Bacongo.



Brazzaville devint capitale de l'AEF en 1906, après Libreville qui l'était depuis 1882. Elle fut érigée en commune en 1911. La première mairie fut bâtie en 1912, c'est ce petit bâtiment actuel peint en blanc et bleu construit au bord de la corniche, tourné vers Kinshasa, derrière l'immeuble de la mairie centrale. En 1930, a été construit le palais du Gouverneur, l'actuel palais du Peuple.

Bacongo et Poto-Poto, les deux plus anciens quartiers indigènes de Brazzaville, ont été tracés et construits entre 1900 et 1911. Au départ, Bacongo était constitué de villages épars. Le plus célèbre d'entre eux, implanté non loin de la Case de Gaulle, s'appelait Dahomey (ancien nom de l'actuel Bénin), dont les fréquentes inon-

Brazzaville devint capitale de l'AEF en 1906 après Libreville qui l'était depuis 1882.

dations pluviales qui se produisaient dans la zone affaissée (où sera implanté plus tard le premier tribunal du premier degré de Bacongo), renvoyait à l'image des lagunes et marécages de la région côtière du Dahomey.

Le cosmopolitisme des quartiers de Brazzaville

Si le Plateau et la Plaine étaient habités par des populations d'origines française, grecque et portugaise, il y avait également des ressortissants suédois et hollandais, attachés à la première mission évangélique de Brazzaville dont les bâtiments se trouvent à côté du Conseil économique et social. Bacongo avait, et ce jusqu'à présent, une forte concentration de populations originaires du Niari, de la Lékoumou et de la Bouenza, qui s'étaient installées dans la zone de la Case de Gaulle jusque vers le marché Total, à cause de la piste des Caravanes qui traversait le quartier et de la gare du premier chemin de fer du Congo, qui était à la Flottille, dont une bonne partie des cheminots et des travailleurs de la compagnie minière provenait de ces trois départements du Congo. À Moukoundzi-Ngouaka (*Mokondzi Ya Ba Ngouaka*, ou chef des Ngouakas) des ressortissants du Centrafrique de la tribu Ngouaka avait créé un grand village qui porte à ce jour l'empreinte de leurs nombreux descendants qui y vivent encore. Dans les débuts de Poto-Poto, Quartier qui tire son nom des marécages sur lesquels il a été bâti, toute la zone allant de la PV jusqu'à l'approche du marché de Mougali était essentiellement habitée par les originaires de Mossaka et de la Likouala qui avaient pour principale activité la pêche dans les marécages allant de l'ex-BCC



Pierre Savorgnan de Brazza, fondateur de Brazzaville.

jusqu'à Mpila. Les Centrafricains, très proches des originaires de la Likouala du point de vue linguistique, s'étaient massivement installés dans cette zone, au point que de nombreuses rues portent les noms des tribus du Centrafrique (rue Zandé, Banziri, Banda, Mbaka – plutôt Ngouaka –, Yakoma, Baya et Bandza). Poto-Poto avait également des poches peuplées par les Bakongos, entre le marché et l'avenue de France et de chaque côté de cette avenue à côté de l'ancienne station Fina, des Tchadiens dans la zone de la rue Mbochi, des Camerounais, sans oublier la grande communauté de commerçants ouest-africains composée de Maliens, Béninois et Sénégalais dans la zone du marché, et particulièrement autour de la grande mosquée. L'un des plus anciens Sénégalais de Brazzaville, au nom de Yoro, pêcheur à Kimpila, avait créé un village devenu aujourd'hui port de Yoro. À Moundali, quartier moins ancien que Baongo et Poto-Poto, érigé en commune en 1957, a prospéré au Plateau des 15-Ans une communauté de Centrafricains, Tchadiens et Gabonais, anciens militaires ayant accompli les quinze ans de service dans l'armée française à Brazzaville, mariés pour la plupart à des femmes congolaises. Ces ressortissants des autres pays de l'AEF mélangés avec les Congolais ont fortement marqué le cosmopolitisme du Plateau des 15-Ans et finalement de tout le quartier Moundali. Un fait remarquable est la concentration des originaires des pays du Niari le long des rails entre Poto-Poto et Moundali, à partir de l'entrée en activité du CFCO.

Ouenzé, qui signifie « petit marché du soir », s'était également développé dans le cosmopolitisme des populations de toutes les tribus du Congo, avec notamment des poches de concentration tribale certainement favorisées par le phénomène sociologique du repli identitaire. Érigé en commune seulement en 1959, Ouenzé est un quartier plus ancien et très marécageux à l'origine. Les travaux de drainage entrepris avant l'indépendance, avec l'aménagement de différents bras de la rivière Madoukou, avaient permis d'assainir largement Ouenzé, Moundali et Poto-Poto. Talangaï a été créé entre 1964 et 1965 avec la première implantation de la population des maraîchers, principalement de la tribu Kongo, rapatriée de Léopoldville suite au conflit politique né entre le Congo et la RDC, d'où l'existence d'une église Kimbanguiste Kongo à Talangaï. Ce quartier s'est ensuite développé dans le cosmopolitisme, limité exclusivement aux populations congolaises qui ont hébergé

des ressortissants d'autres pays africains. Les liens familiaux existant entre les Tékés de Brazzaville et ceux de Léopoldville n'ont pas conduit à la constitution à Brazzaville des communautés des ressortissants du Congo belge, qui intégraient simplement leurs familles dans les quartiers de Brazzaville, qui était à l'origine totalement Téké, comme Léopoldville.

Les noms des rues de Brazzaville

Si les premiers noms des rues du Plateau, de la Plaine et de Mpila étaient exclusivement des noms européens, ce qui paraît normal, les noms de la quasi-totalité des rues de Baongo étaient également français. On pourrait citer les rues Surcouf, Arago, Berthelot, Montaigne, Condorcet, Voltaire, Guynemer, Chaptal, Berlioz, Ampère, Archambault, Antonetti, Félix-Éboué et Augagneur. Ces noms français étaient justifiés par le fait que dès 1940, Baongo a abrité la Case de Gaulle, sans oublier

la gare du premier chemin de fer Congo à partir de 1905 et le premier aéroport de Brazzaville dès 1930, bien avant Maya-Maya en 1950. Cela a donné à ce quartier indigène un certain rayonnement sur le plan officiel et économique. Toutefois, il y a eu quelques exceptions de rues portant des

Façade principale du bâtiment de la première Assemblée nationale en 1959.





Valvoline

Lubrifiants Automobiles et Industriels Haut de Gamme



Distributeur Officiel



MILLENIUM EQUIPMENT

POINTE-NOIRE :
Avenue Stéphane Tchitchelle, Centre ville
Tel: 06 800 00 13 - 05 300 00 51

BRAZZAVILLE :
Avenue Fosch, Centre ville
Tel: 06 438 33 33 - 05 040 33 31

info@millenium-equipment.com
www.millenium-equipment.com



noms d'Africains, tels que la rue Nkouka-Batéké et la rue Capitaine-Charles-T'Choréré, ce Gabonais de l'armée française né à Libreville en 1896 et exécuté par l'armée allemande à Airaines dans la Somme, le 7 juin 1940 pendant la Deuxième Guerre mondiale. Les rues de tous les autres quartiers indigènes portaient, et ce jusqu'à présent, les noms des régions, des villes et chefs-lieux des régions, des tribus et des rivières du Congo, sans oublier les noms de certaines capitales d'Afrique centrale (Bangui et Yaoundé), et des tribus du Centrafrique. Poto-Poto était traversé par l'avenue de Paris qui deviendra à l'indépendance l'avenue de la Paix et l'avenue de France, les seules qui portaient des noms français dans ce quartier, et la rue Bordeaux à Ouenzé.

Les infrastructures de santé

Le système de santé comprenait un hôpital général construit dès 1910, suivi de l'Institut Louis-Pasteur au Plateau, du service des grandes endémies et du service d'hygiène. Dans les quartiers indigènes, trois dispensaires de proximité furent construits, le dispensaire Bissita à Bacongo, le dispensaire du Marché de Poto-Poto et le dispensaire Jane-Vialle à Oenzé. Un réseau de centres de puériculture, parmi lesquels « l'Hôpital de Madame » de Mbama, à côté de la Case de Gaulle pour la santé infantile, et de dispensaires scolaires complétait le système avec un centre médico-social dédié aux fonctionnaires,

La radio et la télévision

En pleine Deuxième Guerre mondiale, en octobre 1940, le général de Gaulle confia à des journalistes la mission de créer à Brazzaville un service d'information de la France libre pour l'Afrique française libre. Ainsi, Radio-Brazzaville fut créée et commença ses émissions sur 1 970 khz en décembre 1940, sous le nom de Radio-Club. En février 1941, cette station lança les émissions en anglais. Du 19 au 26 avril 1941, le général de Gaulle séjourna à Brazzaville. Le 22 avril 1941, il prononça le célèbre discours à Radio-Brazzaville, qui est l'appel aux Français de l'Empire, un appel à la résistance. Cette radio devint la voix de la France libre à l'initiative de Charles de Gaulle en 1942. Le 18 juin 1943 il inaugura le nouvel émetteur de Radio-Brazzaville, qui permettra aux Français libres de disposer enfin d'une radio puissante. En 1950, cette station radio devint nationale. Grâce à ses émetteurs, elle se mit à diffuser en relais les programmes internationaux de l'ORTF jusqu'à l'indépendance. Le bâtiment de cette première radio est situé en face de l'hôtel Hippocampe, à côté de l'Institut supérieur de gestion de l'université Marien-Ngouabi. Concernant la télévision, le Congo a été le premier pays d'Afrique francophone subsaharienne à se doter d'une station de télévision dès le 28 novembre 1962. Si les postes radio, sous forme de grosses caisses à transistors lumineux, étaient accessibles dans les

distances à l'acheteur, pour 10 à 20 frs de différence de prix. L'un des plus grands magasins des tissus était Citec dans le bâtiment de l'actuelle direction nationale du Protocole, où étaient vendus la popeline et le célèbre tissu Boussac. Brazzaville n'avait que quatre pharmacies : Picollet à la gare routière Total de Bacongo, Mavré et Goutal et Berthaud en ville, et Van der Vecken à Poto-Poto.

Les banques

Dans les années 1950, deux grandes banques furent créées au Moyen-Congo, la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (BNCI) dont le siège à Brazzaville était dans le bâtiment actuel de la BCI, et la Banque d'Afrique Occidentale (BAO) qui occupait l'imposant bâtiment actuel du Trésor public à Brazzaville.

Les salles de cinéma

Au centre-ville, l'immeuble Assanakis, au coin de la rue Orsi, en face du Trésor public, a abrité à la fin des années 30 le premier cinéma de la ville. Par la suite, deux salles de cinéma ont été construites à la Plaine, le ciné Vog et le ciné Le Paris, à l'actuel emplacement de l'immeuble CNSS qui abrite la pharmacie Mavré. Avec l'hydroélectricité du barrage du Djoué entré en exploitation en février 1954 et le début de l'électrification des quartiers indigènes, notamment des édifices publics tels que les mai-

sons communes, les dispensaires, les salles de cinéma sont apparues dans les quartiers populaires. Bacongo avait deux salles de cinéma, Rio, le plus ancien, situé au bord de l'avenue Matsoua, l'ancienne piste d'atterrissage du premier aéroport de Brazzaville, et Rex, au milieu des années 60, situé devant

dont le bâtiment détruit il y a quelques années était implanté à l'entrée du premier hôpital général à l'emplacement de l'immeuble de l'ancien ministère de la Justice, devenu vice-primature. La grande clinique privée d'avant l'indépendance était la clinique Grosperin, dans l'enceinte de l'actuel état-major général de l'armée congolaise à côté de la mairie centrale.

Cimetières et stades de Brazzaville

Au début de Brazzaville, les villages dispersés dans les différents quartiers abritaient des cimetières familiaux, avant la création de deux grands cimetières municipaux, au centre-ville pour les Européens et à Moukoundzi-Ngouaka pour les indigènes, rendus nécessaires par l'urbanisation des quartiers. Mais les plus anciens cimetières de Brazzaville sont le cimetière de la mission catholique dans l'enceinte de la Cathédrale et celui des Hollandais, qui contient dix-sept tombes datées de 1893 à 1920, dans l'enceinte du port fluvial de Brazzaville. À la suite de la fermeture du cimetière de Moukoundzi-Ngouaka qui était rempli en 1962, ont été créés les cimetières de Nganguoni ou Kinsoundi pour Brazzaville sud et celui de la Tsiémé pour Brazzaville nord. Les premiers stades de Brazzaville avaient été construits à l'initiative des prêtres catholiques. À la fin des années 40, Bacongo avait un stade appelé Monseigneur-Biéchy à l'emplacement actuel de l'église Saint-Pierre-Claver. Dans la même période ont été construits le stade Marchand, et ensuite le stade Eboué. Le plus ancien stade demeure le stade Michel-d'Ornano construit au camp clairon pour la pratique du rugby par les militaires.

années 1950 aux indigènes nantis, la télévision le sera surtout au début des années 1970.

Les commerçants de la Plaine

Les premiers commerces installés dans le quartier de la Plaine et qui s'étaient particulièrement développés après la Deuxième Guerre mondiale étaient essentiellement tenus par les Grecs, les Juifs et les Portugais, dont les grands noms étaient Assanakis, Perris, Behar, Marquès et Martins. Toutefois, le commerce était dominé par les grandes compagnies concessionnaires françaises comme la Société commerciale du Kouilou-Niari (SCKN), la Compagnie commerciale Sangha-Oubangui (CCSO) la Société du Haut-Ogooué (SHO). Les commerçants individuels français étaient principalement dans les commerces très techniques tels que l'horlogerie avec Beltrando, l'optique avec Rozan, le petit outillage avec Grasset-Sporafric. L'industrie était représentée par les manufactures tournées vers la transformation des produits locaux (savonnerie, torréfaction de café...), la métallurgie navale et du bâtiment avec Goliard, Somecafric, et la scierie.

Les trois supermarchés des années 50 étaient Monoprix (actuellement ex-Monoprix) vers la gare, Paris-Sangha dans le bâtiment actuellement occupé par Bolloré Transport et Logistic Congo, en face des ateliers de l'ancien chantier naval de l'Agence transéquatoriale de communication, qui deviendra après l'indépendance l'ATC (Agence trans-congolaise). Le plus grand magasin de vente de chaussures était Bata, avec cette particularité que tous ses prix se terminaient toujours par 90 frs, une astuce commerciale qui pouvait faire parcourir des longues

Notre-Dame-du-Rosaire et en face de l'école primaire Nkéoua-Joseph.

Le quartier Poto-Poto avait également deux salles de cinéma, Lux, dans la rue Haoussas, et Star dans la rue Loango. Mougali avait Vox au marché sur l'avenue de Paris, débaptisée avenue de la Paix après l'indépendance, suite aux tragiques affrontements tribaux qu'a vécu Brazzaville en 1959, et ABC sur l'avenue des 3-Martyrs.

Les salles de cinéma étaient divisées en deux parties, la partie haute appelée tribune était couverte d'une toiture et équipée des fauteuils plus ou moins confortables, la partie basse, appelée orchestre, non couverte de toiture, équipée uniquement de bancs en béton de ciment. Les spectateurs assis à l'orchestre étaient exposés à la pluie et au soleil. Le ticket d'entrée pour une séance de deux films coûtait respectivement 100 frs pour la tribune et 50 frs pour l'orchestre. Pour les cinémas en ville, les tickets étaient trois à quatre fois plus chers. Les séances de projection de la journée avaient lieu à 14 heures et 16 heures, on les appelait « matinées ». Celles du soir, appelées « soirées », étaient interdites au moins de 18 ans.

Cette histoire ne saurait être close sans évoquer les premiers avions à hélices qui faisaient le voyage de Paris à Brazzaville dans les années 1930 pendant sept jours avec des nombreuses escales à Marseille, Alger, Casablanca, El Ayoun au Sahara occidental, Port-Étienne (l'actuel Nouadhibou) en Mauritanie, Dakar, Conakry, Abidjan, Accra, Lomé, Lagos, Douala, Libreville, Pointe-Noire et enfin Brazzaville, voyage réalisé aujourd'hui en sept heures, sans escale.

1. La cathédrale du Sacré-Cœur, construite de 1892 à 1894 par Monseigneur Prosper Augouard.

2. Premier bâtiment de la mairie de Brazzaville construit en 1912.

3. Chapelle de la mission catholique construite en 1887 dans l'enceinte de la Cathédrale.





La Solution Logistique pour l'Industrie du Pétrole et du Gaz dans le Golfe de Guinée et le Bassin du Congo

Créé par Ordonnance Présidentielle dès 1999 le CSP (Centre de Services Pétroliers) ILOGS (Integrated Logistic Services) est le seul terminal portuaire entièrement dédié à l'industrie Oil & Gas au Congo. Le CSP ILOGS a connu récemment une redynamisation complète fondée sur :

- I) Une extension de ses infrastructures portuaires dans le cadre du programme EICSP (Extension des Infrastructures du CSP) défini par son actionnariat, SNPC (80%) et PAPN (20%) : longueur de quai portée à 400 mètres linéaires avec une profondeur de 9 mètres et une charge surfacique de 3T/M² sur le nouveau quai (200 mètres linéaires); bassin protégé de 7,4 hectares.
- II) Une modernisation de son parc d'engins d'exploitation avec plus de 150 engins à ce jour : grues (30 à 450t); élévateurs (3 à 20t); reach stacker de 45t; nacelles; remorques; camions tracteurs; porte-chars (75 à 220t)...
- III) Un accroissement des compétences et une professionnalisation renforcée, axés sur :
 - Un système de management HSE (Culture Sécurité) et Qualité
 - Une assistance technique dans les domaines du cœur de métier
 - Des formations métiers (Centre de Formation ILOGS Training Center)
 - Des partenariats au niveau international

Installation portuaire soumise au code ISPS disposant d'une surface de 40 hectares aménagés, le CSP ILOGS offre aux opérateurs pétroliers de la région, des pôles de prestations et services permettant de mener à bien non seulement la phase de développement de leurs projets industriels, mais aussi leurs opérations de logistique courante (base d'appui aux campagnes de forage et aux opérations de production offshore) :

- **SERVICES PORTUAIRES ET ASSISTANCE AUX NAVIRES**
 - LOCATIONS ET MISES A DISPOSITION : Espaces (Zone de travail, Yards de stockage, Magasins et Entrepôts, Bureaux équipés, Fibre optique, etc...); Engins; Camions tracteurs; Appareils de levage; Divers équipements; Personnels...
- MANUTENTION-LEVAGE
- TRANSPORT ET CONVOIS EXCEPTIONNELS
- INGENIERIE & CONSTRUCTION
- AUTRES PRESTATIONS : Logistique de sites pétroliers et de sites industriels gestion de bases logistiques dédiées, gestion de quais, accompagnement sur site client, pont bascule, etc...

SERVICES PORTUAIRES ET ASSISTANCE AUX NAVIRES

Le Centre de Services Pétroliers est doté d'infrastructures portuaires, installations et facilités qui le placent dans les premiers rangs parmi les bases logistiques industrielles Oil & Gas de la région Golfe de Guinée - Bassin du Congo. Le CSP a enregistré un trafic maritime porté par des navires d'installation en provenance d'Europe, d'Asie et d'Amérique (SKANDI AFRICA, HHL TOKYO, NORMAN INSTALLER...), des navires de type HLV (PANGANI, THORCO SAPHIR, THORCO ACE...), des Cargo-barges (BOABARGE,...), Supply Boats (BOURBON LIBERTY....) et surfers.

- ❖ **ACCOSTAGE NAVIRES**
- ❖ **ASSISTANCE AUX NAVIRES DE SERVICE**
- ❖ **MANUTENTION BORD**
- ❖ **ONE STOP SHOP :**
 - Ravitaillement en eau alimentaire et en vivres...
 - Avitaillement en gas-oil, produits chimiques, base oil...
 - Récupération des retours de mer et huiles usagées...
 - Crew Change...
- ❖ **GARE MARITIME**
 - Terminal à passagers offshore
 - Embarcadère (Boat landing)
- ❖ **SHIPPING, CONSIGNATION**
- ❖ **DECLARATIONS ADMINISTRATIVES**



MTN MoMo



SNE

Société Nationale d'Electricité

Ephrem BILELE

"Machine des couleurs"

Sapeur au Congo Brazzaville



Fini les rangs

Payer votre facture par téléphone ou dans les points de vente MTN avec **MTN MoMo**

Disponible à Brazzaville et Pointe-Noire

everywhere you go

mtncongo.net *104#Ok/Yes

